

**UNITE DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROJET**

-----

**PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO**

REFERENCE DES ACCORDS DE PRET: 2100150036646 /2100150036645  
CODE SAP P-Z1-D00-037/ P-Z1-D00-020

---

# **PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**



## **RAPPORT FINAL**

**Juin 2022**

# Fiche signalétique du rapport

TITRE DU PROJET : **Elaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dans le cadre du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes**

PROMOTEUR DU PROJET : **UGP Pont de Rosso**

DESCRIPTION DU DOCUMENT : **Rapport final PEPP**

DATE D'ÉMISSION : **16 juin 2022**

---

Préparé par :

**Ibrahima FALL**

**Consultant en Evaluation Environnementale et Sociale**

E26 Cité BCEAO Route de l'Aéroport LSS - Email : [papeibrahima@gmail.com](mailto:papeibrahima@gmail.com)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>V</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>VI</b>
<b>I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PEPP</b> .....	<b>1</b>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	1
1.2. OBJECTIF DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP).....	1
<b>II. BREF RAPPEL DU PROJET</b> .....	<b>3</b>
2.1. LOCALISATION DU PROJET.....	3
2.2. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET.....	3
2.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	6
<b>III. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS</b> .....	<b>10</b>
3.1. ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX.....	10
3.2. ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	20
<b>IV. NORMES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>38</b>
4.1. RÈGLEMENTATIONS NATIONALES.....	38
4.1.1. <i>Le cadre légal mauritanien</i> .....	38
4.1.2. <i>Le cadre légal sénégalais</i> .....	39
4.2. EXIGENCES DE LA BAD ET DE LA BEI EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	40
4.2.1. <i>Exigences de la BAD</i> .....	40
4.2.2. <i>Exigences de la BEI</i> .....	43
4.2.3. <i>Conclusion sur les convergences / divergences des exigences</i> .....	46
<b>V. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>48</b>
5.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES.....	48
5.2. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	49
5.3. CATÉGORIES DE PARTIES PRENANTES.....	53
5.3.1. <i>Parties prenantes intéressées</i> .....	53
5.3.2. <i>Parties prenantes affectées</i> .....	60
5.3.3. <i>Groupes vulnérables</i> .....	61
5.4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	63
5.4.1. <i>Relations entre les parties prenantes</i> .....	64
5.4.2. <i>Intérêts et influences des parties prenantes</i> .....	65
<b>VI. ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES A CE JOUR</b> .....	<b>79</b>
6.1. ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	79
6.2. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PEPP.....	80
6.2.1. <i>Démarche suivie pour informer et consulter les parties prenantes</i> .....	80
6.2.2. <i>Parties prenantes consultées</i> .....	85
6.3. ANALYSE DES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS.....	90
<b>VII. STRATÉGIE ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>106</b>
7.1. PRINCIPES.....	106
7.2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	106
7.3. STRATÉGIE ET MÉTHODE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	109

7.3.1.	<i>Stratégie d'engagement des parties prenantes</i> .....	109
7.3.2.	<i>Méthodes d'engagement des parties prenantes</i> .....	114
7.3.2.1.	<i>Assemblées avec les communautés</i> .....	114
7.3.2.2.	<i>Groupes focus</i> .....	114
7.3.2.3.	<i>Entretiens individuels</i> .....	115
7.3.2.4.	<i>Médias de masse</i> .....	115
7.3.2.5.	<i>Commissions ou comités locaux</i> .....	115
7.3.2.6.	<i>Forums, ateliers et expositions</i> .....	116
7.3.2.7.	<i>Brochures sur le projet</i> .....	116
7.3.2.8.	<i>Site web du projet</i> .....	117
7.3.2.9.	<i>Visites des sites du projet</i> .....	117
7.3.2.10.	<i>Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes</i> .....	117
7.3.2.11.	<i>Informations à diffuser</i> .....	118
<b>VIII.</b>	<b>STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION ET DE DIVULGATION DE L'INFORMATION</b> .....	<b>119</b>
8.1.	OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS .....	119
8.2.	CADRE ORGANISATIONNEL ET RESPONSABILITÉS.....	120
8.3.	AXES D'INTERVENTION.....	121
8.4.	PLAN D'ACTIONNEMENT DE COMMUNICATION .....	124
8.5.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION .....	127
<b>IX.</b>	<b>GESTION DES GRIEFS ET RECOURS</b> .....	<b>128</b>
9.1.	PRINCIPES CLEFS .....	128
9.2.	RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE .....	130
9.3.	PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE .....	132
9.3.1.	<i>Dépôt et enregistrement</i> .....	132
9.3.2.	<i>Examen préliminaire et recherche de solution</i> .....	133
9.3.3.	<i>Recours</i> .....	134
9.3.4.	<i>Fermeture de la plainte</i> .....	141
9.3.5.	<i>Suivi des griefs et reportage</i> .....	142
<b>X.</b>	<b>SUIVI ET REPORTING</b> .....	<b>145</b>
<b>XI.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES</b> .....	<b>146</b>
<b>XII.</b>	<b>BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP</b> .....	<b>147</b>
<b>XIII.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>151</b>
	ANNEXE 1 : FICHE D'ENREGISTREMENT ET DE SUIVI DES PLAINTES.....	152
	ANNEXE 2 : MODELE DE JOURNAL DE CONSULTATION .....	157
	ANNEXE 3 : MODELE DE RAPPORT DE CONSULTATION .....	159
	ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE FEEDBACK.....	161
	ANNEXE 5 : FORMULAIRE BOITE A QUESTION.....	163
	ANNEXE 6 : RESULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES SENEGALAISES .....	165
	ANNEXE 7 : RESULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES MAURITANIENNE .....	192
	ANNEXE 8 : QUELQUES ILLUSTRATIONS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES .....	207

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RECAPITULATIF DES COLLECTIVITES TRAVERSEES PAR LE PROJET .....	3
TABLEAU 2: CONSISTANCE DES TRAVAUX ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET .....	7
TABLEAU 3: TYPE DE DECHETS DE CHANTIER ET IMPACTS ASSOCIES .....	24
TABLEAU 4: ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION ....	27
TABLEAU 5: GRILLE DE REPARTITION DES PARTIES PRENANTES .....	54
TABLEAU 6: LISTE DES PARTIES PRENANTES INTERESSEES .....	55
TABLEAU 7 : LISTE DES PARTIES PRENANTES AFFECTEES .....	61
TABLEAU 8 : EVALUATION DU POUVOIR DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE .....	66
TABLEAU 9 : DIFFERENTES DE FORMES DE MOBILISATION.....	69
TABLEAU 10: REGISTRE DES PARTIES PRENANTES .....	71
TABLEAU 11 : CALENDRIER DES CONSULTATIONS MENEES DANS LA PARTIE SENEGALAISE LORS DE LA PREPARATION DU PEPP .....	82
TABLEAU 12 : CALENDRIER DES CONSULTATIONS MENEES DANS LA PARTIE MAURITANIENNE LORS DE LA PREPARATION DU PEPP.....	83
TABLEAU 13: OUTILS DE CONSULTATION .....	84
TABLEAU 14: LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE (RIM) LORS DE LA PREPARATION DU PEPP.....	87
TABLEAU 15 : LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES AU SENEGAL LORS DE LA PREPARATION DU PEPP .....	88
TABLEAU 16: SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DECLINEES PAR LES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DU PEPP.....	91
TABLEAU 17 : RECAPITULATIF DES BESOINS ESSENTIELS EN INFORMATION ET COMMUNICATION .....	103
TABLEAU 18 : RECAPITULATIF DES BESOINS ESSENTIELS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	105
TABLEAU 19: PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS DU PEPP .....	108
TABLEAU 20: PLAN STRATEGIQUE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....	110
TABLEAU 21 : PLAN D'ACTION DE COMMUNICATION .....	125
TABLEAU 22 : BUDGET DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....	148

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO.....	5
FIGURE 2 : LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES PROJETEES DANS LA COMMUNE ROSSO-MAURITANIE .....	8
FIGURE 3 : LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES PROJETEES DANS LA COMMUNE ROSSO-SENEGAL .....	9
FIGURE 4 : PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES .....	49

## SIGLES ET ACRONYMES

AES	Abus et Exploitation sexuels
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CCC	Cadre de Concertation Communale
DITRFE	Direction Infrastructures, des Transports Routiers financés sur ressources extérieures de la République Islamique de Mauritanie
DR	Direction des Routes du Sénégal
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FAD	Fonds africain de développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HS	Harcèlement Sexuel
IEC	Information Education Communication
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forets
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal
SBM	Société des Bacs de Mauritanie
SIG	Système d'Information Géographique
SNDE	Société Nationale d'Eau
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SREPA	Service Régionale de l'Elevage et des Productions Animales
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre

## I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PEPP

### 1.1. Contexte et justification du projet

La République du Sénégal et la République Islamique de Mauritanie ont obtenu de la Banque africaine de développement (BAD) par l'intermédiaire du Fonds africain de développement (FAD), de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) une partie des fonds nécessaires en vue de financer le « Projet de construction du Pont de Rosso ». L'autre partie est financée sur fonds propres à travers le budget consolidé des États.

Au niveau stratégique, le projet contribuera au renforcement de la coopération et de l'intégration en Afrique par la réduction des chaînons manquants du corridor transafricain N°1 (Le Caire – Dakar) » selon la BAD. Spécifiquement, il vise à l'amélioration des conditions de passage et de traversée de la frontière entre la Mauritanie et la Sénégal en tablant sur l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base et des conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet.

Globalement, il constitue « *un maillon important du développement des échanges entre les pays de l'Union du Maghreb arabe, de l'Afrique de l'Ouest et probablement au-delà. Sa construction permettra de développer les activités de transport le long des corridors transafricains Tanger – Nouakchott – Dakar – Lagos et Alger – Nouakchott – Dakar et des routes d'interconnexions* ».

Ce plan d'engagement des parties prenantes, élaboré à cet effet, vise à construire des relations solides, constructives et réactives qui sont essentielles pour la gestion réussie des impacts environnementaux et sociaux du Projet.

Au-delà de cet objectif, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de construction du pont de Rosso est consciente que la réussite du projet passe, inévitablement par la participation active de toutes les parties prenantes (affectées, intéressées et vulnérables), et ceci dans un environnement de confiance et de collaboration.

### 1.2. Objectif du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

Le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) vise à conformer le Projet de Construction du Pont de Rosso aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui sont les deux institutions disposant d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Par conséquent, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet. Les principaux objectifs de ce plan d'engagement sont les suivants :

- Aider à établir une approche systématique de l'engagement des parties prenantes qui permettra à l'équipe de gestion du projet (UGP) d'identifier correctement les principales parties prenantes du projet ;
- Créer et maintenir un dialogue inclusif avec les parties prenantes intéressées et celles susceptibles d'être affectées par le projet, comprenant les groupes vulnérables ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées par le projet tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire, ;
- Donner aux populations concernées par le projet les moyens de s'exprimer librement et, le cas échéant, de revendiquer leurs droits à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation.

Le but de ce PEPP est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet. Le PEPP est un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et ses parties prenantes. Les objectifs clés du PEPP peuvent être résumés comme suit :

- Cartographier (Identifier & analyser) toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités ;
- Comprendre les craintes et les recommandations des parties prenantes et les prendre en compte en vue de leur engagement au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager les informations sur le projet et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées ;
- Établir un mécanisme officiel de règlement des griefs ;
- Définir des mesures de reportage et de suivi pour garantir l'efficacité du PEPP ;
- Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du PEPP.

## II. BREF RAPPEL DU PROJET

### 2.1. Localisation du projet

Le Pont de Rosso doit à terme, relier les deux rives du fleuve Sénégal au niveau des villes de Rosso Mauritanie et de Rosso Sénégal (cf. figure n°1).

Ce projet s'inscrit dans la réalisation du corridor Trans côtier Tanger-Casablanca-Nouakchott-Dakar-Abidjan-Lagos et participe grandement à la mise en œuvre de la politique d'intégration sous régionale. Cette dernière a pour ambition de favoriser l'interconnexion des réseaux routiers des deux pays, réduire la durée des voyages, accroître les échanges commerciaux et renforcer la cohésion entre les deux peuples.

### 2.2. Présentation sommaire de la zone d'influence du projet

De par sa configuration, la zone d'influence directe du pont, de ses routes d'accès et aménagements connexes comprend la zone qui subit les effets directs sur ses milieux naturel et humain, à savoir :

- Le département de Dagana, de l'Arrondissement de Ndiaye, qui appartient à la région de Saint Louis, avec notamment les communes de Rosso-Sénégal, de Rosso Béthio et de Ronkh pour la partie sénégalaise ;
- Rosso Mauritanie qui est le Chef-lieu de la Wilaya (équivalent de la région) du Trarza, avec notamment la commune de Rosso-Mauritanie.

Le tableau suivant renseigne sur les collectivités appartenant à la zone d'influence directe du Projet.

**Tableau 1** : Récapitulatif des collectivités traversées par le projet

Région/ Wilaya	Département/ Moughataa	Communes	Villages
Saint-Louis	Dagana	Rosso Sénégal	Mbagam
		Rosso Béthio	
		Ronkh	Mboudom
		Richard Toll	Diawar
		Mbane	Thiagar
		Dagana	Kassack sud
		Bokhol	Bépart
		Ndombo Sandjery	souloul
		Diama	Bassang
Trarza	Rosso Mauritanie	Rosso Mauritanie	

Au plan démographique, les deux villes présentent également des différences. Pour la partie sénégalaise, selon les estimations de l'ANSD, la population de la commune de Rosso Sénégal,

qui est sous l'influence directe du Pont de sa bretelle d'accès, est estimée en 2021 à 19 565 habitants avec une prédominance des hommes (10 348) sur les femmes (9 218)<sup>1</sup>.

Pour la partie Mauritanienne, la population de la ville de Rosso est estimée en 2021 à 53 052 habitants dont 26 651 hommes et 26 401 femmes<sup>2</sup> (soit plus du double de la population de Rosso Sénégal).

Même si sur le plan démographique, la ville de Rosso Mauritanie est plus peuplée que la commune de Rosso Sénégal, cette dernière jouit d'un hinterland composé de plusieurs villes moyennes et d'une agglomération comme Saint Louis dans un rayon de moins de 100km. Il s'agit de : Richard-Toll (71 355 habitants), Dagana (26 814 habitants), Ross-Béthio (14 286 habitants) et la ville de Saint Louis (258 592 habitants).

Ces deux villes transfrontalières qui bordent le fleuve Sénégal ont la particularité d'être des villes de transit pour le transport terrestre entre le Maghreb et les pays de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du Sénégal et de la Mauritanie, le projet intéresse un axe économique vital pour toute la sous-région

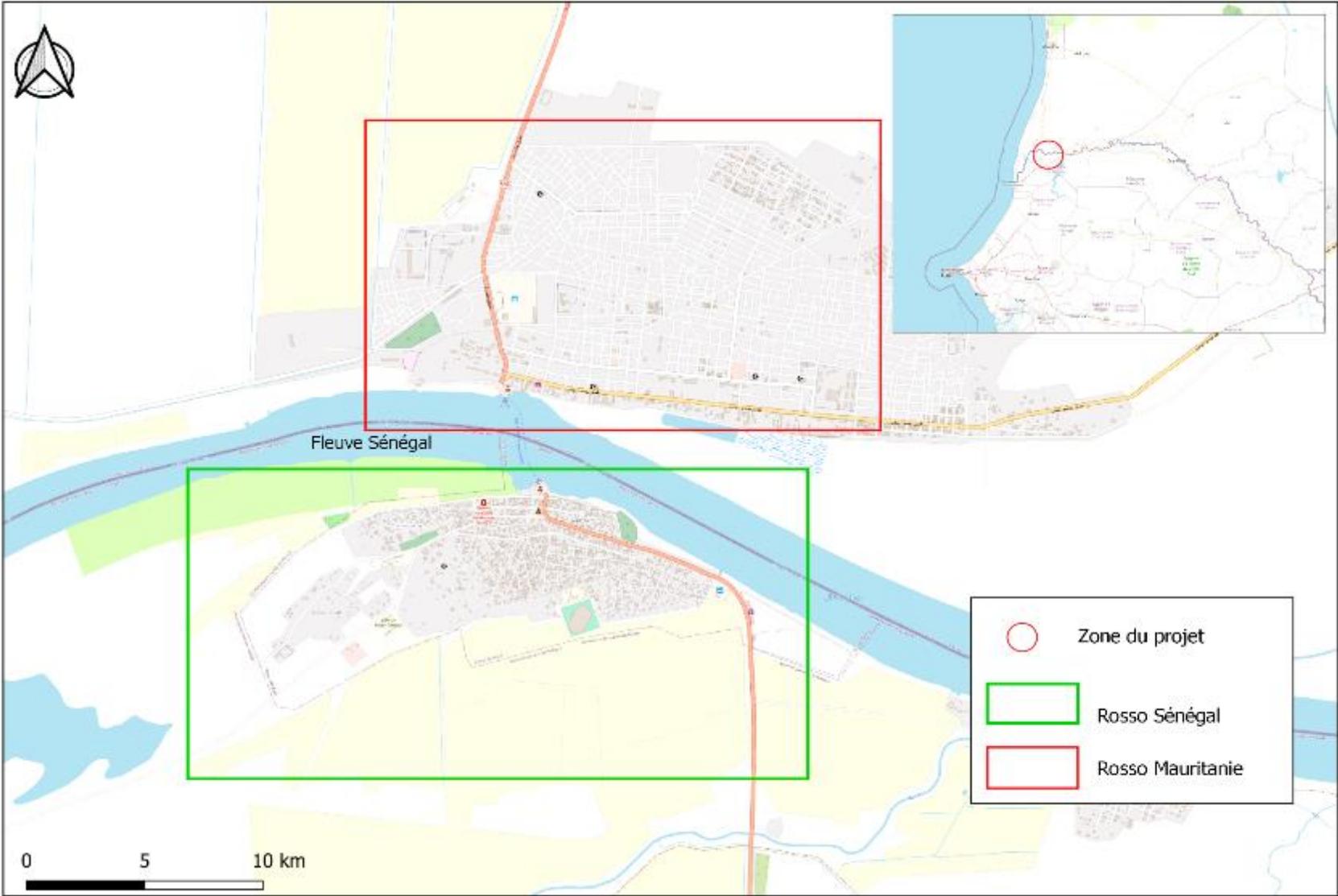
Par ailleurs, le projet du Pont de Rosso avec ses aménagements connexes polarise des centres urbains et des terroirs villageois impactant des activités qui vont de l'agriculture à l'élevage en passant par le commerce, etc. En Mauritanie, les infrastructures prévues concernent directement la Commune de Rosso ; tandis qu'au Sénégal, en plus de la Commune de Rosso, d'autres localités de l'Arrondissement de Ndiaye sont concernées par les aménagements connexes.

---

<sup>1</sup> <http://www.ansd.sn/ressources/publications/indicateurs/Projections-demographiques-2013-2025+.htm>

<sup>2</sup> <https://fr.zhujiworld.com/mr/1324814-rosso/>

**Figure 1 :** Localisation du projet de construction du Pont de Rosso



### 2.3. Consistance des travaux

Les travaux de construction du Pont de Rosso et de ses voies d'accès ainsi que les aménagements connexes prévus à Rosso Sénégal et à Rosso Mauritanie, qui devraient démarrer en juillet 2021, sont prévus pour durer 30 mois.

Long de 1 461 mètres, le pont est dimensionné pour disposer de 2 x 1 voie, ce qui permettra de réduire le temps de franchissement de la frontière. Il passera théoriquement de 25 à 2 minutes.

Le coût de ce projet qui inclut des voies d'accès et des travaux d'aménagements connexes est estimé à 87 620 000 euros hors taxes hors Douanes, répartis comme suit :

- Fonds africain de développement (FAD) : 40 750 000 euros (prêts au Sénégal et à la Mauritanie)
- Banque Européenne d'Investissement (BEI) : 22 330 000 euros (prêt au Sénégal)
- Union Européenne (UE) : 20 000 000 euros (subvention pour les deux États)
- République Islamique de Mauritanie (RIM) : 3 500 000 euros (ressources propres)
- République du Sénégal : 1 040 000 euros (ressources propres).

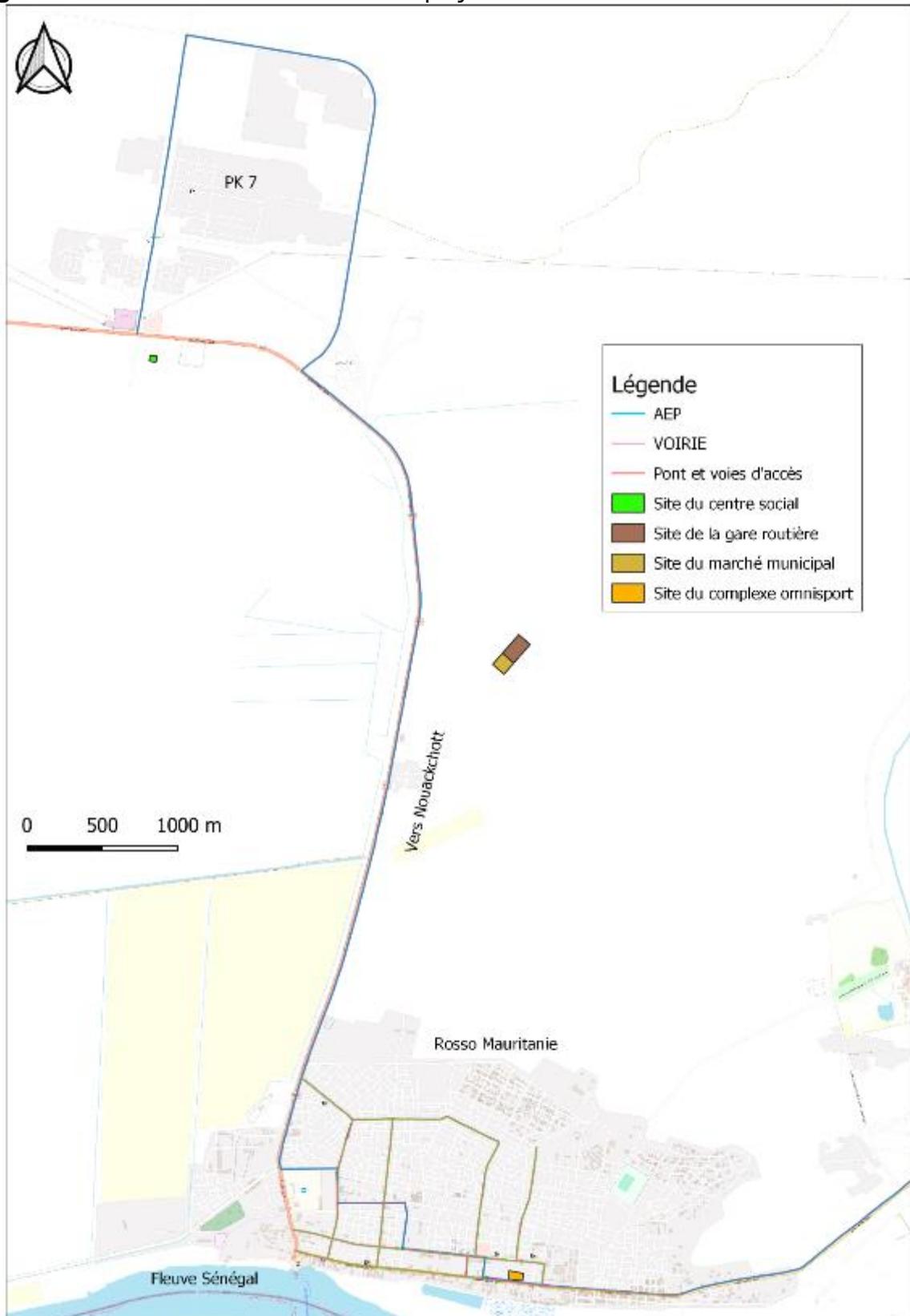
Le tableau suivant présente les infrastructures retenues dans le projet.

Les figures suivantes (n°2 et n°3) présentent respectivement les composantes du projet dans la commune de Rosso-Mauritanie (RIM) et dans celle de Rosso-Sénégal (Sénégal).

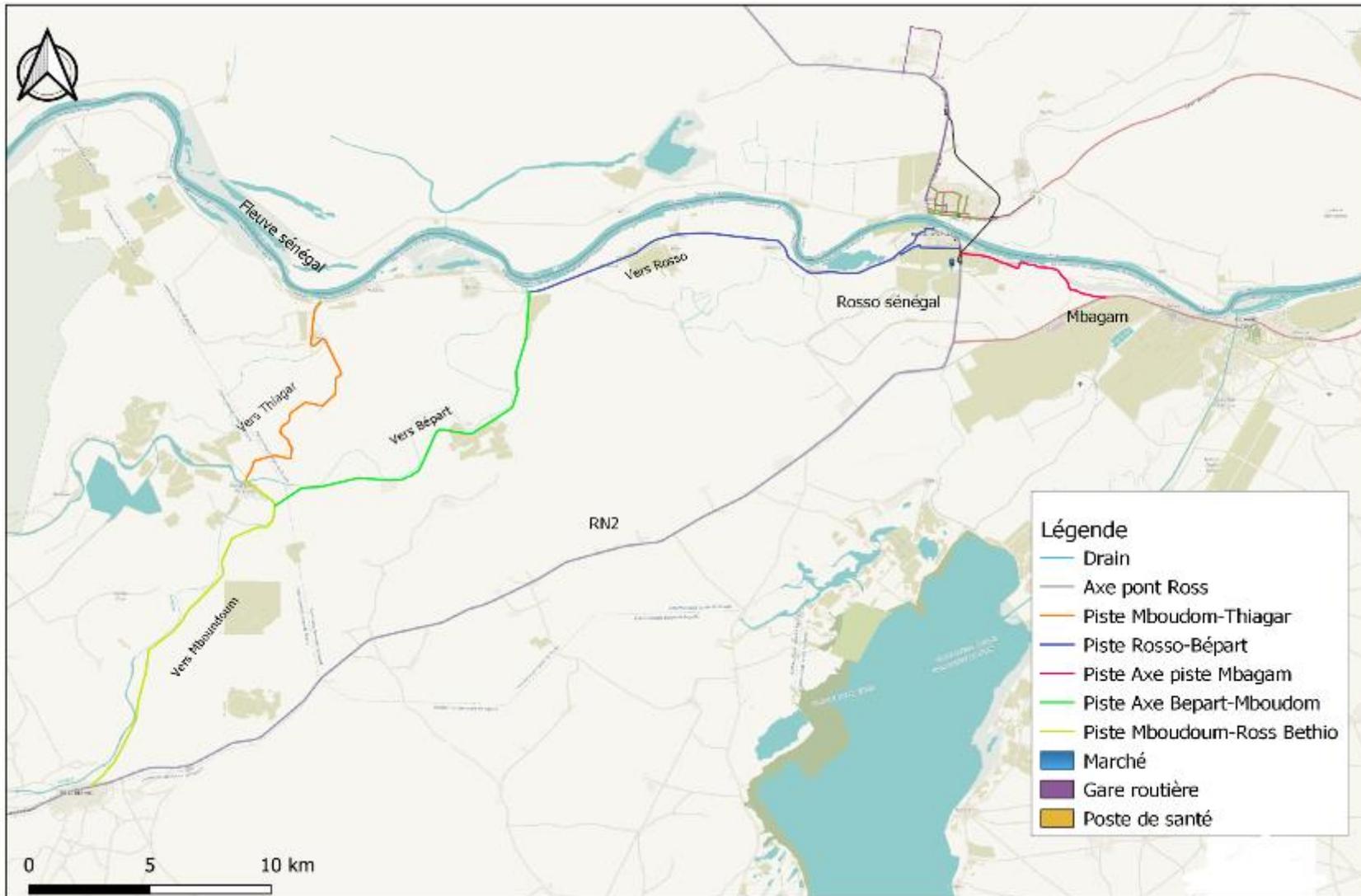
**Tableau 2:** Consistance des travaux envisagés dans le cadre du projet

<b>Pays</b>	<b>Activités</b>	<b>Caractéristiques / emplacement</b>
<b>Mauritanie &amp; Sénégal</b>	Construction d'un Pont	1 461m dont 564 m de viaduc dans la Commune de Rosso Sénégal et 318 m de viaduc dans la Commune de Rosso Mauritanie
<b>Sénégal</b>	Voies d'accès	1 397 m de voies d'accès (routes revêtues) au pont et un giratoire de 26 m de rayon
	Une bretelle (route revêtue)	Une bretelle (route revêtue) de 814 m reliant le giratoire de 26 m de rayon et le tronçon de route RN2-Rosso Sénégal
	Gare routière, marché, plateforme multifonctionnelle et poste de santé	Une gare routière, un marché et une plateforme multifonctionnelle sur un casier agricole de 16 ha de la Commune de Rosso Sénégal
	Poste de santé	Un poste de santé comprenant une infirmerie, une maternité, un logement pour l'Infirmier Chef de poste et un logement pour la sage-femme, sur le site de l'actuelle gare routière de la Commune de Rosso Sénégal
	Pistes rurales	65 km de pistes rurales dans la Boucle du riz suivant l'itinéraire Ross Béthio-Mboundoum barrage-Mboundoum barrage-Diawar-Diawar-Bépar-Bépar-Rosso Sénégal-Rosso Sénégal-Mbagam-Mbagam-RN2
<b>Mauritanie</b>	Voies d'accès	6 364 m de voies d'accès (routes revêtues) au pont et un giratoire de 26 m de rayon
	Gare routière et un marché municipal	Une gare routière et un marché municipal au PK4, à la sortie de la Commune de Rosso en allant à Nouakchott
	Centre social	Un centre social au quartier PK7 de la Commune de Rosso
	Complexe omnisport	Un complexe omnisport au centre-ville de Rosso Mauritanie, à quelques encablures de la Wilaya (équivalent de la Gouvernance)
	Voiries	7 km de voirie, répartie sur dix (10) axes dans la Commune de Rosso
	Réservoir sur sol	Un réservoir sur sol, en béton armé, de 1500 m <sup>3</sup> de capacité, dans l'enceinte de la Société Nationale d'Eau (SNDE), à Rosso
	Réservoir en béton armé	Un réservoir en béton armé, surélevé de 30 m, de 700 m <sup>3</sup> de capacité, dans l'enceinte de la SNDE, à Rosso
	Deux stations de surpression (SP1 et SP2)	Deux stations de surpression (SP1 et SP2) dans l'enceinte de la SNDE, à Rosso
	Conduite de distribution d'eau potable	23,5 km de conduite de distribution d'eau potable dans la Commune de Rosso

**Figure 2 : Localisation des infrastructures projetées dans la Commune Rosso Mauritanie**



**Figure 3 :** Localisation des infrastructures projetées dans la Commune Rosso-Sénégal



### III. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Les études déjà réalisées (Étude d'Impact Environnemental et Social, Plan d'Action de Réinstallation, Plan de Gestion de l'Afflux des Travailleurs) dans le cadre du Projet de construction du pont de Rosso, révèlent l'existence d'enjeux importants vis-à-vis du milieu d'accueil et sur les populations riveraines.

En effet, la réalisation du projet du Pont de Rosso va entraîner des effets positifs comme négatifs qui méritent une attention particulière en ce sens que la bonification des effets positifs ainsi que la maîtrise ou la mitigation des effets négatifs contribuera à une plus grande acceptation du projet par toutes les parties prenantes.

La revue de la documentation existante a permis d'identifier les catégories de risques inhérents à la mise en œuvre du Projet.

Dans le cadre de la préparation du présent plan d'engagement des parties prenantes, ces impacts et risques ont été approfondis sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes. Le but visé est de mieux comprendre les causes, les conséquences et recueillir les recommandations des parties prenantes en termes de mesures de mitigation.

Les risques ci-dessous analysés ainsi que les mesures de mitigation y afférentes, découlent de cet exercice et portent sur plusieurs registres.

#### 3.1. Analyse des risques sociaux

Les risques sociaux liés aux orientations stratégiques et à la communication concernent, entre autres, le non-respect des engagements, une communication inappropriée ou une mauvaise divulgation des informations, une faible implication de la presse et des organisations de la société civile, une politisation ou discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes et la non prise en compte des besoins des personnes et groupes vulnérables.

##### **Mauvaise divulgation des informations/messages sur le projet**

La communication est le pilier fondamental de toutes les interventions ou activités initiées pour la réalisation du projet Pont de Rosso. Elle doit s'appuyer sur une stratégie de communication éclairée, dynamique et inclusive. La communication doit évoluer en fonction des étapes du projet et être adaptée au contexte social de chacune des parties prenantes, notamment celles influentes. Elle s'adressera non seulement aux populations affectées, mais à toutes les entités intéressées ou susceptibles d'apporter leur soutien à la réalisation du projet, telles que les autorités administratives, les organisations de la société civile ou communautaires de base, les religieux, la presse.

En effet, une communication inadaptée ou un gap communicationnel peut conduire les parties prenantes à la construction de fausses informations ou rumeurs qui pourraient engendrer des comportements de résistance ou de révolte ou entraîner des effets pervers. Ceci d'autant plus que le projet est à cheval sur deux pays qui présentent des similitudes mais aussi des différences. Ainsi, l'enjeu est d'harmoniser le discours qui est tenu aux diverses parties prenantes malgré les quelques différences culturelles et politiques.

### **Faible implication de la presse et des organisations de la société civile**

La communication sociale doit s'appuyer sur une stratégie dynamique construite et mise en œuvre en partenariat avec la presse et les organisations de la société civile. L'option de collaborer avec elles, peut aider à transmettre une information juste, ciblée et en temps réel pour améliorer l'adhésion sociale des parties prenantes au projet pont de Rosso. Leur faible niveau d'implication peut avoir comme risque la circulation de fausses rumeurs qui peuvent entraîner une mauvaise perception du projet et engendrer des frustrations, sources de révolte sociale, mais aussi, constituer un frein pour le projet. Ces entités doivent être des partenaires et leur collaboration à la réalisation du projet est plus qu'utile.

### **Politisation et discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes**

La transparence et l'équité sont des principes importants à considérer dans la réalisation du projet. Les populations affectées et autres parties prenantes doivent avoir les mêmes chances, jouir des mêmes droits et autres avantages générés par la mise en œuvre du projet. Des effets différentiels sur divers groupes ne devraient pas être notés, de même qu'une mise à l'écart des vrais acteurs ou interlocuteurs. Il est nécessaire de promouvoir l'intégration parfaite de toutes les parties prenantes qui doivent être informées et consultées afin que leurs avis et préoccupations soient dûment pris en compte. Quelquefois, les autorités administratives ou les élus locaux ont tendance à parler à la place des communautés à la base. Cet accaparement de la parole peut être aussi le fait de leaders d'opinions bien implantés dans la communauté.

**Dans ce projet, il s'agit de faire en sorte que tout acteur pris individuellement, indépendamment de son sexe ou de son statut social, puisse avoir accès à l'information et qu'il puisse en même temps exprimer ses préoccupations.**

### **Indemnisation des personnes affectées**

L'autre aspect important à considérer reste la transparence et l'équité dans le processus d'indemnisation et de réinstallation des personnes affectées, mais aussi dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre locale. En effet, l'indemnisation des PAP pour les pertes subies et le recrutement de la main d'œuvre locale pendant la phase de réalisation des travaux sont des questions sensibles dont le traitement nécessite une grande attention, de même que la prise en compte du genre et la question de la vulnérabilité.

## **Recrutement de la main d'œuvre locale**

Le recrutement de la main d'œuvre par les entreprises chargées des travaux doit être ouvert à toutes les populations vivant dans les deux Rosso, notamment lorsqu'il s'agit de main d'œuvre non qualifiée. Il est donc essentiel que le recrutement obéisse à un processus de sélection inclusif, transparent et qui respecte le principe de l'équité. La discrimination pourrait être à l'origine de frustrations sources de révolte, de blocage des travaux et ou de sabotage des installations du chantier, etc.

## **Non prise en compte des besoins des groupes vulnérables**

Dans un contexte de pandémie de la Covid-19 entraînant la fermeture de la frontière Sénégal-Mauritanienne et l'arrêt de l'activité de traversée des piroguiers, tous les acteurs rencontrés subissent une baisse drastique voire même une perte définitive de leurs revenus. Cette situation a exacerbé la vulnérabilité des acteurs travaillant dans les débarcadères au niveau des deux rives. Ce qui a également augmenté les attentes des PAP vis-à-vis du projet.

La question de la vulnérabilité est centrale dans les activités de déplacement et de réinstallation de populations affectées. Du fait de leurs handicaps physiques, visuels, ou encore liés à leur état de santé, leur sexe ou situation matrimoniale ou de la disparition totale de leurs activités avec le projet, certaines PAP et leurs ménages risquent de ne pas pouvoir saisir les opportunités offertes par le projet ou assurer leur réhabilitation socio-économique. Ces personnes et groupes doivent être identifiés, leur situation socioéconomique et besoins spécifiques mieux appréhendés pour une bonne définition des mesures d'accompagnement appropriées, ciblées et durables permettant l'amélioration de leur résilience.

Il serait utile de procéder à un approfondissement de la situation de vulnérabilité de ces personnes affectées en les identifiant et en analysant leurs difficultés et leurs besoins, dans le but de définir, avec elles, les mesures d'assistance pertinentes adaptées à chaque cas et qui soient durables pour une amélioration significative de leurs moyens d'existence et de leur bien-être.

Le Plan d'Action de Réinstallation préparé dans le cadre du projet comporte une analyse de la vulnérabilité des personnes affectées et de leurs ménages, basée sur les facteurs et critères démographiques et socioéconomiques des personnes affectées par le projet (PAP).

La mise en place d'un comité local en charge de recueillir les demandes d'emplois afférentes au recrutement de la main d'œuvre local. Ce comité regroupera les autorités administratives et tous les représentants légitimes des parties prenantes y compris les PAP et des différentes entités locales. Il se chargera de transmettre à l'UGP les demandes ainsi recueillies aux fins d'un traitement par l'entreprise. . La prise en compte du genre et des personnes et groupes vulnérables est aussi un aspect important à considérer dans le processus de déplacement, de réinstallation, mais aussi dans le recrutement.

## **Non-respect des engagements et des normes/conventions**

Lors de l'élaboration du PAR et pendant les consultations tenues dans le cadre de la préparation du présent PEPP, certains ménages, dont les concessions doivent faire l'objet d'un déplacement physique qui ne concerne que la partie mauritanienne, ont émis le choix d'être réinstallés sur un autre site non loin de leur quartier d'origine. Le projet s'était ainsi attelé à la recherche de sites potentiels en vue de réinstaller ces ménages<sup>3</sup>.

À ce jour, l'UGP en relation avec les autorités administratives et locales sont dans un processus d'identification de sites de réinstallation. C'est ainsi que des ententes non encore formalisées ont été entamées avec les maires des communes impactées du côté du Sénégal pour relocaliser les GIE agricoles. Sur la rive droite (Mauritanie), cette même dynamique a été notée aux fins de permettre aux places d'affaires recensées dans les emprises de la voirie à réhabiliter d'être recasées sur un site, alors que les PAP Habitats devant subir des déplacements définitifs pourraient bénéficier de terrains nus.

Pour minimiser les frustrations et autres comportements pouvant résulter de cette demande, il est important de communiquer sur cette question qui reste sensible. Un dialogue doit être établi entre le projet et les populations concernées, en collaboration avec les autorités locales.

À ce titre, il est recommandé au projet de :

- Explorer activement et documenter les efforts de recherche de terrains de remplacement pour les PAP Habitats ;
- Impliquer les autorités administratives dans la communication avec les PAP sur les résultats issus de ces recherches ;
- Accompagner les PAP dans l'identification et l'acquisition de terrains, et pour la construction de nouvelles demeures.

L'autre dimension à considérer est le travail des enfants (les enfants étant définis comme ceux âgés de moins de 18 ans). En effet, l'exploitation économique des enfants est une réalité en Afrique. Ce phénomène est souvent encouragé par des parents démunis. Ces enfants sont exposés et contraints parfois à exercer des activités dans des situations ou conditions dangereuses qui portent atteinte à leur santé et leur intégrité physique. Dans le cadre de ce projet, le risque peut être réel, les enfants pouvant être utilisés comme des manœuvres pour certaines tâches telles que la récupération de matériaux aux alentours des chantiers et dans les gargotes. D'un autre côté, ils peuvent aussi envahir le chantier et ses alentours pour proposer des services ou des produits tels que les cigarettes, l'eau, les cacahuètes et autres petits produits. Leur présence dans le chantier ou aux alentours doit être formellement interdite pour prévenir toute forme d'exploitation abusive ou de violation de leurs droits. Il est recommandé, pour une meilleure protection des enfants durant la réalisation de ce projet,

---

<sup>3</sup> Les détails sur le processus et les options de réinstallation sont contenus dans le PAR

d'initier une communication autour de la question du travail des enfants à travers des activités d'information/sensibilisation.

### **Risque social : Rejet des taux proposés/faibles indemnisations**

La question de l'indemnisation est importante à analyser, même si les taux ou barèmes sont déjà arrêtés dans le document du PAR. Une indemnisation juste et équitable à la hauteur du préjudice et des pertes subis, permet de prévenir plusieurs problèmes pouvant retarder l'exécution du projet. Par exemple, une sous-évaluation du préjudice subi par une PAP peut induire une non conciliation, et donc un refus de libérer l'emprise. Pour parer à cette éventualité de rejet des taux proposés pour la compensation des pertes, il est recommandé de :

- Établir un dialogue avec les parties prenantes concernées pour expliquer la démarche utilisée (le coût de remplacement et la valeur du marché) et envisager, par exemple, l'organisation d'atelier avec les PAP (collectifs ou représentants) pour expliquer la base de l'évaluation des indemnités ;
- Mettre en contribution les commissions de recensement qui ont procédé à une première évaluation des pertes de terre et de biens des PAPs ;
- Impliquer les autorités administratives dans la transmission de l'information aux PAP sur ces questions.

Ce risque social touche aussi une autre catégorie de parties prenantes, notamment les entreprises formelles (stations-services, notamment) touchées par les aménagements connexes qui vont faire l'objet d'un déplacement. L'évaluation du préjudice ou manque à gagner subi ou la consistance des options de compensation pourraient constituer une source de conflit et retarder la conciliation et par conséquent la libération des emprises. La principale recommandation pour prévenir les conflits avec cette catégorie est de :

- S'assurer d'une évaluation juste et préalable du préjudice ;
- Prodiguer un accompagnement approprié, en vue de la minimisation du manque à gagner.

### **Frustration due au retard de paiement des PAP**

Le paiement des indemnisations est une opération très attendue par les personnes affectées. Dans ce contexte de pandémie de Covid-19, qui a entraîné un arrêt total et/ou ralentissement de l'activité de plusieurs catégories socioprofessionnelles (piroguiers, charpentiers, mécaniciens etc.) et suite à l'interdiction du transport fluvial aux piroguiers, exerçant au niveau des deux rives, l'indemnisation est à la fois attendue et perçue comme le seul moyen de faire face à cette situation de précarité.

De plus, enclenché depuis le PAR de 2014, le processus d'indemnisation connaît déjà, aux yeux des PAP, un retard qui ne fait que s'accroître. Il est important de souligner que dans la partie

sénégalaise, les PAP dont les impenses et activités sont situées sur l'emprise du pont et de ses voies d'accès, ont été indemnisées par la Commission compétente.

Par ailleurs, ce processus doit être transparent et les activités de paiement exécutées dans les délais raisonnables pour leur permettre d'organiser leur déplacement dans les meilleures conditions possibles. En définitive, une fois le principe de compensation accepté par les PAP, le paiement des indemnités dues aux ayant-droits devient un préalable à leur déplacement et un enjeu important dans la relation de confiance entre ceux-ci et le projet. Il est donc recommandé de :

- S'assurer de la compréhension du processus d'indemnisation et de la connaissance des délais pour la compensation des pertes subies par les PAP ;
- Réduire les délais entre le temps du passage en commission de conciliation et la réalisation des prestations dues aux PAP à titre de compensation et ;
- Respecter les échéanciers de paiement des PAPs.

### **Perte d'activité/ Problème de reconversion**

À l'édification du pont, presque toutes les parties prenantes (piroguiers, dockers, charpentiers, restauratrices, mécaniciens, etc.) travaillant de part et d'autre des deux rives, redoutent une perte de leurs activités. Et de leur avis, l'indemnisation à elle seule ne pourra pas compenser leurs pertes de revenus. Il faudra les accompagner pour une reconversion vers d'autres activités (agriculture, commerce, élevage etc.) et leur faire bénéficier de formations et de moyens matériels et financiers pour réussir leur reconversion.

En effet, l'édification du pont risque de reconfigurer l'économie de toute la zone d'influence du projet. Des dispositions doivent être prises pour accompagner les PAP, sinon le projet risque d'engendrer une paupérisation de la zone dont l'économie est fortement dépendante du transport fluvial transfrontalier assuré par le bac et les pirogues.

La réussite de la restauration des moyens d'existences des PAP est un facteur clé pour la réussite et l'acceptabilité sociale du projet. A cet effet, l'UGP est en train de préparer un PRMS qui traitera toutes les pertes économiques particulièrement celles liées et l'arrêt de l'exploitation du bac après la mise en service du Pont.

### **Non prise en compte des acteurs économiques riverains du chantier**

De nombreux acteurs économiques comme les restauratrices dont les biens ne sont pas dans les emprises des travaux du projet sont installés dans les environs immédiats du projet. Même si elles ne sont pas directement touchées par le projet, ils vont subir les effets négatifs liés à la mise en service du pont occasionnant un ralentissement de leurs activités voire une disparition totale de celles-ci, nécessitant une reconversion vers une autre activité.

Aussi, au-delà des pertes de bien occasionnées, la particularité de ce projet est qu'il risque de générer une perte d'activités économiques importantes, notamment au niveau des intervenants des deux embarcadères.

Il est également redouté que la prise en charge de la compensation dues aux pertes recensées dans le cadre du PAR entraîne souvent des frustrations chez des acteurs économiques dont les biens sont hors emprises des travaux car ces derniers estiment que le projet les expose à des baisses de revenus et aux nuisances générées par les chantiers. Le projet devra accorder une grande importance à cette catégorie de parties prenantes dans les plans de communication sociale et prendre en compte ces dimensions dans l'ingénierie des travaux (accessibilité, réduction des nuisances, etc.)

### **Perte de sources de revenus pour les collectivités locales traversées et frustration des populations locales**

Conscient des impacts de la configuration socioéconomique dans la zone d'influence directe du projet, pour obtenir l'adhésion des populations des deux communes (Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie), des infrastructures connexes (gare routière, marché, poste de santé, voirie, adduction d'eau, etc.) ont été proposées pour accompagner les collectivités au titre de bénéfices émanant du projet. Il ressort des consultations que toutes les parties prenantes redoutent un bouleversement de l'économie de la zone.

Les mesures suivantes pourraient être prises pour mieux favoriser une acceptation sociale du projet :

- Envisager d'autres programmes d'appui aux collectivités territoriales (projet de développement (hôtel, grande surface, plan d'urbanisation, etc.) en guise d'accompagnement ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale lors de l'exécution des travaux dans chaque collectivité ;
- Recruter prioritairement les populations des zones traversées, lorsque les compétences requises existent ;
- S'assurer de faire bénéficier aux localités traversées des retombées positives liées au projet.

### **Risques de VBG/EAS/HS par les travailleurs du projet**

L'afflux de travailleurs peut être une source potentielle d'accentuation des phénomènes de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS). Les communautés riveraines des chantiers sont potentiellement exposées à ces risques en raison notamment de leur situation de pauvreté.

En outre, les femmes travaillant dans les chantiers sont également exposées à ces risques VBG/EAS/HS.

Ce risque sera exacerbé par les réalités socioculturelles en Mauritanie et au Sénégal.

En effet, des contraintes socioculturelles subsistent encore au niveau de ces deux pays pour offrir à la femme et à la fille un cadre sécuritaire, que ce soit au sein de la famille ou dans la société de façon générale. Les pesanteurs socioculturelles<sup>4</sup> persistant, constituent une contrainte majeure quant à l'éradication des inégalités, disparités de genre et leurs causes qui sont essentiellement la pauvreté, le chômage, le manque d'instruction et d'éducation (notamment en matière de santé sexuelle et reproductive), le faible pouvoir économique des femmes et leur vulnérabilité par rapport aux violences sexistes sous toutes ses formes.

En plus de ces principales contraintes, il est noté aussi une faible application des lois et textes adoptés ainsi que l'inefficacité de la prise en charge dans les centres d'accueil et de services juridiques spécialisés pour la prise en charge des victimes de VBG.

Par conséquent, des mesures ciblées doivent être prises aux fins d'éviter de tels risques, notamment :

- Intégrer un code de conduite dans les contrats des entreprises de manière à interdire les VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté en précisant les sanctions encourues ;
- Cartographier les services d'appui médical, psychosocial et légal pour les victimes de VBG/EAS/HS les plus proches des sites de Rosso (Sénégal et Mauritanie) ;
- Préparer un plan de réponse aux VBG/EAS/HS qui clarifie les procédures de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS et comprenant les Codes de conduite ;
- Assurer la formation des entités d'exécution du projet sur les VBG/HS/EAS et la gestion des cas, les procédures de signalement, de référencement et de prise en charge des cas et le suivi-évaluation du Plan d'action d'atténuation et de réponses aux risques de VBG/EAS/HS ;
- Exiger des entreprises la mise en place des installations au sein des bases chantiers et bases-vie intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter) ;
- Évaluer périodiquement les risques VBG/EAS/HS et l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place.

## **Refus du déplacement**

---

<sup>4</sup> Il s'agit du modèle de société basée sur le patriarcat, des schémas culturels qui définissent les statuts et les comportements de l'homme et de la femme, le tabou qui entoure les questions de sexualité, de l'analphabétisme, de la promotion de la soumission de la femme, etc.

Un déplacement physique involontaire est souvent vécu comme une grande injustice sociale. Il reste un événement douloureux pour certains ménages ayant vécu pendant de longues années dans leur maison obtenue au prix de nombreux sacrifices. Ils ont développé des liens forts avec cet endroit qui les a vus naître et grandir, qui les a façonnés et qui renferme toute leur histoire. Quitter ce milieu social veut dire aussi laisser derrière eux toute cette histoire et une partie de leur vie. Il s’y ajoute, la peur de l’inconnu, puisqu’appelés à s’installer dans un nouveau milieu social. La découverte de cet autre monde peut faire peur. L’attachement à ce terroir est un sentiment fort qui peut conduire à un refus du déplacement avec comme conséquences un ralentissement de la libération de l’emprise et un retard dans l’exécution des travaux sur le site.

Toutefois, il ressort des consultations que les PAP sont disposées à accepter ce déplacement involontaire. Cela est d’autant plus vrai pour le cas de la Mauritanie où le contexte culturel fait que les populations sont très favorables à céder leur terre dès lors que cela relève d’un projet d’utilité publique de l’État.

**Les propriétaires de concessions à déplacer** : dans le lot des ménages qui feront l’objet d’un déplacement, même s’ils ne sont pas nombreux à ce stade du projet, il faudra les traiter avec plus d’attention. Pour éviter des frustrations de la part des déplacés, il faudra les accompagner pour faciliter leur adaptation sociale du site d’accueil.

**Les propriétaires détenteurs de titres formels** : ils seront identifiés lors du recensement additionnel. L’effet de surprise, l’attachement au terroir et les options de compensation proposées à cette catégorie de PAP peuvent constituer une source de réticence ou refus.

**Les propriétaires de places d’affaires installées dans l’emprise des travaux de voirie et d’adduction d’eau** : des expériences précédentes ont montré la difficulté de déplacer les tenants d’activités commerciales et de services dans le cadre d’opérations de désencombrement de la voie publique ou de projet impliquant un déplacement involontaire, surtout dans le centre-ville de Rosso Mauritanie.

### **Perte de terres agricoles et perte d’activité**

Dans un projet, la perte de terres agricoles peut être très délicate à gérer dans la mesure où, la compensation financière n’est pas souvent suffisante. Car au-delà de la perte du bien, la PAP perd en même temps son activité agricole si une terre de remplacement n’est pas trouvée. Durant les consultations, les acteurs ont relevé le manque de réserves foncières à usage agricole, notamment au niveau de la commune de Rosso Sénégal, pour une réaffectation de terres aux PAP. Ces derniers, peuvent être plongés très facilement dans la paupérisation. C’est pourquoi, il est utile de les accompagner vers une reconversion dans d’autres activités à défaut de trouver une terre de remplacement.

## **Délais courts pour le déménagement des PAP**

Les courts délais accordés aux PAP pour la libération des emprises, une fois l'indemnité versée, peuvent être source de blocage ou de refus, surtout pour les PAP (entreprises formelles, Habitats, etc.) dont le déplacement nécessite une logistique plus ou moins importante. Les mesures suivantes sont recommandées pour que cette phase très sensible soit organisée dans les meilleures conditions :

- Responsabiliser les structures facilitatrices des activités afférentes à l'organisation et à la gestion des déplacements ;
- Accorder des délais raisonnables aux PAP pour leur déplacement, notamment celles détentrices de structures d'habitation et de places d'affaires formelles ;
- Informer à temps sur les délais de libération des emprises ;
- Envisager des formes d'appui appropriées pour faciliter leur déplacement (appui logistique, par exemple).

## **Désagréments/dégâts/révoltes**

Les riverains proches de la zone des travaux risquent de connaître de nombreux bouleversements avec la réalisation de ce projet, en particulier lors des travaux qui peuvent être une source de désagréments multiples pour les résidents à proximité des zones de travaux tels que l'obstruction d'accès, les nuisances sonores et atmosphériques.... Il est ainsi recommandé de :

- Veiller à l'application et au suivi des mesures de réduction des nuisances contenues dans le PGES ;
- Prendre en compte ces aspects dans l'ingénierie de travaux ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation des riverains pendant les travaux sur les attitudes et comportement à adopter notamment en termes de recours au MGP en cas de pollution, gêne et dégâts matériels et accidents ;
- Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;
- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

En dehors des nuisances et autres désagréments, la réalisation des travaux peut aussi occasionner des dégâts mitoyens à des tiers situés hors des emprises formelles. La discipline de chantier étant difficile à garantir lors de la phase des travaux, des dommages causés à des tiers pourraient survenir. Pour minimiser ces dommages ou les prévenir, des mesures doivent être prises et respectées :

- Délimiter et matérialiser l'emprise des travaux ;
- S'assurer que les entreprises respectent les prescriptions techniques et normes de sécurité lors des travaux ;
- S'assurer que ces aspects soient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises ;
- Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;

- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

### **Déplacement de lieux de culte et désertion des lieux de culte**

Dans une société où le religieux et le sacré ont un sens très élevé, le déplacement de ce type d'établissement peut s'avérer complexe et être source d'une grande frustration.

Dans le cadre de ce projet, aucun lieu de culte ou sacré n'a été ciblé pour faire l'objet d'un déplacement.

### **Inaccessibilité ou non opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes**

Tout projet qui affecte les populations dans leur vécu au quotidien, nécessite la mise en place d'un cadre de recueil et de traitement des plaintes. Ce mécanisme pour être efficace doit être adapté aux attentes des différentes parties prenantes du projet. Lors des consultations, les acteurs rencontrés ont insisté sur le caractère accessible, transparent, inclusif, participatif et culturellement adapté aux réalités des deux pays du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui sera mis en place. Au niveau local, il existe des cadres informels de gestion des conflits qui impliquent les notables dans les deux pays (Délégués de quartier, Imam, Chefs de tribu).

### ***Risque social : interruption du service des différents concessionnaires (eau, électricité, télécom, etc.)***

En phase de travaux, l'identification des réseaux déjà existants est un impératif important qui pourrait permettre de prévenir les casses de réseaux entraînant une interruption de la distribution d'un service vital pour les populations. Si une interruption momentanée est inévitable, il faudra prévenir les usagers à l'avance pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires. Pour un service comme l'eau, il est important de mettre à disposition des camions citernes le temps du rétablissement du service. Ces incidents de réseaux, s'ils sont mal pris en charge peuvent provoquer des désagréments dans la vie quotidienne des populations et aboutir à terme à un soulèvement causant une interruption temporaire des travaux ou à une cohabitation chaotique avec les riverains.

## **3.2. Analyse des risques environnementaux, santé et sécurité**

La mise en œuvre du Projet de construction du pont de Rosso nécessite la réalisation de plusieurs activités. Les travaux consistent en :

- La préparation du site par les travaux de terrassement, d'excavation, déboisement ;
- La préparation et l'installation de chantier et prise en charge du matériel ;
- L'aménagement des sites de travail, des installations de base chantier ;
- Les travaux de génie civil.

### ***Risque social : augmentation des cas d'infections (IRA, IST/VIH et autres maladies transmissibles)***

La réalisation du projet peut affecter la sécurité et la santé des populations riveraines. Lors de la réalisation des travaux, des nuisances peuvent être notées telles que la poussière, le bruit et autres effets désagréables pouvant entraîner des infections respiratoires et fragiliser la santé des populations riveraines du chantier, en particulier les enfants, les femmes et personnes âgées.

Aussi, la présence des ouvriers avec l'ouverture du chantier, l'afflux de populations à la recherche de travail et le développement de petits commerces aux alentours du chantier peuvent développer une promiscuité ; ce qui peut augmenter l'exposition des femmes et des enfants au risque de contracter des infections sexuellement transmissibles ou de les encourager à mener des activités de prostitution dans la clandestinité.

Par conséquent, il est important de signer une convention ou de nouer un partenariat avec une ONG pour mener des campagnes de sensibilisation à l'attention des ouvriers et des populations riveraines.

### **Risques de propagation de la COVID-19**

Les activités du projet notamment du fait de la mobilisation des travailleurs et leur mobilité peuvent favoriser la propagation de la Covid -19.

A l'intention des travailleurs du Projet, un plan de sensibilisation sur la Covid-19 sera intégré au plan santé sécurité au travail (PSST) à produire par les entreprises de travaux. Des campagnes de sensibilisations à travers des réunions de chantiers, des affichages et des animations porteront sur :

- Les agents infectieux,
- Les modes de transmission,
- Les symptômes ;
- Les gestes barrières ;
- Les pratiques d'hygiène individuelle et collective ainsi que le lavage des mains au savons après les toilettes, périodiquement, après contact avec tierces personnes, manipulation des outils de travail, etc. ;
- La distribution et l'utilisation des équipements et produits de protection individuelle,
- L'évaluation des connaissances, attitudes et pratiques des mesures de protection,
- La procédure pour déclencher l'alerte « santé – sécurité » dans les lieux de travail.

Les mesures de prévention technique collectives vont fournir aux travailleurs les informations nécessaires sur la maladie (signes, mode de transmission), les mesures de protection et de

prévention préconisées (la propreté, les affiches, les procédures), mais aussi assurer la désinfection régulière des lieux de travail.

Les mesures de prévention technique individuelle vont de la protection collective à la protection individuelle avec le port des EPI.

### **Insécurité**

L'ouverture du chantier est un moment crucial du projet qui risque d'entraîner un afflux de populations, des désagréments, notamment une circulation perturbée, des encombrements, des accidents, l'insécurité (agressions, vols), notamment pour les enfants, les femmes et personnes âgées. Il s'y ajoute que certains aménagements (marché, gare routière etc.) connexes concernent des infrastructures abritant beaucoup de monde. Ainsi, les dysfonctionnements sur la voirie et les réseaux existants (cohabitation avec le réseau actuel) auront des effets sur la circulation et les activités connexes. L'obstruction des voies de ruissellement des eaux pluviales pourrait créer des inondations suite aux aménagements du chantier dans les communes de Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie. Il serait utile d'organiser des activités d'information et de sensibilisation, mais aussi de baliser les emprises, ou encore créer des postes de surveillants communautaires pour prévenir les risques d'accidents et d'agressions, et l'occupation anarchique des environs immédiats du chantier.

### **Risques environnementaux et sanitaires liés aux poussières générées sur le chantier**

Les émissions de poussières constituent les aspects environnementaux les plus récurrents sur les chantiers. Les travaux de terrassement et la circulation des engins et camions peuvent entraîner des émissions de poussières et particules. Les poussières peuvent également provenir de l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier.

Les émissions de poussières de chantier peuvent entraîner les impacts et risques sanitaires suivants :

- Dégradation de la qualité de l'air ;
- Environnement de travail poussiéreux (nuages de poussières) pouvant occasionner une mauvaise visibilité pour la circulation des engins et occasionner ainsi des accidents d'engins ;
- Des affections respiratoires pour les ouvriers travaillant sur le chantier.

Les autres types de poussières dangereuses qu'on peut retrouver sur les chantiers sont les poussières de ciment. Ces poussières peuvent être à l'origine d'impacts sanitaires négatifs. Les poussières de ciments peuvent provoquer des maladies dont certaines se révèlent invalidantes pour les ouvriers.

### **Risques environnementaux et sanitaires liés aux rejets gazeux des engins/camions**

Les émissions de gaz font partie des facteurs d'impacts et de risques sanitaires sur les chantiers. Les dégagements gazeux peuvent provenir des tuyaux d'échappement des véhicules/engins tels que l'oxyde de carbone (CO), les oxydes de soufre (SO) et d'azote (NO), les vapeurs d'hydrocarbures. Ces émanations gazeuses peuvent entraîner la dégradation de la qualité de l'air et être sources d'affections respiratoires chez les ouvriers qui inhalent ces substances.

### **Risques environnementaux liés aux déchets générés par le chantier**

Les déchets de chantier peuvent générer plusieurs types d'impacts en fonction de leur typologie. Plusieurs types de déchets peuvent être produits sur le chantier. Les déchets les plus importants et les impacts associés sont présentés dans le tableau 3 suivant.

### **Risques environnementaux liés à la perturbation de l'écosystème**

Avec la construction du Pont, il y'a également un réel risque de perturbation de l'écosystème. En effet, les travaux prévus au niveau du pont peuvent entraîner un déplacement ou une raréfaction des espèces halieutiques, les déchets de chantier peuvent affecter les espèces halieutiques et autres espèces de l'écosystème. Les déchets les plus importants et les impacts associés sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 3:** Type de déchets de chantier et impacts associés

<b>Types de déchets</b>	<b>Exemples de déchets</b>	<b>Provenance</b>	<b>Risques associés</b>
Déchets inertes	Bétons, pierres, déchets de terrassement, déblais, les terres, granulats non pollués...	Démolition des structures des PAP Travaux de construction et matériaux	Pollution visuelle, Encombrement
Déchets industriels banals	Papier, carton, déchets de plastiques, métaux	Travaux de construction et matériaux	Pollution visuelles, Encombrement
Déchets dangereux	Huiles usagées, chiffons souillés, filtres à huile, filtre à air, sable souillé, déchets d'emballage ou de matériels souillés par de l'huile ou d'autres substances dangereuses ...	Travaux de maintenance des équipements et du parc automobile	Pollution du sol/sous-sol, Pollution de l'air
	Laitance de béton (mélange très fluide de ciment, d'éléments fins et d'eau)	Eaux de lavage des bennes à béton, toupies et bétonnières... Ces rejets sont très basiques (pH de 12 à 13), souvent chargées de métaux, dus aux adjuvants qui sont des produits dangereux	Pollution du sol, Pollution de la nappe, Altération de la santé des ouvriers due aux rejets corrosifs (en cas de contact cutané ou projection dans les yeux) Les eaux de lavages ont un pH élevé ; autrement dit, elles sont très basiques ou « alcalines ». Elles présentent un risque à la fois pour les ouvriers (projections dans les yeux, etc.), pour les organismes aquatiques et pour la fertilité des sols.

## **Nuisances sonores associées au bruit de chantier**

Par bruit des chantiers, on entend toutes les émissions sonores des travaux de construction, des travaux de construction très bruyants et des transports de chantier. Le bruit généré par les activités de chantier peut être source de gêne pour le voisinage ou de lésions auditives chez les ouvriers.

Les sources de bruit à l'origine des nuisances sonores potentiellement générées par le chantier sont les suivantes :

- Engins de chantier (pelleteuses, chargeuses, brise béton, tracteurs, grues, ...) ;
- Équipements techniques (compresseurs, groupes électrogènes, ...) ;
- Outils et machines de chantier (bétonnières, perceuses, ...) ;
- Camions de chantier (y compris les sirènes de marche arrière) ;
- Manipulation des matériaux (chocs, bruits de chargements/déchargements, ...) ;

## **Risques environnementaux liés aux eaux usées produites sur le chantier**

Les activités de chantier génèrent des eaux usées de diverses natures. Les eaux issues d'un chantier sont chargées de matières en suspension et parfois polluées par des hydrocarbures. De plus, celles qui sont en contact avec du béton, ciment, etc. deviennent alcalines (pH > 9) et peuvent présenter une teneur significative en micropolluants. Il y a aussi les eaux polluées par le lessivage (pluies...) d'éléments ou de surfaces bétonnées (travaux d'injection, de stabilisation, de gunitage, etc.) sans oublier les eaux usées sanitaires. Ces eaux usées produites sur les chantiers peuvent être à l'origine de la pollution du sol ou de la nappe si elles ne font pas l'objet d'une bonne gestion.

## **Risques environnementaux liés au déversement accidentel d'hydrocarbures**

Le déversement accidentel ou la fuite d'hydrocarbures peuvent être source de pollution (sol, sous-sol). Les hydrocarbures sont dangereux pour l'environnement du fait de certains de leurs composants qui sont toxiques. Ils peuvent être source de contamination du sol, ils sont également toxiques pour les organismes aquatiques, ils peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## **Risques d'accident de circulation concernant les riverains**

Le chantier va générer l'augmentation du trafic routier. L'acheminement des matériaux de construction et des équipements de travail sur le chantier va nécessiter le déplacement de beaucoup de camions et d'engins. La circulation de ces engins et camions de chantier peut occasionner des accidents tels que :

- Collision avec les véhicules des usagers de la route ;
- Heurts de piéton par les engins ou camions de chantier.

### **Risques d'accident de travail concernant les travailleurs**

Le secteur des BTP fait partie des secteurs les plus accidentogènes. Les accidents de travail et maladies professionnelles sont récurrents dans les chantiers de construction. Des accidents de travail graves, voire mortels se produisent souvent sur les chantiers. Cette situation est due à la réalisation de certains travaux à risques sans mesures de prévention et à la présence de certains facteurs de risques : circulation d'engins et de camions de chantier ; présence d'équipement à risque (équipement électrique, toupies, bétonnières) ; manipulation de produits dangereux (toxiques, inflammables...) ; le non-respect du port d'EPI (masques respiratoires, gants, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant, casque...) ; le manque ou l'insuffisance de formation des ouvriers; la présence de poussières sur le chantier; l'encombrement du chantier. Les principaux risques professionnels liés au projet sont :

- Les risques de heurt de piéton par engin ou camion de chantier ;
- Les risques électriques (électrocution, électrisation) ;
- Les risques mécaniques (coupure ou écrasement par un organe d'un équipement) ;
- Les risques de chute de plain-pied ;
- Les affections respiratoires ;
- Les risques d'incendie.

### **Conclusion**

Pour les risques sus-discutés, les principales mesures d'atténuation consignées dans le tableau suivant seront mises en œuvre pour les réduire, en concertation avec toutes les parties prenantes potentiellement exposées.

**Tableau 4:** Évaluation des risques environnementaux et sociaux et définition des mesures de prévention

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
<b>Économique et social</b>									
1	Économique & Social	Travailleurs au sein des Embarcadères	L'arrêt de la traversée par le bac	Pertes de revenus ou de moyens de subsistance	Précarité accrue- Dégradation des conditions de vie et de résilience	Très probable	Moyen	40	Baser le schéma de restructuration sur la restauration des moyens de subsistance.
2	Économique	PAP	Déplacement/réinstallation des places d'affaire localisées sur l'emprise du Pont	Pertes de sources de revenus ou de moyens de subsistance	Vulnérabilité économique et difficultés de trésorerie des communes traversées (pertes de recettes)	Très probable	Fort	56	Compenser de manière juste et équitable les pertes, et assister les PAP à développer des mesures de réhabilitation économique
3	Social	PAP	Déplacement/réinstallation des concessions sur l'emprise du Pont	Pertes d'habitations, de logis et de revenus locatifs	Déstructuration du lien social, difficultés d'intégration dans leur nouveau site, éclatement des réseaux sociaux notamment chez les femmes	Très probable	Fort	56	Privilégier la réinstallation des ménages affectés notamment dans la partie Mauritanienne, Mettre en place des mesures d'accompagnement telles que la réalisation d'infrastructures sociales et l'assistance des ménages déplacés en particulier les personnes vulnérables
		Groupes vulnérables	Manque de maîtrise de la situation de référence des ménages des PAP sur le plan socio-économique	Non prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables	Exclusion de groupes spécifiques, en particulier des femmes et les personnes vulnérables.	Probable	Moyen	30	Approfondir la situation sur la vulnérabilité des ménages affectés, Développer des mesures de résilience adaptées aux conditions de vie sociales et économiques, Mettre en place des mesures d'accompagnement sociales destinées à tous les ménages affectés

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
3	Social	Groupes vulnérables	Manque de maîtrise de la situation de référence des ménages des PAP sur le plan socio-économique	Non prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables	Exclusion de groupes spécifiques, en particulier des femmes et les personnes vulnérables.	Probable	Moyen	30	Approfondir la situation sur la vulnérabilité des ménages affectés, Développer des mesures de résilience adaptées aux conditions de vie sociales et économiques, Mettre en place des mesures d'accompagnement sociales destinées à tous les ménages affectés
4	Social	Populations riveraines	Non transparence dans le recrutement de la main d'œuvre local	Soulèvement des jeunes dans les localités traversées	Blocage des travaux par les communautés traversées pour non recrutement de la main d'œuvre locale	Probable	Moyen	30	Établir un plan de recrutement de la main d'œuvre locale, mettre en place un mécanisme de gestion de cette main d'œuvre en associant les autorités administratives et locales ainsi que les représentants des populations riveraines et organisations communautaires de base
5	Social	Personnel de chantier et populations riveraines	Manque/insuffisance de sensibilisation des populations et des ouvriers et autre personnel	Propagation VIH/SIDA, MST et autres maladies transmissibles	Augmentation du taux de prévalence dans les localités traversées	Probable	Faible	18	Sensibiliser les communautés sur les risques de transmission de VIH/SIDA et les moyens de sa prévention
			Absence de code de conduite Contraintes socioculturelles pour un signalement efficace	Risques EAS/HS par les travailleurs du projet	Augmentation des cas de VBG/AES/HS notamment chez les travailleuses du projet et les riveraines les localités traversées	Probable	Fort	42	Intégrer un code de conduite dans les contrats des entreprises de manière à interdire les VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté et précisant les sanctions encourues ;

			<p>Faible application des lois et textes adoptés</p> <p>Absence de centres d'accueil et de services juridiques spécialisés pour la prise en charge des victimes des VBG</p>						<p>Cartographier les services d'appui médical, psychosociale et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS les plus proches des sites de Rosso (Sénégal et Mauritanie) ;</p> <p>Intégrer dans le mécanisme de gestion des plaintes les cas de VBG/EAS/HS ;</p> <p>Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les dispositions du code de conduite et sur les mécanismes de saisine prévus dans le MGP</p> <p>Exiger des entreprises la mise en place des installations au sein des bases chantiers et bases-vie intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter) ;</p> <p>Évaluer périodiquement les risques VBG/EAS/HS et l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place</p>
8	Social	Autorités locales	<p>Politisation et discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes</p>	<p>Pourparlers avec des interlocuteurs non légitimes</p>	<p>Faible adhésion des parties prenantes</p>	<p>Probable</p>	<p>Moyen</p>	30	<p>Identifier et faire participer les interlocuteurs légitimes</p>

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
9	Social	PAPs	Procédures lourdes de mise en place des indemnisations	Retard dans le processus de libération des emprises	Retard dans l'exécution du projet	Probable	Moyen	30	Privilégier les procédures d'ententes directes avec les PAP en lieu et place de leur passage en commission de conciliation
10	Social	PAPs	Faible niveau de compensation	Refus de certains PAP à signer des ententes, Nombre important de réclamations	Retard dans le processus de libération des emprises, surtout du budget du PAR	Probable	Moyen	30	Se conformer aux barèmes contenus dans le PAR, envisager des ajustements notamment pour les places d'affaires détentrices de structures formelles
11	Social	Personnel de chantier	Mauvaises conditions de travail du personnel de chantier	Perturbation des travaux	Retard dans la mise en œuvre	Probable	Faible	18	Prévoir dans les cahiers des charges des clauses spécifiques garantissant des conditions de travail décentes
12	Social	Enfants mineurs	Travail des enfants	Trafic de personnes	Exploitation des enfants, déperdition scolaire, violence physique	Probable	Faible	18	Prévoir dans les cahiers des charges des clauses spécifiques interdisant le travail des enfants, développer une communication spécifique, mettre en place un mécanisme de surveillance sur ces questions
13	Social	UGP Projet de construction du pont de Rosso et Entreprises	Non-respect des engagements du projet vis-à-vis des parties prenantes	Non adhésion des parties prenantes	Blocage et retards dans l'exécution des travaux	Probable	Faible	18	Assurer la transparence et le respect des engagements durant tout le processus, mettre en place un mécanisme de communication assurant l'implication de toutes les parties prenantes

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
<b>Environnement -sécurité sur la zone des travaux et sur le voisinage</b>									
14	Environnement	Riverains	Ouvrages inadéquats pour le drainage des eaux pluviales	Inondation des habitations riveraines de l'emprise du pont et des infrastructures connexes	Dégâts sur les biens appartenant aux riverains	Probable	Fort	42	Assurer un bon dimensionnement des ouvrages de drainage d'eaux pluviales en fonction des intensités des pluies; Mettre en place des exutoires; Rabaisser la ligne rouge du pont et de voirie connexe de manière à minimiser ce risque
15	Environnement-Sécurité	Faune/flore/Ouvriers/Riverains	Exploitation de carrières et sites d'emprunts	Écosystème perturbé, Génération de poussières, Accident d'engin/camion	Perte de biodiversité, Affections respiratoires liées aux poussières, Blessures/décès en cas d'accident	Probable	Moyen	30	Réhabilitation et remise en état des carrières, Sensibiliser les ouvriers sur les mesures environnementales et sécuritaires à respecter lors de l'exploitation, Utiliser des engins adaptées et conformes aux normes lors de l'exploitation des carrières, Entretien régulièrement les engins, S'assurer que les conducteurs d'engin sont formés, Couvrir les camions qui transportent les matériaux, Avoir l'autorisation des eaux et forêts pour d'éventuelles coupes d'arbres

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
16	Sécurité	Ouvriers	Non-respect des mesures sécuritaires ; absence de sensibilisation/information des ouvriers sur les risques liés aux travaux de construction et les mesures de prévention, non-respect du port d'EPI, Chantier encombré	Accidents de travail/maladies professionnelles	Lésions/blessures corporelles, chute de plain-pied, affections respiratoires, autres accidents divers	Probable	Faible	18	Intégrer des dispositions sécuritaires dans les cahiers des charges des entreprises; Mettre en place un plan de sécurité qui prend en compte la formation, les mesures de sécurité, l'information et la sensibilisation des communautés riveraines, Prévoir des secouristes formés en permanence sur le chantier, Mettre en place des trousseaux de premiers secours, Nettoyer et désencombrer régulièrement le chantier
17	Sécurité	Riverains/Ouvriers du chantier	Circulation des engins et camions de chantier sur les voies utilisées par les riverains et usagers (véhicules des passants, charrettes, piétons)	Accident de circulation (collision entre engins/véhicules d'usagers, heurt de piéton par engin);	Soulèvement des riverains/Lésions corporelles d'ouvriers et de riverains/décès en cas d'accident	Probable	Fort	42	Respecter la limitation des vitesses de circulation des engins et camions de chantier, S'assurer que les conducteurs sont bien formés, Baliser les zones de travaux, Mettre en place un plan de circulation, Sensibiliser les riverains sur les travaux et les risques associés; Aménager des horaires pour l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
18	Environnement-Sécurité	Riverains/Ouvriers du chantier	Circulation d'engins lourds lors des travaux / Acheminement des matériaux de construction sur le chantier	Émissions de bruit/vibrations/ envoi poussières/ émission de gaz de combustion par les engins	Nuisances sonores; Affections respiratoires liées aux poussières et gaz de combustion	Probable	Faible	18	Utiliser des engins/camions conformes aux normes; Entretenir régulièrement les engins et camions de chantier; Respecter la limitation des vitesses de circulation; Sensibiliser les riverains sur les travaux et les risques associés; Arroser régulièrement les zones des travaux; Doter les ouvriers de masques respiratoires et exiger leur port; Couvrir (bâcher) les camions acheminant les matériaux de construction; Aménager des horaires pour l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier
19	Environnement	Flore	Destruction de plantations d'alignement et d'ornement sur l'emprise du corridor et dans une partie de la bande de filas	Déboisement sur sites	Perte de végétation	Probable	Faible	18	Avoir l'autorisation de coupe du service des eaux et forêts ou un protocole ; Procéder à des reboisements compensatoires ; Compenser les pertes d'arbres subis par les PAP; Délimiter les zones de déboisement afin de réduire au minimum la déforestation.

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
<b>Environnement-Sécurité au niveau de la base chantier</b>									
20	Environnement	Sol/sous-sol	Fabrication de béton au niveau de la centrale à béton/lavage des camions malaxeurs, camions toupies et bétonnières	Présence de laitance de béton sur le sol au niveau de la centrale à béton	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Aménager un bassin de décantation étanche ou filtrant pour recueillir les eaux chargées de béton; Curer le béton solidifié et le stocker avec les déchets inertes
21	Environnement	Sol/sous-sol	Production de déchets dangereux (huiles usagées, chiffons souillés, batteries usagées...), manipulation de produits chimiques (produits d'entretien, graisses...); lavage/entretien des équipements	Déversement/dépôt de produits dangereux sur le sol	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Stocker les déchets dangereux dans des fûts étanches placés sur une aire étanche; Fermer les fûts contenant les produits dangereux et les protéger contre les intempéries, Aménager une aire étanche et munie de séparateur d'hydrocarbures pour le lavage des équipements

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
22	Sécurité	Personnel de la base vie	Présence d'installations électriques	Électrisation/Électrocution	Brûlures/décès	Probable	Fort	42	Mettre en place des équipements électriques conformes aux normes, Afficher dangers liés aux équipements et les consignes de sécurité associée, N'autoriser l'intervention sur les installations électriques que les personnes formées et habilitées, Afficher les consignes pour les personnes victimes de choc électrique, Prévoir un secouriste en permanence sur le site
23	Environnement	Sol/sous-sol	Stockage d'hydrocarbures	Fuite/déversement d'hydrocarbures	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Aménager une cuvette de rétention étanche et bien dimensionnée pour les cuves d'hydrocarbures, la cuvette doit être dimensionnée en fonction du volume de stockage; Mettre en place des produits absorbants pour neutraliser les déversements d'hydrocarbures

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	Catégorie	Partie Prenante/récepteur d'impact	Cause	Risque (Évènement)	Effet/dommage/lésions/conséquences	Probabilité	Gravité	Criticité	Description de l'action
24	Sécurité	Personnel de la base vie	Manipulation/dépotage d'hydrocarbures	Incendie suite à une fuite ou déversement d'hydrocarbures ; Explosion de réservoirs d'hydrocarbure	Blessures, brûlures, décès	Probable	Fort	42	Identifier la zone de stockage de carburant, Indiquer la nature du produit stocké et les pictogrammes de danger, Afficher les consignes de sécurité, Interdire les sources de flamme ou de chaleur à proximité de la zone de stockage, Mettre en place des produits absorbants pour neutraliser les déversements d'hydrocarbures, Mettre en place des extincteurs adaptés, Former le personnel sur l'utilisation des extincteurs, Mettre en place des procédures pour le dépotage d'hydrocarbures, Limiter l'accès au niveau de la zone de stockage
<b>Politique/Communication</b>									
25	Politique – Communication	UGP Projet de construction du pont de Rosso	Enchérisssement de la demande sociale lors de la période pré-électorale Faible intégration de la presse et des organisations de la société civile	Mauvaise divulgation des informations/messages sur le projet	Mauvaise perception des résultats du projet par l'opinion publique	Probable	Faible	18	Assurer que le projet dispose d'une stratégie et d'un plan de communication effective avec la presse
26	Politique – Élections Municipales au Sénégal	UGP Projet de construction du pont de Rosso	Tenue des élections municipales de janvier 2022	Retard de la libération totale des emprises du projet	Révision des coûts et des échéances du Projet Réclamations des entreprises	Probable	Faible	18	Assurer que le projet dispose d'une bonne stratégie de libération des emprises, en priorisant la libération des concessions Asseoir une bonne communication sur l'utilité publique du Projet

## Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité

Échelle de Probabilité		Échelle de gravité	
Signification	Score	Signification	Score
Très improbable	2	Mineur	1
Improbable	4	Faible	3
Probable	6	Moyen	5
Très probable	8	Fort	7

## Matrice de criticité

	P1	P2	P3	P4
G1	2	4	6	8
G2	6	12	18	24
G3	10	20	30	40
G4	14	28	42	56

Le risque est évalué par la formule :  $R \text{ (risque)} = G \text{ (gravité)} \times P \text{ (probabilité)}$ , une "matrice de criticité" est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables c'est-à-dire les risques importants

	inférieur à 15
	compris entre 15 et 39
	supérieur à 40

### Signification des couleurs :

Un risque très limité aura une couleur verte.

La couleur jaune matérialise un risque moyen.

Le risque élevé inacceptable est représenté par la couleur rouge.

## IV. NORMES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le présent PEPP s'appuie sur les exigences des principaux partenaires financiers au projet de Pont de Rosso que sont la BEI et la BAD qui disposent d'exigences spécifiques en matière d'engagement des parties prenantes.

Toutefois, il traite des dispositions prévues par les législations des deux (2) pays (Mauritanie et Sénégal) en matière de participation, d'information et de consultation des parties prenantes.

### 4.1. Règlements nationales

#### 4.1.1. Le cadre légal mauritanien

La République Islamique de Mauritanie (RIM) ne dispose pas de cadre légal qui régit la préparation et la mise en œuvre de plan d'engagement des parties prenantes.

En outre, des exigences réglementaires ne sont pas spécifiées dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale. Les outils qui la composent ne font pas l'objet d'une loi spécifique. En effet, la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans la prise de décision en vue d'un développement durable est envisagée sous le régime d'une loi générale de l'environnement.

Il s'agit de la Loi n° 2000-045 portant Code de l'environnement du 26 juillet 2000 et ses décrets d'application relatifs aux EIE (Décret no 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret 2004-094).

Cette participation est constatée pendant le cadrage des Termes de Référence, préalable à la validation, la consultation publique conduite durant la réalisation de l'étude et de l'enquête publique, dernière étape à l'issue de laquelle l'étude est acceptée ou rejetée (articles 17 ; 22, 23, 24, 26 du décret no 2007-105).

Dans le domaine de l'information préalablement aux opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'Article 14- du n°2010/080 du 31 mars 2010, abrogeant et remplaçant le décret n°2000/089 du 17 juillet 2000 portant application de l'ordonnance 83 127 du 05 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale stipule que : les propriétaires initiaux des biens fonciers objet d'expropriation sont informés de leur mise en adjudication publique, au moins trente jours avant la date fixée à cette dernière.

Si les politiques générales en Environnement de la République Islamique de Mauritanie (RIM) et la loi-cadre sur l'Environnement traitent des EIE, des enquêtes publiques, des audiences publiques et des analyses de la conformité et de l'application de la loi, elles n'abordent cependant pas les questions liées aux EIES, aux EES, aux consultations autochtones, aux audits environnementaux (diagnostic avec ou sans référentiel). Ce qui fait que les normes et mesures de sauvegarde de la BEI et de la BAD pourront servir de socle pour combler le vide réglementaire existant et aider à promouvoir la participation des différentes parties prenantes.

#### **4.1.2. Le cadre légal sénégalais en matière de gestion environnementale et sociale**

Le Code de l'Environnement du Sénégal ne prévoit pas la présentation d'un plan d'engagement des parties prenantes. Il traite simplement des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

En effet, la loi sénégalaise présente des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant l'EIES pour les projets, à l'instar du Projet pont de Rosso.

Hormis le cas d'une expropriation pour cause d'utilité publique, la législation sénégalaise n'a pas prévu de dispositions spéciales concernant la consultation du public.

Les exigences de participation durant l'EIES sont extraites du Code de l'Environnement et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus d'EIES ainsi qu'une condition préalable à l'approbation de l'EIES. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet.

Le processus de participation des parties prenantes doit suivre le processus suivant :

##### **Première étape** : Validation des termes de référence de l'EIES par la DEEC

- Avis de projet et soumission de projets de termes de référence par le Promoteur ;
- Consultation de la DEEC sur les termes de référence ;
- Intégration des commentaires de la DEEC dans les termes de référence.

##### **Deuxième étape** : Rédaction d'un rapport provisoire EIES

- Sélection d'un consultant agréé par le Ministère de l'Environnement pour la réalisation des études d'impact environnemental ;
- Identification et consultation de l'ensemble des parties prenantes : populations, personnes directement affectées par le projet, élus, société civile, etc. ;
- Rédaction d'un rapport provisoire.

**Troisième étape** : Validation du rapport par le comité technique régional

- Transmission des rapports provisoire à la DEEC, pour exploitation par les membres du Comité technique ;
- Réunion d'analyse de rapport en présence du consultant, du promoteur, de la DEEC et des membres du Comité technique ;
- Intégration des commentaires dans un rapport corrigé.

**Quatrième étape** : Audience publique

- Transmission du rapport et affichage à la mairie et à la sous-préfecture des résumés non techniques, avant l'audience ;
- Audience publique de restitution du rapport de l'étude d'impact environnemental en présence du consultant, du promoteur, des autorités locales (sous-préfet), de la DEEC et des services techniques régionaux ;
- Intégration des commentaires dans un rapport définitif.
- Délivrance par le Ministère de l'Environnement d'une attestation de conformité environnementale.

Cependant, ce processus ne prend pas en compte la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet dès lors qu'il s'arrête à la fin de la procédure d'évaluation environnementale et sociale.

## **4.2. Exigences de la BAD et de la BEI en matière d'engagement des parties prenantes**

### **4.2.1. Exigences de la BAD**

À travers son système de sauvegardes intégré (SSI), la BAD prévoit un certain nombre de principes et d'obligations pour garantir la consultation et la participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des projets.

- ⇒ La **Politique de diffusion et d'accès à l'information (mai 2013)** : Cette politique vise à : i) maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions; ii) faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la

BAD et son partage avec un spectre large de parties prenante ; iii) promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ; iv) améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ; v) faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque ; vi) appuyer le processus consultatif ; et vii) renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information. Les objectifs de cette politique sont de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales (« ONG ») éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes.

- ⇒ Le **Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la Banque (2001)** : Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes. Le manuel lui-même élaboré de manière participative, fournit les directives sur lesquelles s'appuyer. Quant aux parties prenantes, il s'agit des personnes/communautés qui peuvent (directement ou indirectement, positivement ou négativement) toucher ou être touchées par les résultats des projets ou programmes. Les questions d'égalité homme/femme sont fondamentales dans la participation. Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à base communautaire (OBC) qui représentent les pauvres et les femmes sont des parties prenantes importantes dans les opérations appuyées par la Banque.
- ⇒ Le **Mécanisme de gestion des griefs et de recours du client au niveau pays** : La Banque s'engage à s'assurer que les clients établissent des mécanismes locaux de gestion des griefs et de recours crédibles forts et indépendants pour participer à la résolution des griefs et des problèmes des personnes affectées par les impacts environnementaux et sociaux du projet.
- ⇒ Le **Mécanisme indépendant d'inspection (MII)** : Le mandat du Mécanisme indépendant d'inspection de la Banque est de fournir aux personnes qui sont, ou qui sont susceptibles d'être affectées négativement par les projets financés par le Groupe de la Banque, pour cause de violation des politiques et procédures du Groupe, la possibilité de demander à la Banque de se conformer à ses propres politiques et procédures. Les

demandeurs chercheront d'abord à régler leurs plaintes avec la Direction de la Banque ; mais si, de leur point de vue, la Direction de la Banque n'a pas traité convenablement leurs plaintes, ils pourront soumettre leurs demandes au MII. Le MII se compose de deux phases séparées mais liées : (1) une phase de résolution des griefs ou des problèmes, conduite par le CRMU qui fait rapport directement au Président de la Banque, dont l'objet est d'aider les personnes affectées par les projets à trouver des solutions à leurs problèmes ; et (2) une phase d'examen de la conformité, conduite par un panel de trois membres appartenant au fichier d'experts du MII.

- ⇒ **Le Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (Juillet 2012)** : Ce cadre d'engagement fait partie des nouveaux mécanismes et stratégies de la BAD, permettant de mieux saisir et intégrer les aspirations des citoyens africains. Il traduit l'engagement de la BAD à plus de transparence et de responsabilité envers ses pays membres et le public. Le cadre propose quatre domaines de collaboration avec les OSC susceptibles de présenter un intérêt majeur : les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, le mécanisme indépendant d'inspection, l'action menée dans les PMR fragiles et le travail de proximité et de communication. Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à base communautaire (OBC) sont des parties prenantes importantes dans les opérations appuyées par la Banque. L'idéal serait que les parties prenantes soient identifiées et invitées à contribuer à la conception du projet dès les premières étapes d'identification et durant la mise en œuvre.
  
- ⇒ Les **Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES)** : Les Procédures évaluation environnementale et sociale de la Banque (approuvées en 2001) ont été révisées afin de refléter la mise à jour des informations, des processus améliorés et des nouvelles connaissances contenues dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI). Elles concernent également les limites des procédures existantes et fournissent une base solide pour l'opérationnalisation du système de sauvegarde intégré. Elles détaillent les procédures spécifiques que la Banque et ses emprunteurs ou les clients doivent suivre pour s'assurer que les opérations financées par la Banque sont conformes aux exigences des Sauvegardes Opérationnelles (SO) à chacune des étapes du cycle des projets de la Banque. Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont ainsi applicables tout au long du cycle du projet, avec des tâches différenciées à effectuer, rôles et responsabilités distinctes pour la Banque, ses emprunteurs et les clients.

⇒ Les **Sauvegardes Opérationnelles n°1 «Évaluation environnementale et sociale»** et **n°2 «Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation»** : parmi les objectifs spécifiques des deux SO figure notamment celui « d’assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l’information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu’elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ». La SO1 souligne par ailleurs que la consultation des parties prenantes doit être précédée par une diffusion de l’information environnementale et sociale adéquate pour garantir que les participants soient pleinement informés. La SO1 stipule que l’emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates avec les communautés susceptibles d’être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux, et d’en fournir les preuves. L’emprunteur et le client sont tenus d’obtenir le large soutien des communautés. La SO 2 fixe les objectifs, principes et exigences de la consultation et la participation du public. En effet, ce processus d’engagement comporte les exigences suivantes :

- L’implication des instances représentatives et les organisations de la société civile, ainsi que les membres des communautés vulnérables eux-mêmes ;
- L’inclusive d’une manière socialement et culturellement appropriée ;
- Un délai suffisant aux processus décisionnels des communautés vulnérables ;
- L’expression des points de vue des groupes vulnérables, leurs préoccupations et propositions, dans les langues et modes de leur choix, sans manipulation externe, ingérence, coercition, ou intimidation ;
- Le respect de la culture, des connaissances et pratiques des communautés vulnérables.

#### **4.2.2. Exigences de la BEI**

Le projet de construction du Pont de Rosso doit également satisfaire aux exigences de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) en matière d’engagement des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la divulgation d’informations, les consultations et la gestion des griefs présentées dans les normes environnementales et sociales de la BEI, en particulier la norme 10 relative à la participation des parties prenantes.

Les actions requises par cette norme peuvent être résumées comme suit :

- Identification des parties prenantes, planification et mise en œuvre de l’engagement, documentées sur le fond et dans le processus ;

- Divulgence publique et diffusion d'informations appropriées ;
- Consultation significative des parties prenantes afin d'obtenir leurs contributions, initiée tôt et poursuivie tout au long du cycle de vie du projet, incluant les communautés affectées et les autres parties intéressées, et accessible aux groupes vulnérables.
- Mise en place d'un mécanisme par lequel les personnes peuvent faire des commentaires ou des plaintes (mécanisme de réclamation).

Des exigences spécifiques en matière d'engagement s'appliquent en cas de réinstallation involontaire, comme le décrit la norme 6 de la BEI relative à la réinstallation involontaire, et en cas de groupes vulnérables, comme le décrit la norme 7 Droits et intérêts des groupes vulnérables.

En effet, la BEI a établi la norme 10 qui définit une approche systématique en matière de participation des parties prenantes que le promoteur est tenu d'adopter et de maintenir au moyen d'une relation constructive avec les parties prenantes concernées. Pour l'institution, *l'implication des parties prenantes est un processus inclusif et itératif qui nécessite, à des degrés divers, une analyse des parties prenantes et la planification de leur participation, la divulgation, diffusion et mise à disposition opportunes des informations, des consultations publiques et une participation des parties prenantes, ainsi qu'un mécanisme de règlement de griefs et de recours.*

À cet effet, la BEI, à travers la norme 10, encourage activement le droit d'accès à l'information, tout comme la consultation et la participation des parties prenantes dès lors qu'elle exige aux promoteurs d'entretenir, d'une manière efficace et appropriée, un dialogue ouvert, transparent et responsable avec toutes les communautés et parties prenantes concernées par les projets. La valeur de la participation des parties prenantes dans le processus décisionnel est soulignée dans toutes les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi d'un projet. Le droit d'accès à des recours, y compris par le règlement des litiges, est activement exigé.

Par conséquent, les inquiétudes des parties prenantes doivent être prises en compte dès que possible durant le processus d'évaluation du projet, pour réduire les risques et faciliter la résolution rapide des conflits. Pour tous les projets nécessitant la réalisation d'une EIE en bonne et due forme, le promoteur doit procéder à une consultation publique constructive et transparente des populations concernées, selon des modalités adaptées à leur culture, et communiquer en temps opportun les informations pertinentes sous une forme appropriée ; il doit être établi que les opinions exprimées ont été prises en considération. Pour tous les autres projets, la BEI impose aux promoteurs d'engager un dialogue constructif avec les parties prenantes, non seulement parce que c'est leur droit, mais aussi pour obtenir un soutien à la mise en œuvre du projet de manière efficiente et dans les meilleurs délais.

En cas de réinstallation forcée par exemple, la BEI exige également une consultation des parties prenantes, notamment celles affectées sur les questions spécifiquement sociales.

Globalement, la BEI a adopté des normes et principes pour la protection de l'environnement et du bien-être des personnes en vue de promouvoir le développement durable.

Dans le cadre de la Norme 10 intitulée « Participation des parties prenantes », la BEI identifie un certain nombre d'obligations :

L'implication des parties prenantes est planifiée et assurée par le promoteur sans discrimination, en tenant compte des différences d'exposition au risque, de la plus grande sensibilité et de la moindre résilience des groupes vulnérables, conformément à la norme 7.

La participation des parties prenantes (qui inclut notamment la divulgation et la diffusion d'informations) est planifiée et assurée dans le droit fil des principes de l'implication préalable, éclairée et libre et de la participation éclairée, de manière à obtenir un large appui local des populations concernées et une viabilité à plus long terme des activités relevant du projet. S'il n'obtient pas un large appui local, le promoteur doit consacrer toutes les ressources et le temps nécessaires à des initiatives supplémentaires en matière d'implication des populations et de consultation publique, en tant que de besoin.

La contribution des parties prenantes est documentée et soigneusement prise en compte tout au long des phases de préparation et de mise en œuvre du projet.

Pour être efficaces et constructifs, les processus de consultation et de participation sont à double sens et doivent être guidés par les principes généraux suivants. La participation des parties prenantes :

- Doit être engagée par le promoteur dans les premières phases du processus d'identification des risques environnementaux et sociaux et des incidences négatives potentielles et se poursuivre tout au long du cycle de vie du projet, à mesure que les risques et incidences apparaissent ;
- Doit intégrer les populations concernées et être accessible à tous les groupes vulnérables au sein de ces populations et prévoir une différenciation fondée sur plusieurs segments ;
- Doit intégrer, au-delà des parties concernées, tous les groupes ou individus identifiés comme étant d'autres parties intéressées ;
- Doit être dûment documentée, tant sur le plan du contenu que sur celui du processus.

Des facteurs tels que le niveau d'alphabétisation, les inégalités entre les sexes et l'accès aux moyens de diffusion doivent être soigneusement pris en compte par le promoteur dans le cadre d'une campagne efficace de divulgation et de diffusion de l'information.

En outre, le plan de participation des parties prenantes défini par la BEI fonctionne comme un schéma directeur qui indique une stratégie de participation des parties prenantes pour un projet et un guide pour son déploiement. À travers ce plan, le maître d'ouvrage doit :

- Décrire les obligations réglementaires en matière de consultation et d'information ;
- Identifier les groupes de parties prenantes clés et les classer par ordre de priorité ;
- Décrire une stratégie et un calendrier pour le partage d'information avec chacun des groupes ;
- Décrire les ressources et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités et leur intégration dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Également, le maître d'ouvrage se doit d'élaborer un mécanisme de règlement des griefs. Ce système devra être l'objet d'une vaste publicité, en langues et formes appropriées, et être facilement accessible aux personnes potentiellement affectées.

Le système de gestion des plaintes consiste à recevoir, à traiter et à répondre aux réclamations des citoyens de manière systématisée. Les réclamations peuvent porter sur tout type de sujets relatifs à la mise en œuvre du projet tel que : les réclamations concernant l'évaluation d'un bien, le conflit avec une autre PAP à propos d'un bien impacté par le projet, les plaintes pour non-respect des droits de la PAP, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes des riverains portant sur la gestion environnementale et sociale.

Dans la mesure du possible, le système de gestion des réclamations devra être accessible, transparent et sera tenu systématiquement à jour durant tout le cycle de vie du projet, les rapports périodiques devront également faire mention du bilan de l'activité du système de gestion des réclamations.

Cette consultation selon la BEI, est basée sur une analyse des parties prenantes et est précédée par une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate pour garantir que les participants sont pleinement informés. Elle commence à un stade précoce au cours de la préparation du projet, et se poursuit selon les besoins.

#### **4.2.3. Conclusion sur les convergences / divergences des exigences**

Du point de vue réglementaire, le Sénégal et la RIM disposent d'un arsenal qui prône la participation et la consultation du public. Cependant, ce processus est limité à la procédure d'évaluation environnementale et sociale des projets et programmes.

Aussi, les dispositions juridiques des deux pays ne couvrent pas toutes les étapes du cycle de vie des projets et ne prévoient pas l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes.

Par contre, la BAD et la BEI présentent un cadre plus complet qui sert de base à la préparation, la mise en œuvre et au suivi des projets d'une manière participative et inclusive.

En effet, au même titre que la BAD, la BEI prône une consultation ouverte, inclusive et efficace avec l'ensemble des parties prenantes.

De plus, ces deux institutions disposent d'exigences en matière de préparation de plan de participation, de consultation et d'engagement des parties prenantes, afin de guider la diffusion des documents relatifs au projet et les consultations avec les personnes concernées et les autres parties prenantes.

Aussi, la BAD et la BEI prônent l'adoption d'une approche très proactive pour recueillir l'opinion du public, identifier toutes les parties prenantes et nouer le dialogue avec elles, au lieu d'adopter une approche réactive, c'est-à-dire de ne répondre qu'aux commentaires et questions soumis et aux problèmes soulevés, une fois qu'ils ont été soumis ou soulevés.

De même, ces deux institutions accordent une attention particulière à l'identification et à la participation des groupes vulnérables et exigent que les parties prenantes soient consultées d'une manière permanente pendant toute la durée du projet. Alors qu'en RIM comme au Sénégal, cette consultation se limite en la phase de préparation aux fins d'obtenir les autorisations administratives requises.

Par ailleurs, la BAD et de la BEI exigent l'établissement et la mise en œuvre d'un mécanisme de réclamation spécifique au projet (accessible à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables), en plus des procédures de réclamation administratives et judiciaires nationales.

Fort de ces divergences, la présent PEES du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes est élaboré conformément aux exigences de la BAD et de la BEI aux fins de combler les insuffisances contenues dans les réglementations des deux pays (RIM et Sénégal) bénéficiaires dudit projet.

## V. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'identification et l'analyse des parties prenantes est un élément essentiel du processus d'engagement des parties prenantes et de l'élaboration d'activités et de mesures pertinentes qui tiendront compte des caractéristiques et des intérêts des parties prenantes. Une distinction est faite entre les communautés affectées, qui subiront les impacts directs et indirects du projet, et les parties prenantes institutionnelles, qui ont un rôle dans la gestion et l'approbation du projet.

### 5.1. Définition des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

- Peuvent avoir un intérêt dans le projet (« parties intéressées »). Elles comprennent des individus ou des groupes ayant un intérêt dans le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc. ;
- Sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes (également connu sous le nom de « parties affectées »).

Toutefois, pour une bonne collaboration du projet avec les parties prenantes, durant toute la durée de vie de ce dernier, il est crucial de procéder à une identification de personnes au sein des groupes à même d'agir en qualité de représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Par ailleurs, ces représentants identifiés peuvent, d'une part, fournir au projet des informations utiles sur les contextes locaux, et d'autre part, constituer le principal canal de diffusion de l'information sur le Projet auprès des communautés.

La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut d'élu officiel et de leur statut social et largement soutenu au sein de la communauté qui leur permet d'agir en tant que points de contact dans l'interaction entre le projet du Pont de Rosso et ses parties prenantes.

## 5.2. Identification des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet pont de Rosso sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet. Ce processus d'identification est décrit par la figure ci-dessous.

**Figure 4 :** Processus d'identification des parties prenantes



Par ailleurs, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable.

Ces groupes vulnérables ou marginalisés sont des personnes qui, en vertu de leur genre, appartenance ethnique, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social ont une participation limitée aux consultations. On s'assure que ces personnes sont dûment représentées, et au besoin seront consultées via d'autres canaux tels que les réseaux différents comme les associations.

Ces personnes ou groupes vulnérables pourraient ainsi être identifiés, à la suite des enquêtes socioéconomiques, aux fins de les faire bénéficier d'une assistance spécifique liée à leur situation de vulnérabilité.

Au stade actuel du Projet, les groupements ou communautés connues comme potentiellement vulnérables sont l'ensemble des personnes et les groupes dont la survie dépend de la dynamique économique actuel du bac. Ce sont les acteurs du transport fluvial, les commerçants (femmes et hommes) et l'ensemble des personnes économiquement actives sur les deux quais (droite et gauche) du circuit du bac.

Dès lors, le plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) en cours d'élaboration a été le prétexte pour identifier l'ensemble de ces parties prenantes potentiellement vulnérables en vue de mieux apprécier les opportunités et les risques du projet sur leurs revenus, moyens de subsistance, modes de vie et systèmes sociaux.

Ainsi, la liste des parties prenantes ci-dessous présentée est établie et pourrait être mise à jour à la suite des consultations complémentaires et sera incluse dans le Registre des communications qui, en réalité, est une base de données évolutive mise à jour périodiquement par le projet, car l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long du cycle de vie du projet.

On y indiquera pour chaque partie prenante, le nom et les coordonnées détaillées de son représentant en s'assurant que la personne-contact représente l'intérêt du groupe de façon légitime.

Les parties prenantes sont identifiées suivant plusieurs critères :

- La nature des activités,
- Les zones d'influence du projet, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés.
- La nature des impacts éventuels (économique, social et environnemental)
- Les intérêts et attentes des parties prenantes vis-à-vis du projet Pont Rosso.

À ce jour, les parties prenantes ont été identifiées à partir :

- Des autorités gouvernementales (administratives ; territoriales et UGP)
- Des élus locaux :
- Des personnes affectées et groupes avec intérêts environnementaux, sociaux et économiques ;
- Du personnel du projet.

Cette liste de parties prenantes est susceptible d'évoluer ou de changer de composition à mesure que le projet évolue vers la construction et l'exploitation. D'autres groupes de parties prenantes supplémentaires pourraient inclure :

- Les fournisseurs et les entreprises ;
- Les syndicats.

À titre illustratif, les principales parties prenantes de chaque groupe sont indiquées à la figure tableau ci-dessous comme outil visuel des parties prenantes du Projet.

## AUTORITÉS

Comité de pilotage représenté par l'Unité de Gestion du Projet

**Au Sénégal** : Gouvernance de Saint Louis – Préfecture de Dagana – Sous-Préfet de Ndiaye

**En Mauritanie** : Wilaya de Trarza– Moughataa de Rosso

### Services techniques déconcentrés

**Au Sénégal** : Services techniques déconcentrés (Urbanisme, AGEROUTE, Direction des routes, DREEC, Eaux et Forêts, Agriculture, Élevage, Inspection du Travail, Appui au développement local, Action sociale, ARD, Cadastre, et SAED)

**En Mauritanie** : Inspection régionale de la Jeunesse, de l'Emploi et du Travail, Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable, Délégation régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme, Direction régionale de la Sûreté, Délégation régionale de l'Équipement et des Transports

### Autorités locales

**Au Sénégal** : Mairie de Rosso et dignitaires

**En Mauritanie** : Mairie de Rosso Mauritanie et dignitaires

## PERSONNES AFFECTÉES & GROUPES AVEC INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

### Personnes affectées par le Projet (PAP) :

- Individus et ménages affectés par le Projet sur l'ensemble du tracé du pont et de ses aménagements connexes
- Places d'affaires formelles
- Places d'affaires informelles
- Équipements collectifs
- Personnes dont les activités ont été impactées (piroguiers, dockers, facilitateurs, mécaniciens, charpentiers, bagagistes)

### Groupes avec intérêts économiques :

- Transporteurs ;
- Jakartamans ;
- GPF,
- Associations agriculteurs, éleveurs, de jeunes
- Manœuvres glaceurs de poissons

## USAGERS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Organisations consultatives

Populations riveraines des deux pays

Organisations de la Société Civile (ONG, et OCB)

Médias

### **5.3. Catégories de parties prenantes**

Pour les besoins de l'analyse, ces parties prenantes ont été regroupées dans les trois catégories suivantes :

1. Les parties affectées - personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
2. Les parties prenantes intéressées - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre et ;
3. Les groupes vulnérables - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

#### **5.3.1. Parties prenantes intéressées**

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- Les acteurs institutionnels, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ;
- Les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et de transport dans les zones desservies par le Projet ;
- Les organisations de la société civile et la chefferie locale qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de l'UGP dans la réalisation du Projet ;
- Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;

- Les bailleurs de fonds et autres institutions financières actuels et ceux susceptibles de devenir des partenaires potentiels du projet pont de Rosso à l'avenir ;
- Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.

Le tableau qui suit présente la grille de répartition des parties prenantes intéressées.

**Tableau 5:** Grille de répartition des parties prenantes

<b>Secteur privé</b>	<b>Secteur public</b>	<b>Société civile</b>	<b>Bailleurs de fonds</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sociétés privées</li> <li>- Associations professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement, fonctionnaires et services de l'administration</li> <li>- Autorités locales</li> <li>- UGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médias</li> <li>- Mouvements sociaux et groupes de mobilisation</li> <li>- ONG</li> <li>- GIE</li> <li>- Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque Africaine de Développement</li> <li>- Banque Européenne d'Investissement</li> <li>- Union Européenne</li> </ul>

Le tableau suivant présente les catégories de parties prenantes intéressées ainsi que leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction du Pont de Rosso.

**Tableau 6:** Liste des parties prenantes intéressées

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
<b>Gouvernement</b>	Ministères désignés dans les deux pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité ad hoc &amp; Groupe Opérationnel mis en place par le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superviser les Opérations de libération des emprises des grands projets.</li> <li>- Informer et sensibiliser les populations concernées.</li> <li>- Recenser les impenses et occupants des emprises.</li> <li>- Évaluer et payer les impenses.</li> <li>- Notifier la libération des lieux par sommation.</li> <li>- Assister les autorités administratives pour les opérations afférentes à la libération des sites.</li> <li>- Recenser les déplacés et assurer leur réinstallation sur les sites aménagés.</li> <li>- Traiter les réclamations.</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministères en charge de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction de de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) du Sénégal</li> <li>▪ Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental de la Mauritanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les termes de références des EIES et PAR.</li> <li>- Assurer le secrétariat du comité technique.</li> <li>- Organiser l'audience publique.</li> <li>- Suivre le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).</li> <li>- Instruire le dossier d'établissement classé.</li> <li>- Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service Régional des Eaux et Forêts (Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser toute activité de déboisement, défrichage ou de reforestation sur le site du projet</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge du Travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspection Régionale du Travail et de la sécurité sociale (Sénégal)</li> <li>▪ Inspection régionale de la Jeunesse, de l'Emploi et du Travail (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène.</li> <li>- Lutte contre les Maladies Professionnelles.</li> <li>- Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie.</li> <li>- Accompagner les jeunes dans leurs activités de développement personnel, sportives, culturelles et professionnelles (pour le cas de la Mauritanie)</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministères chargé des Forces armées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Brigade de la Gendarmerie de Rosso (Sénégal)</li> <li>▪ Direction régionale de la Gendarmerie (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements.</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de la Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commissariat de Police de Rosso (Sénégal)</li> <li>▪ Direction régionale de la Sûreté du Trarza (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des personnes et des biens et maintien de l'ordre public,</li> <li>- Constatation des infractions aux lois pénales ;</li> <li>- Assistance aux autorités administratives et diplomatiques ;</li> <li>- Gestion de la mobilité urbaine, entre autres missions</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de la Douane	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction Générale des Douanes Subdivision des Douanes de Rosso (Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lliquider les droits et taxes exigibles à l'occasion de l'importation ou de l'exportation des produits ou marchandises ;</li> </ul>

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Service régional des Douanes (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir, rechercher, constater et réprimer la fraude douanière, ainsi que de poursuivre les infractions à la</li> <li>Assurer la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels d'encadrement et d'exécution ;</li> <li>Élaborer, en collaboration avec les services intéressés, tant au plan national qu'au sein des instances internationales, la législation et la réglementation douanières relatives aux échanges extérieurs et au change.</li> <li>Piloter le processus d'exonération dans le cadre de la mise en œuvre du projet</li> <li>Élaborer le manuel de procédures des postes de contrôle frontaliers juxtaposés</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	<p><b>Au Sénégal :</b> Gouverneur de Saint-Louis ou son représentant &amp; Services techniques de l'Etat aux niveaux régional &amp; départemental</p> <p><b>En Mauritanie :</b> <b>Wali de Trarza et le Moughataa de Rosso,</b> Services techniques régionaux et régionaux du Trarza</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission Régionale de Recensement et d'Évaluation des Impenses</li> <li>Commission de recensement et d'évaluation des impenses autour du Hakem de Rosso</li> <li>Comité de suivi environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements.</li> <li>Gestion des services techniques de l'État au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée.</li> <li>Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère chargé des Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>AGERROUTE (Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître d'Ouvrage délégué du Projet Pont de Rosso, recrutement et mise à disposition du personnel sénégalais de l'Unité mixte de Gestion du Projet de construction du Pont de Rosso</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des routes (Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et mise en œuvre des activités en matière d'infrastructures routières, co-préside le Comité Ad Hoc, chargé du suivi de la mise en œuvre du projet.</li> </ul>
	Ministère en charge des transports routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale des Infrastructures de Transport Routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et mise en œuvre des activités en matière d'infrastructures routières, co-préside le Comité Ad Hoc, chargé du suivi de la mise en œuvre du projet.</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de l'équipement et des transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation régionale de l'Équipement et des Transports (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et mise en œuvre des activités en matière d'infrastructures routières, de l'équipement et des transports</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge du Cadastre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société des Bacs de Mauritanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le transport fluvial entre les deux rives du fleuve Sénégal</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge du Cadastre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau des Cadastres de Saint Louis (Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les propriétés foncières, bâties et non bâties ;</li> <li>Rechercher leurs propriétaires apparents ou réels ;</li> <li>Reconnaître et définir les limites cadastrales de ces propriétés, les décrire et les évaluer.</li> </ul>

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge des collectivités territoriales	▪ Agence Régionale de Développement (Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception et l'exécution de tous les plans et toutes études concernant le développement économique, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique de la région, des communes et des communautés rurales ;</li> <li>- La constitution et la mise à jour de banques de données nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des plans de développement ;</li> <li>- L'élaboration et la réalisation de schémas régionaux d'aménagement du territoire et plans d'urbanisme</li> <li>- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action pour l'environnement et tout autre plan sectoriel concernant la région, la commune ou la communauté rurale ;</li> <li>- La mise en œuvre des initiatives en matière de coopération décentralisée.</li> </ul>
		▪ Services d'Appui au développement local (Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines touchant au développement économique et social à la base,</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de l'Agriculture	▪ Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la (SAED_Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé ;</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de l'Assainissement	▪ Direction régionale de l'Assainissement Sénégal de Saint Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La planification et la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre la conception et le contrôle des études et des travaux et des travaux des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales ;</li> <li>- L'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales ;</li> <li>- Le développement de l'assainissement autonome ;</li> <li>- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures et la qualité de service ;</li> <li>- La gestion du patrimoine permettant d'assurer le service de l'assainissement ;</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de l'agriculture	▪ Directions Régionales de Développement Rural (DRDR_Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et proposer des mesures de politique agricole adaptées aux conditions régionales et locales ;</li> <li>- Assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques et des activités retenues en vue de la réalisation des objectifs de développement agricole et rural de la région ;</li> <li>- Contribuer à l'appui technique aux producteurs et à leurs organisations ainsi qu'aux collectivités locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux et régionaux de développement agricole.</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>	Ministère en charge de l'élevage	▪ Service départemental de l'Élevage (Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'alimentation humaine et du niveau de vie des populations, dans le cadre de systèmes d'exploitation durable des ressources naturelles ;</li> </ul>
<b>Secteur privé/para public</b>	Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle	▪ Entreprises BTP, sous-traitants et Bureau de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures.</li> <li>- Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures.</li> </ul>
	Concessionnaires ou opérateurs de réseaux linéaires	▪ SONES, SEN'EAU, ONAS, SONATEL, SENELEC, FREE SENEGAL, EXPRESSO (Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des réseaux divers.</li> </ul>

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SNDE, SOMELEC, MATTEL, MAURITEL, MAURITEL MOBILES (Mauritanie)</li> </ul>	
<b>Associations des Piroguiers</b>	Associations des Piroguiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations regroupant les piroguiers impliqués dans le transport fluvial : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Au Sénégal</b>, il y'a 2 associations de piroguiers à Rosso (Bokk Jom et Piroguiers de Rosso)</li> <li>○ <b>En Mauritanie</b>, Il y'a une association de piroguiers à Rosso Mauritanie qui sont basés au quartier village de Rosso</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des piroguiers</li> </ul>
<b>Associations des Dockers</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association des Dockers de Mauritanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des Dockers</li> <li>- Organe de solidarité et d'entraide entre les membres</li> </ul>
<b>Société des Bacs de Mauritanie</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association Employés de la société des Bacs de Mauritanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion (établissement public à caractère industriel et commercial) du transport fluvial entre les deux rives du fleuve Sénégal et toutes autres activités liées à cet objectif</li> <li>-</li> </ul>
<b>Association des transports</b>	Associations transporteurs gros porteurs Association des chauffeurs 7 places et taxi de Rosso	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations transporteurs gros porteurs de la commune de Rosso</li> <li>▪ Association gros porteurs de Dakar-Nouakchott</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des transporteurs gros porteurs</li> <li>- Organe de solidarité et d'entraide entre les membres</li> <li>- Défense des intérêts des transporteurs (véhicules 7 places et taxi)</li> </ul>
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>Au Sénégal :</b> commune de Rosso, département de Dagana <b>En Mauritanie :</b> Commune de Rosso et Wilaya de Trarza	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes sur le corridor du pont et des aménagements connexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'environnement local.</li> <li>- Planification et aménagement communal.</li> <li>- Développement économique et social.</li> <li>- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</li> <li>- Recouvrement des redevances sur le périmètre communal.</li> <li>- Facilitation sociale</li> <li>- Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes</li> </ul>
<b>Organisations de la société civile</b>	Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de défense des consommateurs dans les deux région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations locales, organisation de la société civile travaillant dans des zones affectées (à recenser lors des consultations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des communautés.</li> <li>- Alliés lors des médiations sociales.</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</li> </ul>

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
	(Saint Louis et Trarza)		
<b>Chefferie locale</b>	Chefs de quartiers & Dignitaires locaux (autorités religieuses, notamment) dans les Rosso (Sénégal et Mauritanie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chefs de quartiers</li> <li>▪ Imams</li> <li>▪ Prêtres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alliés</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Gestion de la mobilisation des communautés locales.</li> <li>- Délivrance d'actes de résidence</li> </ul>
<b>Media</b>	Radios, télévisions et journaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Radios, Télévisions et Presse écrite de régions de Saint Louis (Sénégal) et de Trarza (Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà.</li> <li>- Canaux de communication.</li> </ul>
<b>Porteur du Projet</b>	UGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Unité de Gestion du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la réalisation des activités du projet Pont de Rosso dans le respect des délais et dispositions requises</li> <li>- Mise en œuvre du PEPP</li> <li>- Information et implication des parties prenantes</li> <li>- Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</li> <li>- Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations</li> <li>- Veiller à la transparence du processus</li> <li>- Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</li> </ul>
<b>Partenaires financiers</b>	Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Banque Africaine de Développement</li> <li>▪ Banque Européenne d'Investissement</li> <li>▪ Délégation Union Européenne (Au Sénégal et en Mauritanie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier.</li> <li>- Supervision des activités du Projet.</li> <li>- Garant de la participation des parties prenantes.</li> <li>- Contrôle les ressources.</li> </ul>

### 5.3.2. Parties prenantes affectées

Les parties prenantes affectées concernent la catégorie de parties prenantes directement affectées par le projet. Ainsi, dans ce groupe, les personnes peuvent être affectées différemment : acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, effets environnementaux (pollutions et nuisances), effets économiques (pertes ou ralentissement de l'activité) et effets sociaux négatifs comme les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet Pont de Rosso.

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du Projet qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques économiques, sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Les quatre (04) catégories de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées :

- Les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes morales et leurs dépendances, les personnes physiques et leurs ménages qui, en raison des biens qu'elles possèdent et des activités qu'elles, mènent dans l'emprise du Projet, subiront un déplacement physique ou économique ;
- Les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet, à savoir les travailleurs de la Société des Bacs de Mauritanie, les cambistes, les assureurs, les restauratrices, les pêcheurs, facilitateurs, les Jakartamans, les bagagistes Dockers) ; les femmes et les hommes commerçants, les charpentiers, les manoeuvres glaceurs de poissons qui subiront probablement des pertes de revenus du fait de la restructuration du réseau ;
- Les communautés riveraines au corridor du pont qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident ;
- Les collectivités territoriales traversées qui, du fait des déplacements économiques des PAP, perdront des sources de recettes.

Le tableau suivant récapitule la liste des parties prenantes affectées identifiées au stade actuel du projet.

**Tableau 7** : Liste des parties prenantes affectées

N°	Partie Prenante
1	Piroguiers
2	Dockers
	Charpentiers
	Manœuvres glaceurs de poissons
3	Facilitateurs et cambistes
4	Travailleurs de la Société des Bacs de Mauritanie
5	Transporteurs gros porteurs & Chauffeurs 7 places et taxi
6	Restauratrices situées hors emprises des travaux
7	Commerçants, artisans et autres acteurs économiques situées hors emprises des travaux
8	Personnes morales et physiques dont les biens et/ou activités sont situés dans les emprises des travaux du projet

### 5.3.3. Groupes vulnérables

Le concept de vulnérabilité peut être abordé sous différents angles dépendant du contexte.

Dans le cadre du Plan d'action de réinstallation (PAR) du projet Pont de Rosso, la vulnérabilité fait référence aux difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes affectées à s'adapter aux changements induits par le projet, à profiter pleinement des bénéfices du projet ou encore à retrouver des conditions et/ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existaient avant le projet.

À cet effet, la vulnérabilité de certaines PAP peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique.

Cependant, le PEPP traite de la vulnérabilité au sens plus large en discutant des parties prenantes qui auront une faible résilience par rapport aux risques inhérents à la mise en œuvre du Projet.

En effet, la vulnérabilité suppose un rapport dynamique à l'événement incertain. Face à la menace, les individus ou les groupes sociaux élaborent des stratégies de sortie de crise en mobilisant leur capital économique, social et culturel. Bref, la particularité de la vulnérabilité est qu'elle est réversible.

Néanmoins – malgré ce consensus autour de la définition de la vulnérabilité par les différentes disciplines sociales et humaines (géographie, économie, sociologie, surtout.) – pour avoir une compréhension exacte du concept, il est important de le contextualiser, c'est-à-dire, il faut éclaircir

la situation dans laquelle il est employé. Il est, en effet, possible qu'une personne riche, dans certaines circonstances, soit vulnérable : par exemple, si elle habite dans une zone qui a des risques d'inondation du fait des travaux du Projet. Selon cette perspective, c'est une personne qui peut être vulnérable. Être vulnérable, en somme, c'est être dans une situation de fragilité réversible face à un événement extérieur.

La vulnérabilité peut donc être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique.

Le PAR vise, notamment, à identifier toutes les PAP qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés inhérentes à leur vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette fragilité ou son degré d'importance.

En effet, dans le contexte de la réinstallation, on parle de vulnérabilité pour toutes « *Personnes qui, du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur âge, de handicaps physiques ou mentaux, ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou ont une capacité limitée à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages.* »

Néanmoins, pour rendre le concept plus opérationnel et l'inscrire dans une perspective des risques redoutés dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est important de le lier à un autre concept, celui de résilience.

Ainsi, l'un des enjeux d'un PEPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.<sup>5</sup>

Par conséquent, le PEPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans la zone d'influence du projet Pont de Rosso, les groupes vulnérables sont principalement ceux dont l'identification est en cours à partir de l'exploitation des données d'enquêtes

---

<sup>5</sup> Le caractère de défavorisation ou de vulnérabilité se réfère aux personnes qui, en vertu de, par exemple, leur âge, sexe, statut ethnique, religion, incapacité physique, mentale ou autre, statut social, civique et de santé, orientation sexuelle, identité sexuelle, statut économique ou statut d'autochtone, et / ou dépendance sur des ressources naturelles uniques, peuvent être plus susceptibles d'être affectés par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces groupes ou personnes sont également plus susceptibles d'être exclus de / incapables de participer pleinement au processus de consultation global, et en tant que tel, peuvent nécessiter des mesures et / ou une assistance spécifique pour le faire. Les considérations relatives à l'âge concernent les personnes âgées et les personnes mineures, y compris dans les cas où elles peuvent être séparées de leur famille, de la communauté ou d'autres personnes dont elles dépendent.

socioéconomiques du PAR et celles issues des investigations des structures facilitatrices qui interviendront dans la mise en œuvre dudit PAR. Les principaux critères qui président à leur identification sont :

- L'âge ;
- Le handicap ;
- La nationalité, l'ethnie et le niveau d'alphabétisation
- La taille du ménage ;
- Le sexe du chef de ménage ;
- La situation matrimoniale du chef de ménage ;
- Le nombre d'enfants mineurs et de personnes âgées en charge ;
- Le revenu du ménage tiré du bien ou de l'activité affectée ;
- Les sources de revenus supplémentaires (activités secondaires, transferts de migrants, etc.)
- etc.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront également confirmés avec l'appui des structures facilitatrices en charge de la mise en œuvre du PAR du projet.

Toutefois, des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires ont été l'occasion d'identifier des actions spécifiques dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes.

Il existe toute une série d'actions pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, il s'agit notamment de :

- L'accessibilité pour les handicapés ;
- L'égalité des sexes dans les activités du projet ;
- L'accès à moindre coût aux personnes pauvres ;
- L'assistance des personnes vulnérables durant tout le cycle de vie du projet ;
- Le besoin de création d'emploi pour ces couches vulnérables.

#### **5.4. Analyse des parties prenantes**

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes et groupes dont les intérêts devraient être pris en compte et ceux à surveiller dans la préparation et la mise en œuvre d'un projet. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de leur identification, il s'est agi d'analyser le degré d'implication des parties prenantes concernant la réussite du projet, notamment par le biais d'une matrice qui a permis d'adresser entre-autres les questions suivantes :

- L'intérêt des parties prenantes dans le projet de pont de Rosso ;
- Le soutien des parties prenantes vis-à-vis du projet ;
- L'impact du projet sur les parties prenantes ;
- Les bénéfices que peuvent tirer les parties prenantes du projet et inversement ;
- Les contraintes qui pourraient empêcher les individus ou groupes de participer au processus prévu ;
- L'existence d'organisations actives dans la zone du projet qui œuvrent avec les groupes vulnérables, notamment en termes d'appui et d'assistance ;
- La contribution des parties prenantes du projet ;
- Les actions qui assurent la motivation des parties prenantes à accompagner et collaborer avec le projet.

Le but ultime de cette analyse est de déterminer le niveau d'influence et d'intérêt de chaque partie prenante aux fins d'identifier et de mettre en œuvre les méthodes d'engagement, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pendant la durée du projet.

#### **5.4.1. Relations entre les parties prenantes**

Il existe plusieurs types de relations entre les parties prenantes. Ainsi, on distingue :

- Les relations hiérarchiques entre les représentants des administrations des deux pays et les responsables des services techniques déconcentrés, d'une part, entre l'UGP et le comité de pilotage, d'autre part ;
- Les relations professionnelles entre l'UGP et ses partenaires opérationnels particulièrement l'entreprise, la mission de contrôle ;
- Les relations de partenariat l'UGP, ses partenaires (notamment les Autorités administratives, les communautés) à travers les représentants des parties prenantes affectées et vulnérables ;
- Les relations de conseil et d'accompagnement entre l'UGP et les organisations communautaires (dignitaires locaux, leaders d'opinion, organisations communautaires de base, organisations de la société civile) ;
- Les liens de communication directe ou indirecte, descendante et ascendante entre tous les acteurs (étatiques et non étatiques) impliqués dans le Projet ;

- Enfin, pour les communautés locales, il existe des relations directes et formelles à travers leurs organisations.

#### **5.4.2. Intérêts et influences des parties prenantes**

L'intérêt pour la notion de parties prenantes ne vise pas uniquement leur description ; il consiste aussi et surtout à mieux comprendre leurs moyens d'intervenir dans le projet ; en un mot, de comprendre l'influence qu'elles peuvent exercer. L'analyse ci-dessous ne reprend que les parties prenantes qui auront à jouer un rôle direct important (sur la base des évaluations de pouvoir et priorité).

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le Projet de Pont de Rosso sont clairement exprimés lors des consultations menées lors de la préparation du présent PEPP.

Certes, ils varient d'une catégorie de partie prenante à une autre, et au sein même d'une catégorie de partie prenante mais globalement leur intérêt vis-à-vis du projet est clairement exprimé.

D'une manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PEPP montrent que toutes les parties prenantes sont engagées à jouer un rôle prépondérant lors de la préparation et la mise en œuvre du projet.

Les intérêts et pouvoirs des parties prenantes vis-à-vis du projet ont été évalués sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment :

- Des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission dans le cadre du Projet ;
- Des attentes qu'elles ont vis-à-vis du Projet, notamment en termes d'amélioration de leurs conditions économiques et sociales.

La note a été déduite des entretiens réalisés avec chaque individu et groupe consultés et de leur rôle dans le processus et leurs attentes. Leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères proposés dans le tableau suivant.

**Tableau 8 : Évaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie**

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
<b>Parties prenantes intéressées</b>	Secteur public (Gouvernement et Administration territoriale)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Autorités locales (collectivités territoriales)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Services techniques départementaux des deux États	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le projet
	Partenaire financiers	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Entité de mise en œuvre (UGP) et Comité de pilotage du Projet	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Autres parties prenantes : - Secteur privé - Organisations de la société civil - Médias	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
<b>Parties prenantes affectées et leur communauté</b>		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement que la mise en œuvre de toutes les activités du Projet soit accompagnée d'une indemnisation des pertes et d'une assistance pour la restauration de leurs moyens de subsistance. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier des activités d'accompagnement
	<b>Groupes vulnérables</b>	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, autre dépendant, etc.) et communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitant bénéficier d'activités du projet et de mesures d'assistance sociale

Sur la base de l'analyse du pouvoir, l'analyse des parties prenantes s'est faite essentiellement d'une matrice qui est fonction de deux aspects :

- L'influence, du pouvoir qu'elles exercent,
- L'intérêt qu'elles portent à votre projet.

La notation a été faite selon le tableau suivant :

	<b>Classification</b>	<b>Pouvoir / Niveau d'influence</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
<b>1</b>	Essentielle	Élevé	Antagoniste	Ce critère est attribué aux acteurs dont la réalisation du Pont pourrait conduire à une perte et/ou ralentissement de l'activité. Ces acteurs, bien que saluant le projet, disent que la construction rend leur avenir sombre (Il s'agit principalement de toutes les PAP, mais en particulier, des piroguiers, dockers, bagagistes, etc. )
<b>2</b>	Importante Intéressante	Moyen Faible	Passif	Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre. Sont également classés ici, les acteurs n'ayant pas d'intérêt à ce que le projet se mette en œuvre mais qui ne s'opposent pas à son développement. Les Jakartamans, les facilitateurs, restauratrices et commerçantes qui exercent actuellement leur activité au niveau du débarcadère sont dans cette catégorie.
<b>3</b>	Intéressante	Faible	Acteur présent mais faible capacité de collaborer	Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et la mise en œuvre du projet. Les organisations communautaires de base (ASC et groupements de jeunes et de femmes et associations des personnes handicapées) et le secteur privé (entreprises locales) sont dans cette catégorie.
<b>4</b>	Essentielle	Élevé	Volonté avérée, mobilisation certaine	Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet. Il s'agit des acteurs comme les transporteurs qui vont connaître une hausse de leur activité après la mise en service du pont.
<b>5</b>	Importante	Élevé	Initiateur, acteur actif, permanent	Ces acteurs sont proactifs, ils prennent des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens. Les autorités administratives, les collectivités territoriales, les services défense et de sécurité, la douane et l'AGEROUTE sont dans cette catégorie.

L'objectif de cet exercice est d'analyser la capacité d'influence des parties prenantes vis-à-vis du Projet Pont de Rosso, et de proposer une stratégie pour leur engagement, notamment en matière de communication.

Cette analyse repose principalement sur les consultations réalisées lors de la préparation du PEPP.

Nous avons utilisé plusieurs techniques pour analyser le niveau d'influence de la partie prenante. D'une part, l'analyse est faite sur la base d'un entretien et de la connaissance des enjeux du projet sur les parties prenantes, d'autre part, c'est en comparant les résultats des consultations successives que l'évaluation a été faite. Les documents à disposition et les précédents rapports disponibles ont également été utilisés.

Globalement, l'analyse a montré que, même si le projet affecte négativement les personnes dont les biens, les revenus et les sources de revenus dépendent du débarcadère, aucune partie prenante ne s'est opposée, de façon explicite, à la réalisation au projet.

Un très grand nombre d'acteurs est en revanche jugé relativement passif ou peu intéressé du fait de leur faible capacité à collaborer activement, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas des Jakartamans, des associations des restauratrices et commerçantes entre les deux rives. La faiblesse de ces organisations, qui ne disposent pas d'associations formelles, et la faible mobilisation des personnes qui les composent ne leur permettent pas de jouer un rôle actif dans le projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision du Pont de Rosso et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.

Afin de s'assurer de la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le Projet, suite à la finalisation du PEPP.

En définitive, même si certains groupes n'ont aucun intérêt à voir le projet être mis en œuvre, il ne s'y oppose pas de façon explicite. Toutefois, il est important de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif (tableau suivant).

La représentation graphique des résultats obtenus à partir de l'analyse de l'influence et de l'intérêt des parties prenantes consultées, a permis d'obtenir 4 groupes, à savoir :

- **Les parties prenantes à engager étroitement ou gérer de près**, parce qu'ayant un niveau de pouvoir élevé et étant capables d'influer positivement ou négativement sur le cours du projet ;
- **Les parties prenantes à garder/maintenir satisfaites** par rapport à leurs demandes ; il s'agit de parties prenantes qui n'ont pas particulièrement intérêt à ce que le projet se réalise mais qui ont une certaine influence et peuvent avoir une certaine capacité de nuisance ;
- **Les parties prenantes à tenir/maintenir suffisamment informées** de l'évolution

du projet et à qui il faudrait parler individuellement, au besoin, pour s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose. Parmi celles-ci, les leaders communautaires, les femmes et hommes des media, les organisations de la société civile, qui sont très suivis par les populations ;

- ***Les parties prenantes à Surveiller/Prendre en compte*** ; elles n'ont pas un grand pouvoir d'influence sur le cours du projet, ne sont pas non plus porteuses d'intérêts particuliers mais leur statut pourrait rapidement évoluer selon les phases du projet. Il faut donc s'assurer qu'elles ont ce qu'il faut comme information (surtout à la demande). Cependant, elles n'ont pas besoin d'une communication excessive.

**Tableau 9** : Différentes de formes de mobilisation

### **Satisfaire leurs besoins spécifiques**

Ces individus n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.

**Ex : Bâtir un tableau de bord pour communiquer avec la partie prenante sur les avantages du projet de conversion.**

**Partager les bonnes pratiques et les leçons tirés des expériences en termes de gestion des plaintes et de programme de conversion**

### **Prendre en compte / Surveiller**

Ce dernier groupe comprend les individus liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

**Ex : Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement pour ces personnes**

### **Engager étroitement**

Les individus de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces personnes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.

**Ex : Planifier des rencontres régulières avec le client pour clarifier ses besoins (Craintes & préoccupations)**

**(Continuer les consultations avec cette catégorie)**

### **Maintenir informé**

Pouvoir faible & Intérêt élevé -> Communiquer

Ces individus accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.

**Ex : Envoyer une infolettre récurrente pour les tenir informées de l'avancement du projet de conversion**

**Tableau 10:** Registre des parties prenantes

<i>Catégorie de PP</i>	<i>ID</i>	<i>Classification</i>	<i>Nom PP</i>	<i>Explication</i>	<i>Étape de l'influence</i>	<i>Niveau d'influence</i>	<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Action suggérée</i>
Gouvernement	Ministères désignés au niveau des deux pays	Importante	Comité ad hoc et UGP	Pilote les activités du projet	Suivi du processus de libération des emprises	Élevé	Meneur	Les engager étroitement
Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	<p><b>Au Sénégal :</b> Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)</p> <p><b>Mauritanie :</b> Commission de recensement et d'évaluation des impenses mise en place autour du Hakem de Rosso</p>	Assure le recensement des personnes affectées et évalue les pertes de biens ou de revenus liées à la mise en œuvre du projet	Évaluation des impenses, de la conciliation des PAP ; gestion des réclamations)	Élevé	Meneur	Les engager étroitement
Gouvernement	Ministère en charge de l'Environnement	Importante	<p>Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (Sénégal)</p> <p>Délégation Régionale de</p>	Contrôle des activités du projet	Délivrances des permis environnementaux ; inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les engager étroitement

<b>Catégorie de PP</b>	<b>ID</b>	<b>Classification</b>	<b>Nom PP</b>	<b>Explication</b>	<b>Étape de l'influence</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Action suggérée</b>
			l'Environnement et du Développement Durable (Mauritanie)					
Gouvernement	Ministère en charge de la Gendarmerie	Importante	Brigade de la Gendarmerie Rosso Sénégal Direction régionale de la Gendarmerie (Mauritanie)	Contribue à la défense de l'intégrité territoriale	Assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements.	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère en charge de la Police	Importante	Commissariat de Police de Rosso Sénégal Direction régionale de la Sûreté (Mauritanie)	Protection des personnes et des biens et maintien de l'ordre public	Constatation des infractions aux lois pénales ; assistance aux autorités administratives et diplomatiques ; gestion de la mobilité urbaine	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère en charge de la Douane	Importante	Subdivision des Douanes de Rosso Sénégal Service régional des Douanes (Mauritanie)	Contrôle et imposition des produits entrant sur le territoire national	Liquider les droits et taxes exigibles à l'occasion de l'importation ou de l'exportation des produits ou marchandises ; Prévenir, rechercher, constater et	Élevé	Favorable	Les tenir informés

<b>Catégorie de PP</b>	<b>ID</b>	<b>Classification</b>	<b>Nom PP</b>	<b>Explication</b>	<b>Étape de l'influence</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Action suggérée</b>
					réprimer la fraude douanière			
Gouvernement	Ministère en charge du Cadastre	Importante	Bureau du Cadastre de Saint Louis (Sénégal)	Délivrance et évaluation des informations sur le foncier	Recenser et évaluer les propriétés foncières, bâties et non bâties ; Reconnaître et de définir les limites cadastrales	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère chargé du Travail	Importante	Service régional du Travail et de la sécurité sociale (Sénégal) Inspection régionale de la Jeunesse, de l'Emploi et du Travail (Mauritanie)	Contrôle des activités du projet	Inspection des conditions de travail dans les chantiers ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère chargé des infrastructures	Importante	AGEROUTE (Sénégal)	Maître d'ouvrage délégué	Design et exécution	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère en charge des infrastructures	Importante	Direction des Routes	Contrôle activités infrastructures routières	Coordination des travaux de construction de route	Élevé	Favorable	Les tenir informés
Gouvernement	Ministère en charge de l'Équipement et des Transports	Importante	Délégation régionale de l'Équipement et des Transports	Piloter l'activité de l'équipement et des transport	Coordination et mise en œuvre des activités en matière	Élevé	Favorable	Les tenir informés

<b>Catégorie de PP</b>	<b>ID</b>	<b>Classification</b>	<b>Nom PP</b>	<b>Explication</b>	<b>Étape de l'influence</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Action suggérée</b>
					d'infrastructures routières, de l'équipement et des transports			
Gouvernement	Ministère en charge de l'équipement et des transports	Importante	Société des Bacs de Mauritanie	Transport des personnes et des marchandises entre les deux rives du fleuve Sénégal.	Assurer le transport fluvial entre les deux rives	Élevé	Favorable	Répondre à leurs préoccupations
Gouvernement	Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la décentralisation et de l'assainissement	Importante	DRDR, SREPA, ARD, SRADL et SRA (Sénégal)	Suivi et accompagnement du projet	Veiller à la bonne mise en œuvre des politiques publiques	Élevé	Favorable	Les impliquer et les tenir informés
Gouvernement	Ministère de l'Agriculture	Importante	SAED	Partenaire du projet	Accompagner la restauration des moyens de subsistance dans l'agriculture	Élevé	Favorable	Les impliquer et les tenir
Collectivités territoriales	Collectivités territoriales dans le corridor du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes	Importante	Commune de Rosso Sénégal et autres communes Ross Béthio, de Diama et de Ronkh de la Boucle du riz Mairie de Rosso Mauritanie	Partenaires du Projet (planification et exécution)	Mobilisation pendant les phases de préparation, exécution et mise en service	Élevé	Favorable	Répondre à leurs préoccupations

<b>Catégorie de PP</b>	<b>ID</b>	<b>Classification</b>	<b>Nom PP</b>	<b>Explication</b>	<b>Étape de l'influence</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Action suggérée</b>
Secteur privé	Secteur privé des BTP et bureaux d'études et de contrôle	Intéressante	Entreprises BTP et Bureau de contrôle	Prestataires du Projet	Exécution	Faible	Retissant	Répondre à leurs préoccupations
Secteur privé	Concessionnaires	Intéressante	SONES, SEN'EAU, ONAS, SONATEL, SENELEC, FREE SENEGAL, EXPRESSO (Sénégal)  SNDE, SOMELEC, MATTEL, MAURITEL, MAURITEL MOBILES (Mauritanie)	Partenaires du Projet (préparation et exécution)	Desing et exécution	Faible	Favorable	Les tenir informés
Secteur privé	Exploitant	Intéressante	Futur exploitant du Pont de Rosso	Exploitation du Rosso de Rosso	Mise en service du Pont de Rosso	Faible	Favorable	Les tenir informés
Associations de transporteurs	Associations de transporteurs	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations de regroupements des gros porteurs de la commune de Rosso Sénégal</li> <li>• Association des gros</li> </ul>	Cibles spécifiques du projet	Planification et mise en œuvre des activités après la mise en service du pont	Élevé	Meneur	Répondre à leurs préoccupation

<i>Catégorie de PP</i>	<i>ID</i>	<i>Classification</i>	<i>Nom PP</i>	<i>Explication</i>	<i>Étape de l'influence</i>	<i>Niveau d'influence</i>	<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Action suggérée</i>
			porteurs du corridor Dakar-Nouakchott • Association de regroupements des chauffeurs de la gare routière de Rosso Sénégal					
Communautés riveraines du corridor	Populations riveraines du corridor du Pont et de ses aménagements connexes	Essentielle	Représentants des populations y compris Chefs de quartiers, Dignitaires locaux (autorités religieuses, etc.)	Cibles spécifiques du projet	Mobilisation sociale et développement d'activités socioéconomiques et de mesures d'accompagnement	Élevé	Meneur	Répondre à leurs préoccupations
Communautés affectées par le Projet et personnes vulnérables	Personnes affectées par le PAP y compris celles vulnérables	Essentielle	Personnes affectées, toutes catégories confondues (habitats, places d'affaires, activités (piroguiers, dockers, commerçants etc.)	Cibles spécifiques du projet	Libération des emprises du corridor du projet	Élevé	Meneur	Répondre à leurs préoccupations

<b>Catégorie de PP</b>	<b>ID</b>	<b>Classification</b>	<b>Nom PP</b>	<b>Explication</b>	<b>Étape de l'influence</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Action suggérée</b>
ONG/OBC	Associations / GIE de la zone d'impact du projet Pont de Rosso	Intéressante	<p>Au Sénégal : Conseil de la jeunesse, GPF, Badiénou Gokh</p> <p>En Mauritanie : Forum des Organisations des Droits Humains (FONADH), Cadre de Concertation Communale, Association des femmes chefs de ménages, associations de lutte contre bilharziose et paludisme handicapés moteurs du Sénégal &amp; GIE départementaux comprenant les membres de femmes</p>	Cibles spécifiques du projet	Participation à la conception du Projet & Planification, mise en œuvre et suivi des mesures d'assistance ciblées.	Élevé	Meneur	Les approcher pro-activement et les appuyer
Médias	Presses écrites et parlées	Intéressante	Radios, télévisions et journaux	Pouvoir à affecter positivement et/ou négativement le	Dans le cours du projet	Élevé	Neutre	Les impliquer au besoin (mais à surveiller)

<b><i>Catégorie de PP</i></b>	<b><i>ID</i></b>	<b><i>Classification</i></b>	<b><i>Nom PP</i></b>	<b><i>Explication</i></b>	<b><i>Étape de l'influence</i></b>	<b><i>Niveau d'influence</i></b>	<b><i>Niveau d'engagement</i></b>	<b><i>Action suggérée</i></b>
				projet, et influence directe sur les informations communiquées sur le projet.				
Bailleurs de fonds	Partenaires financiers du Projet	Intéressante	Banque mondiale et BEI	Partenaires financiers du Projet	Planification, exécution et exploitation	Élevé	Favorable	Les informés informer

## VI. ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES A CE JOUR

### 6.1. Activités antérieures de consultation des parties prenantes

De la phase de préparation du projet Pont de Rosso à nos jours, l'UGP a été active dans la consultation des parties prenantes.

Spécifiquement, l'UGP a mis en place une équipe dédiée basée à Mauritanie avec des visites fréquentes sur le terrain. L'équipe comprend un spécialiste en Environnement et un spécialiste en sciences sociales chargé de l'engagement des parties prenantes.

D'autres spécialistes de l'UGP impliqués dans l'engagement des parties prenantes incluent :

- Le Coordonnateur de l'UGP qui a en charge l'interaction de haut niveau aux plans national et international. Il est assisté par un Coordonnateur Adjoint qui assure beaucoup de diligences techniques et relationnelles dans le cadre du Projet ;
- Les autres membres de l'équipe de l'UGP chargés des aspects d'ingénierie, de suivi-évaluation, en particulier apportent un appui technique aux experts en charge des questions sociales et environnementales en ce qui concerne les informations et les consultations des parties prenantes portant sur l'acquisition des terres, la gestion des impacts environnementaux, etc.

En conformité avec les réglementations mauritanienne et sénégalaise en matière d'études d'impact, et avec les standards de la BAD et de la BEI, des consultations ont été menées en 2014 suivant deux phases (conduite de l'EIES en premier lieu, puis présentation des résultats provisoires de l'EIES en audience publique).

Toujours en 2014, la finalisation du Plan initial d'Action de Réinstallation (PAR) a été le prétexte pour poser les premiers jalons en termes d'information et de consultation des parties prenantes affectées sur les impacts sociaux négatifs du projet de construction du pont de Rosso.

Ces deux processus avaient permis de discuter des principaux risques environnementaux et sociaux du Projet et de recueillir les perceptions, préoccupations, craintes et recommandations des parties prenantes vis-à-vis du projet.

Au-delà de ces fora, des activités d'information et d'engagement des parties prenantes ont été périodiquement menées par l'UGP sous différentes formes :

- Les communications périodiques faites sur le projet à travers les réunions trimestrielles du Comité Ad Hoc ;

- Les opérations de recensements effectués par les deux commissions administratives de recensement et d'évaluation des impenses (commission régionale de Saint-Louis et Commission départementale de Rosso-Mauritanie) par le biais desquelles les parties prenantes ont été informées sur les pertes de biens et d'activités dans les emprises du Projet du Pont et des aménagements connexes ;
- Les réunions régulières avec l'administration locale (Gouverneur ou Wali, Préfet ou Hakem), les collectivités territoriales (maires), etc. sur des questions telles que l'état d'avancement du projet, ses opportunités socio-économiques y compris les emplois qu'il peut générer, les impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- Les réunions avec diverses parties prenantes au niveau local.

Par conséquent, l'UGP a jusque-là fourni aux parties prenantes des fora de discussion leur permettant d'exprimer leurs avis ou suggestions concernant le projet, et d'être informé sur l'avancement de la préparation dudit projet.

## **6.2. Activités d'information et de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation du PEPP**

### **6.2.1. Démarche suivie pour informer et consulter les parties prenantes**

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PEPP est articulée autour de cinq (5) principales étapes :

- i. Cadrage de la préparation du PEPP a permis de :
  - S'accorder sur les objectifs du PEPP,
  - S'entendre sur les principaux enjeux liés à la préparation du PEPP, notamment en termes d'identification et de consultation de l'ensemble des parties prenantes,
- ii. Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel du Projet de construction du Pont de Rosso, notamment le cadre organisationnel et institutionnel relatif à la préparation et la mise en œuvre du projet, le rapport des consultations de l'EIE, les résultats des consultations menées dans le cadre du PAR de 2014 et les rencontres entre l'UGP et les divers acteurs,
- iii. Consultation des parties prenantes : Pour atteindre les objectifs visés par les exigences de la BAD et de la BEI, un processus de consultation participatif et inclusif a été mené lors de la préparation du présent PEPP. Ce processus s'est articulé autour de trois (3) axes

méthodologiques essentiels : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet et (iii) la consultation des parties prenantes proprement dite.

- *L'identification et l'analyse des parties prenantes* : elle a été effectuée sur la base de liste des parties prenantes pré-identifiées lors de la phase documentaire. En effet, il s'est agi, d'une part, de distinguer rigoureusement les « parties touchées par le projet », c'est-à-dire, les personnes susceptibles d'être affectées par le projet, les groupes vulnérables et les « autres parties intéressées » c'est-à-dire, tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet. D'autre part, l'exercice a porté sur l'examen détaillé de la composition de chaque catégorie de parties prenantes aux fins de : (i) identifier toutes les personnes et organisations, internes et externes qui ont un intérêt envers les succès ou l'échec du projet, (ii) sérier les potentiels bénéficiaires du projet, (iii) les personnes ou groupes qui peuvent être affectés de façon négative et (iv) les personnes et groupes pouvant être affectés indirectement.
- *La planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet* : elle a consisté à (i) compléter la liste des parties prenantes pré-identifiées à travers des rencontres institutionnelles avec les autorités administratives et locales dans les deux rives du fleuve Sénégal, (ii) planifier de manière consensuelle avec les parties prenantes identifiées les dates, les heures et les lieux des consultations sur la préparation du projet et la manière dont ces consultations se produiront, (iii) à fournir aux parties prenantes pré-identifiées les informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles sur le Projet de manière à leur permettre de comprendre les risques et les impacts du projet, et les opportunités potentielles qu'offre le projet, et (iv) à communiquer au préalable aux parties prenantes les principales questions à aborder lors de ces consultations dans le but de mieux les préparer à participer convenablement et de manière constructive à la consultation.

**Tableau 11 :** Calendrier des consultations menées dans la partie sénégalaise lors de la préparation du PEPP

<b>Date</b>	<b>Activités</b>	<b>Partie prenante concernée</b>
23/06/2021	Consultation Saint Louis	Service régionale de l'action sociale, Service régional du Cadastre, Agence régionale de développement (ARD), Division régionale de développement rural (DRDR), Division régionale de l'environnement et des établissements classés, Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF), Inspection régionale du travail, Direction du service régional de l'assainissement, Direction Nord de l'AGEROUTE.
24/06/2021	Visite de courtoisie et consultation Ndiaye	Sous-Préfet de Ndiaye
24/06/2021	Consultation Dagana	Service départemental de l'élevage, Direction de Développement Rural départementale de Dagana, Service départemental de l'action sociale de Dagana, Service départemental des Eaux et Forêts
24/06/2021	Consultation – Rosso	Brigade de Gendarmerie de Rosso, Brigade de Police de Rosso, Brigade des Douanes de Rosso
25/04/2021	Visite de courtoisie et consultation	Maire de Rosso Mauritanie
25/06/2021	Consultation Rosso- Populations locales	Mairie de Rosso Sénégal Populations de Rosso (PAP, GPF, délégués de quartier, piroguiers, transporteurs, etc.)
25/06/2021	Consultation Rosso- Rencontres ciblées	Piroguiers, Charpentiers, Transporteurs, Dockers Mbeuk Mi, Bagagistes, Restauratrices, Jakarta mans, mécaniciens
26/06/2021		Facilitateurs, déchargeurs de poisson
27/04/2021	Visite de courtoisie et consultation Dagana	Préfet de Dagana
28/06/2021	Consultation Rosso- Rencontres ciblées	Commerçantes entre les deux rives
28/04/2021	Visite de courtoisie et consultation Saint Louis	Gouverneur de Saint-Louis
30/06/2021	Consultation Saint Louis	Service régional de l'élevage et des productions animales (SREPA) Direction Générale de la SAED

**Tableau 12 :** Calendrier des consultations menées dans la partie mauritanienne lors de la préparation du PEPP

<b>Date</b>	<b>Activité</b>	<b>Partie prenante concernée</b>
26/04/2021	Visite de courtoisie et consultation à l'Adjoint au Wali, et au Hakem et au Maire de Rosso Mauritanie	Hakem et Maire de Rosso Mauritanie
27/06/2021	Visite de courtoisie et consultation au Wali	Wali de Trarza
28/06/2021	Consultation des services techniques	Délégation régionale de la sureté, Délégation régionale à la jeunesse et au sport, Délégation au transport et à l'équipement, Délégation régionale au travail, Délégation régionale à l'urbanisme, Délégation régionale à l'environnement, Société Nationale de l'Eau (SNDE), Société des Bacs de Mauritanie (SBM)
29/06/2021	Consultation Rosso Mauritanie –population locales	Mairie de Rosso Mauritanie Populations locales (PAP, GPF, délégués de quartier, société civile, piroguiers, etc.)
29/06/2021	Consultation Rosso Mauritanie – Rencontres ciblées	Piroguiers, Restauratrices, Dockers, Facilitateurs
29/06/2021	Consultation Rosso Mauritanie - Consultation via téléphone	Président de l'association des piroguiers du BAC
01/09/2021	Consultation via zoom	Direction Générale des Infrastructures de Transport Routier de la Mauritanie

- La consultation des parties prenantes proprement dite : elle a consisté à une série de rencontres autour du projet avec les parties prenantes identifiées. Ces rencontres se sont déroulées sous deux formats :
  - a) Rencontres directes : elles se sont déroulées, d'une part sous forme d'entretiens individuels et qui ont concerné (i) les autorités administratives et publiques (le Wali de Trarza, Gouverneur de la région de Saint-Louis, Hakem de Rosso, Préfet du département de Dagana) et (ii) les autorités territoriales locales (les Maires des communes polarisant les infrastructures du projet) et, d'autre part, sous forme d'entretien collectif et qui a concerné (i) les services techniques et administratifs des deux Rosso et (ii) les communautés locales comprenant les représentants des acteurs du transport fluvial, ainsi que ceux des groupements de jeunes et de femmes.

- b) Rencontres indirectes, virtuelles : elles ont été effectuées au moyen de questionnaires déposés en dur, sous forme de courrier puis en fichier par email. Ce type de rencontre a concerné uniquement les autorités mauritaniennes et sénégalaises, membre du Comité Ad Hoc, chargé du pilotage du Projet de construction du Pont de Rosso, qui ont accepté de s'entretenir avec le consultant, de renseigner le questionnaire dédié et de le retourner via mail.

La méthodologie suivie lors de la consultation est basée sur les outils suivants :

**Tableau 13:** Outils de consultation

<b>Outils</b>	<b>Description</b>	<b>Application</b>
<b>Entretiens</b>	Les entretiens constituent une méthode essentiellement qualitative qui permet de poser des questions à la partie prenante et d'obtenir une réponse de sa part sur des sujets et domaines spécifiques. Cette méthode a permis d'adapter la technique de questionnement si de nouvelles informations, pertinentes du point de vue de l'étude portant sur le PEPP, sont apportées au cours de l'entretien. Les questions étant traitées au fur et à mesure qu'elles sont évoquées, cette méthode a contribué ainsi à améliorer la collecte de données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir des informations sur le niveau de connaissance des parties prenantes vis-à-vis du projet Pont de Rosso et des risques</li> <li>- Permettre l'identification de nouvelles informations ou inquiétudes pertinentes</li> <li>- Comprendre les exigences des parties prenantes</li> </ul>
<b>Groupes de discussion</b>	Le groupe de discussion consiste à réunir les représentants d'une catégorie de parties prenantes clés, par exemple les piroguiers, pour débattre des risques, attentes et recommandations afférents au PEPP et autres thématiques y afférentes. Ces groupes de discussions ont concerné des parties prenantes qui défendent des points de vue différents, ce qui a permis de cerner les inquiétudes et les exigences des différents bords.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les exigences pour définir le périmètre des solutions</li> <li>- Identifier les exigences qui ne sont pas ouvertement affirmées, mais qui doivent tout de même être satisfaites pour répondre aux besoins des parties prenantes</li> <li>- Définir quelles exigences sont prioritaires ou parvenir à un consensus</li> <li>- Identifier et résoudre les conflits potentiels entre parties prenantes et/ou vis-à-vis du projet</li> </ul>
<b>Analyse participative</b>	L'analyse participative porte sur les activités des parties prenantes. Ces dernières doivent au préalable répertorier leurs activités, processus et méthodes, et faire état des changements souhaités, de leurs inquiétudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager les processus ou procédures du point de vue de chaque partie prenante</li> </ul>

Outils	Description	Application
	et de leurs besoins. Cette méthode a permis d'impliquer directement certaines parties prenantes dans le processus de consultation et de porter une attention particulière à leur point de vue sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PEPP.	
<b>Forums publics</b>	Les forums publics permettent à la population d'exprimer ses idées et ainsi de contribuer efficacement au processus de prise de décision. Ils peuvent servir à prendre rapidement connaissance des préoccupations du public.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les exigences du public</li> <li>- Tenir compte des valeurs défendues par le public lors de la prise de décision</li> <li>- Identifier et répondre aux inquiétudes du public</li> </ul>

Sur la base de l'utilisation de chaque outil ou la combinaison d'outils de consultation décrits ci-dessus, les parties prenantes essentielles ont été consultées, de façon à obtenir des résultats probants.

- iv. L'analyse des parties prenantes : réalisée sur la base des résultats de la consultation, cette activité a consisté à faire une catégorisation détaillée des parties prenantes et une analyse de leur intérêt pour le projet, les ressources dont elles disposent pour pouvoir l'influencer, mais aussi des relations que chaque partie prenante pourrait avoir avec les autres en termes d'échanges d'information, de collaboration ou autres et de l'évaluation du désir de collaborer avec le projet pour chaque catégorie de partie prenante. Ceci mènera à définir le cercle d'influence du projet. Par ailleurs, cette activité a facilité l'identification spécifique de chaque catégorie de parties prenantes, notamment en termes d'information, de consultation future et feedback sur la prise en compte de leur besoin par le Projet. Elle a été également l'occasion d'identifier les mécanismes locaux de règlement des griefs, ce qui a permis de proposer le mécanisme contenu dans le présent PEPP.
- v. Finalisation du plan d'engagement des parties prenantes : il s'est agi de présenter les procédures et moyens les mieux indiqués pour une mobilisation effective et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

### **6.2.2. Parties prenantes consultées**

Les consultations se sont étendues à l'ensemble des zones d'intervention du Projet de construction du Pont de Rosso et des aménagements connexes, notamment à Nouakchott, Dakar, Saint-Louis, Rosso-Mauritanie et Rosso-Sénégal. Au sein de ces zones, les consultations ont touché les principales catégories de parties prenantes suivantes : (i) les autorités publiques et administratives ; (ii) les services techniques et administratifs ; (iii) les entités de mise en œuvre ; (iv) les collectivités territoriales ; (v) les structures de médiation et de gestion ; (vi) les organisations de la société civile ; (vii) le secteur

privé ; (viii) les populations et communautés locales riveraines et/ou usagers du bac et (ix). (Voir la liste en annexe du présent rapport).

Ci-dessous la liste des catégories de parties prenantes consultées au cours de la préparation du présent PEPP.

**Tableau 14:** Liste des parties prenantes consultées en République Islamique de Mauritanie (RIM) lors de la préparation du PEPP

Catégorie	Sous-catégorie	Structure / Organisme	Masculin	Féminin	Total
<b>Parties prenantes intéressées</b>	Autorités publiques et administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Wilaya de Trarza</li> <li>▪ Moughataa de Rosso</li> </ul>	4	0	4
	Services techniques et administratifs et Agences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délégation régionale de la sureté</li> <li>▪ Délégation régionale à la jeunesse et au sport</li> <li>▪ Délégation au transport et à l'équipement</li> <li>▪ Délégation régionale au travail</li> <li>▪ Délégation régionale à l'urbanisme</li> <li>▪ Délégation régionale à l'environnement</li> <li>▪ Société Nationale de l'Eau (SNDE)</li> <li>▪ Société des Bacs de Mauritanie (SBM)</li> </ul>	10	0	10
	Entités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction Générale des Infrastructures de Transport Routier de la Mauritanie</li> </ul>	2	0	2
	Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marie de Rosso Mauritanie</li> </ul>	3	5	8
	Structures de médiation et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre de Concertation Communale</li> <li>▪ Imams</li> </ul>	8	1	9
	Organisations de la société civile – Rosso Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forum des Organisations des Droits Humains (FONADH)</li> <li>▪ Association de Lutte contre la Bilharziose et le Paludisme</li> <li>▪ Association des femmes chefs de ménages</li> </ul>	2	1	3
<b>PAP &amp; Groupes vulnérables</b>	Populations locales et communautés riveraines et/ou usagers du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PAP</li> <li>▪ Piroguiers</li> <li>▪ Facilitateurs</li> <li>▪ Dockers</li> <li>▪ Restauratrices</li> </ul>	21	23	44
<b>TOTAL</b>			<b>50</b>	<b>30</b>	<b>80</b>

**Tableau 15 :** Liste des parties prenantes consultées au Sénégal lors de la préparation du PEPP

Catégorie	Sous-catégorie	Structure / Organisme	Masculin	Féminin	Total
<b>Parties prenantes intéressées</b>	Autorités publiques et administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gouvernance de Saint Louis</li> <li>▪ Préfecture de Dagana</li> <li>▪ Sous-Préfecture de Ndiaye</li> </ul>	2	1	3
	Services techniques et administratifs et Agences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services régional (Saint Louis) et départemental (Dagana) des Eaux et Forêts</li> <li>▪ Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale</li> <li>▪ Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés</li> <li>▪ Agence Régionale de Développement</li> <li>▪ Service Régional de l'Assainissement</li> <li>▪ Direction Régionale du Développement Rural de Saint Louis et départementale de Dagana</li> <li>▪ Bureau du Cadastre de Saint Louis</li> <li>▪ SAED</li> <li>▪ Direction des Routes</li> <li>▪ Brigade de Gendarmerie de Rosso</li> <li>▪ Commissariat de Police de Rosso</li> <li>▪ Subdivision des Douanes de Rosso</li> <li>▪ Service régional et départemental (Dagana) de l'élevage</li> <li>▪ Service départemental de l'Action sociale de Dagana</li> </ul>	16	1	17
	Entités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AGERROUTE</li> </ul>	1	0	1
	Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mairie de Rosso Sénégal</li> </ul>	4	0	4
	Structures de médiation et de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délégués de quartiers</li> <li>▪ Imam</li> <li>▪ Badiénou Gokh</li> </ul>	8	1	9
	Organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil Communal de la Jeunesse</li> </ul>	1	0	1

Catégorie	Sous-catégorie	Structure / Organisme	Masculin	Féminin	Total
<b>PAP &amp; Groupes vulnérables</b>	Populations locales et communautés riveraines et/ou usagers du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PAP</li> <li>▪ Piroguiers</li> <li>▪ Charpentiers</li> <li>▪ Facilitateurs</li> <li>▪ Transporteurs</li> <li>▪ Dockers</li> <li>▪ Bagagistes</li> <li>▪ Restauratrices</li> <li>▪ Assureur</li> <li>▪ Transitaire</li> <li>▪ Déchargeurs de poissons</li> <li>▪ GPF</li> <li>▪ Boutiquiers</li> <li>▪ Commerçantes entre les deux rives</li> </ul>	61	20	81
		<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>23</b>	<b>116</b>

### **6.3. Analyse des résultats des consultations**

Un processus de consultation, dont la méthodologie est ci-dessus présentée, a donné l'opportunité aux parties prenantes de s'exprimer librement sur les risques et impacts du projet de construction du Pont de Rosso, et de formuler des recommandations en termes d'atténuation.

Les principales craintes et préoccupations, ainsi que leurs attentes, suggestions et recommandations sont présentées ci-dessous.

**Tableau 16:** Synthèse des préoccupations et recommandations déclinées par les parties prenantes lors de la préparation du PEPP

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
1	Sénégal	Gouvernement	Ministère en charge de l'Intérieur	Gouvernance de Saint Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de retard des travaux au regard des nouvelles exigences des bailleurs ;</li> <li>- Risques de pertes définitives d'activités du transport fluvial après la mise en service du Pont</li> <li>- Complexifié des mesures de restauration des moyens de subsistance, vue le nombre important d'acteurs dont les moyens de subsistance dépendent de la présence actuelle du bac ;</li> <li>- Le nombre très élevé de pertes potentielles d'activités chez les piroguiers et la compensation de ces derniers ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener les études de la présente mission avec célérité ;</li> <li>- Accompagner les PAP dont les activités risquent de disparaître à restaurer leur moyen de subsistance, notamment à travers leur reconversion dans de nouvelles activités ;</li> <li>- Accompagner les couches vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées à restaurer leurs moyens de subsistance</li> <li>- Compenser les PAP de façon juste et équitable, avant le démarrage des travaux, de façon à leur permettre de reprendre leurs activités ;</li> </ul>
2			Ministère en charge de l'Intérieur	Préfecture de Dagana	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les changements de tracé inopinés pour la bretelle à Rosso et surtout la boucle du riz ont suscité quelquefois de l'incompréhension de la part des populations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les résultats du PAR de 2014, notamment l'évaluation des compensations faites par CDREI ;</li> <li>- Respecter le tracé initial pour éviter de créer de nouvelles PAP ;</li> </ul>
3			Ministère en charge de l'Intérieur	Sous-Préfecture de Ndiaye	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de réserve foncière pour le remplacement des terres agricoles impactées.</li> <li>- Déficit de Communication et risque d'incompréhension ou de sentiment de redondance chez les populations dans le cadre de la présente mission de réactualisation du PAR ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les rapports du projet, en particulier le PAR de 2014 ;</li> <li>- Informer, sensibiliser et faire une bonne diffusion de l'information sur le projet et ses impacts en utilisant les médias (Walo Fm ; Soudou FM/ Ross Béthio, Walo Digital News, etc.) et les réseaux sociaux (whatsapp ; facebook, etc.)</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Crainces / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques d'apparition de nouvelles menaces et une hausse de l'insécurité face à l'afflux des populations ;</li> <li>- Mauvaise qualité des ouvrages (latérite au lieu du goudron) et intégration des voies d'accès dans les aménagements à réaliser</li> <li>- Absence de voies de passage de l'eau (ceci a été signalé par certains Chef de village)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter la Sous-Préfecture de Ndiaye ainsi que la piste d'accès dans à la route nationale ;</li> <li>- Mettre en place un MGP avec l'implication de la Sous-Préfecture de Ndiaye qui fait déjà office d'instance de réception des plaintes concernant le projet ;</li> <li>- Renforcer les services de sécurité, à travers l'aménagement de nouveaux locaux et équipements, pour faire face à l'afflux de population ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale ;</li> </ul>
5	Sénégal	Gouvernement	Ministère en charge de l'Environnement	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retard accusé dans la mise en œuvre de ce projet, alors qu'une situation de référence a déjà été établie et les actes d'acquiescements signés ; La mise en œuvre du projet prend beaucoup de temps ;</li> <li>- L'empiètement de la forêt classée de Ndiaw qui est traversée par la piste à Mbagam ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les membres du comité technique régional pour le suivi du PGES ;</li> <li>- Doter le comité de suivi d'un budget qui lui permette de se soustraire de l'entreprise chargée des travaux ;</li> <li>- Faire une demande d'autorisation de traversée de la forêt classée de Ndiaw et faire un reboisement compensatoire pour les pertes d'arbres et minimiser les pertes</li> <li>- Prévoir des dalots et un système de drainage des eaux au niveau de Rosso-Sénégal</li> <li>- Impliquer tous les services techniques, notamment l'assainissement et de l'hydraulique dans la conception et le suivi des projets et l'ARD qui est le bras</li> </ul>
6			Ministère chargé en l'Environnement	Inspection Régional des Eaux, Forêts (IREF) de Saint Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rosso Sénégal est située dans une cuvette et la terre est argileuse.</li> </ul>	
8			Ministère en charge de l'Assainissement	Service Régional de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de prolifération de maladies hydriques</li> </ul>	
9			Ministère en charge de l'Agriculture	DRDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de recasement des producteurs vers d'autres sites (souvent éloignés ou déjà occupés) ;</li> </ul>	
10			Ministère en charge de l'élevage	Service Régionale de l'Élevage et des Productions Animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des lenteurs notées dans la procédure de compensation ;</li> </ul>	

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
13	Sénégal		Ministère en charge de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales	Agence Régionale de Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'influence du projet est occupée par des petits producteurs vulnérables</li> <li>- Les agriculteurs n'ont plus accès à leurs champs alors que le projet tarde à démarrer ;</li> <li>- Les moyens limités du poste vétérinaire basé à Rosso Sénégal pour faire face à l'afflux de bétail venant de la Mauritanie ;</li> <li>- Le manque d'espace à Rosso et le défi de l'accès à l'eau potable (Rosso dépend de Richard Toll pour son approvisionnement en eau potable) fait que Rosso a besoin d'être accompagné, notamment dans la gestion des déchets ménagers ;</li> <li>- Manque d'implication des services techniques de la région ;</li> <li>- Le dispositif sécuritaire à mettre en place face à intense trafic des transitaires d'horizons divers qui se profile à la mise en service du pont ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- technique des collectivités locales pour l'élaboration d'un plan directeur d'urbanisme ou d'un plan d'urbanisme de détail pour anticiper l'afflux de populations</li> <li>- Sensibiliser les populations sur les maladies hydriques entrainées par les linges, baignades, rejets d'ordures autour du débarcadère ;</li> <li>- Mettre en place d'un cadre de concertation, avec un plan d'action, pour assurer le suivi du projet. Ce cadre, qui peut être élargi aux délégués de quartier et autres personnes ressources, devra regrouper : l'autorité administrative, les services techniques, les ONG et les élus locaux.</li> <li>- Partager les rapports avec le Comité Technique et organiser une rencontre de partage avec les services techniques pour lever toutes les contraintes ;</li> <li>- Organiser des sessions de formation au profit des impactés qui souhaitent se lancer l'agriculture ;</li> <li>- Préserver les parcours de bétail.</li> <li>- Réhabiliter le poste vétérinaire basé à Rosso Sénégal pour assurer la surveillance du flux des animaux ;</li> <li>- Construire un parc à vaccination à Rosso ;</li> <li>- Aménager des sites d'hébergements et de restauration à Rosso ;</li> </ul>
14			Ministère ?	Service Régional d'Appui au Développement Local		
15			Ministère en charge du Travail	Inspection Régionale du travail et de la sécurité sociale		
16			Ministère en charge des Domaines	Service Régional du Cadastre		

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
	Sénégal					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le projet par une large campagne d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC) pour une gestion durable des infrastructures projetées et un renforcement de la sécurité.</li> <li>- Pratiquer des tarifs acceptables et garantir l'ouverture permanente du pont ;</li> <li>- Impliquer les communautés des deux pays pour une participation effective des populations à la préservation et à la promotion du développement économique, social et culturel des opportunités offertes par la réalisation du pont ;</li> <li>- Respecter les obligations liées au code du travail (déclarations d'ouverture, Installer le Comité Hygiène Santé au Travail (CHST), organiser des élections des délégués du personnel, etc.)</li> <li>- Impliquer toutes les parties prenantes, notamment les maires dans le processus.</li> </ul>
17			Ministère chargé des infrastructures	AGERROUTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de consultation élargie à tous les acteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consulter tous les acteurs (piroguiers, transporteurs, commerçants, agriculteurs, etc.) et prendre en compte leurs préoccupations et suggestions ;</li> <li>- Aménager des commodités au niveau de Rosso pour les usagers du pont (mosquée, toilette, restaurant etc.)</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
18	Sénégal		Ministère de l'Agriculture	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation causée (impact sur le service de l'eau, sur l'activité agricole) par les travaux sur la piste de la boucle du riz ;</li> <li>- Absence de coordination avec la SAED et manque d'information par rapport aux activités du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un cadre de concertation avec l'AGEROUTE ;</li> <li>- Renforcer l'équipe de suivi de la SAED présente dans la zone et les former (PAR et restauration des moyens de subsistance) pour mieux accompagner le projet.</li> <li>- Travailler avec la SAED pour procéder à l'identification des réseaux d'irrigation dans la boucle du riz et faire une sensibilisation ;</li> <li>- Recruter des agents (facilitateurs ou des relais communautaires) pour l'ingénierie sociale et médiation sociale du projet ;</li> <li>- Faire un renforcement de capacité pour les agents de relais de la délégation de la SAED</li> </ul>
19		Gouvernement	Ministères concernés	Service départemental de l'agriculture, de l'élevage, de l'action sociale, Brigade Eaux et Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes d'emplois (dockers, piroguiers etc.)</li> <li>- Manque d'information et de sensibilisation des populations ;</li> <li>- Non indemnisation de tous les ayants droit et absence de mesures de restauration des moyens de subsistance ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une stratégie qui favorise la réinsertion sociale des PAP vulnérables et des acteurs qui vont perdre leurs emplois avec la mise en service du pont ;</li> <li>- Informer et sensibiliser de façon active, en utilisant les médias (Walo Fm et réseaux sociaux) et les populations durant tout le processus ;</li> <li>- Procéder au paiement intégral des indemnisation avant le démarrage des travaux</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
20	Sénégal		Ministère des Forces Armées	Gendarmerie de Rosso	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'information par rapport aux sites de recasement prévu pour abriter les locaux des Forces de défense et de sécurité (Gendarmerie, Police, Douanes, Eaux et Forêts, Service national d'Hygiène, etc) (inadéquat du site pour faire face à l'afflux de passager après la mise en service du pont) ;</li> <li>- L'écart en termes de dotation en infrastructures entre deux localités riveraines (Rosso Sénégal qui est juste une commune et Rosso Mauritanie qui est une commune chef-lieu de département et de région) ;</li> <li>- Personnel et équipements insuffisants des services des Forces de défense et de sécurité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction de nouveaux locaux, adéquats pour accueillir les différents services des forces de défense, de sécurité et de la douane (besoin d'espace suffisant pour le dédouanement, magasins frigorifiques etc.) de Rosso et faire face à l'afflux de passage ;</li> <li>- Demander aux entreprises chargées des travaux de se rapprocher des forces de défense et de sécurité, notamment la gendarmerie, avant le début des travaux pour faciliter la collaboration ;</li> <li>- Doter la commune de Rosso Sénégal d'infrastructures sociales de base pour lui permettre de profiter pleinement du projet ;</li> <li>- Renforcer le personnel et équipements insuffisants de la douane et des services de défense et de sécurité</li> </ul>
21			Ministère de l'Intérieur	Police de Rosso		
22			Ministère des Finances	Douane de Rosso		
23		Collectivité territoriale	Collectivité territoriale	Commune de Rosso Sénégal		

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
24	Sénégal	Populations locales	Collectivités territoriales dans le corridor du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes, y compris les populations riveraines du corridor	Populations, maire et conseillers, piroguiers, commerçants, transporteurs, GPF, agriculteurs, éleveurs association de jeunes, leaders d'opinion, médias locaux etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'emploi de certaines catégories de PAP (personnes) comme les piroguiers, dockers, etc. ;</li> <li>- Omissions de PAP ;</li> <li>- Risque d'accroissement de la pauvreté du fait de la dépendance de l'économie de Rosso au transport fluvial transfrontalier et à ses activités connexes ;</li> <li>- Manque de réserve foncière dans la commune de Rosso pour la restauration des moyens de subsistance dans l'agriculture ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le recrutement local, notamment les jeunes et les piroguiers lors des travaux ;</li> <li>- Aider les PAP, qui risquent de perdre définitivement leur emploi, à restaurer leur moyen de subsistance ;</li> <li>- Recenser les PAP omises lors du premier recensement ;</li> <li>- Accélérer le paiement des compensations ;</li> <li>- Bitumer la voirie de Rosso et accélérer la construction du poste de santé ;</li> <li>- Former les femmes dans la transformation des produits locaux.</li> </ul>
25		Chaîne de Production et exploitation des pirogues	Chaîne de Production et exploitation des pirogues	- Piroguiers, Charpentiers, Mécaniciens,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'un arrêt total de l'activité des piroguiers, charpentiers et mécaniciens avec la mise en service du pont ;</li> <li>- Perte totale de tous leurs investissements dans une activité principale qu'elles ont toujours pratiquée ;</li> <li>- Risque de plonger beaucoup de ménages de Rosso dans la pauvreté car l'essentiel des ménages de Rosso tire ses moyens de subsistance de l'activité des piroguiers ;</li> <li>- La reconversion dans une activité jamais pratiquée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser la continuité du transport fluvial avec les pirogues après la mise en service du pont ;</li> <li>- Accompagner les piroguiers, charpentiers et mécaniciens, dont la vulnérabilité a été renforcé avec la Covid-19, dans leur reconversion dans l'agriculture, l'élevage, le commerce ;</li> <li>- Payer très rapidement la compensation pour soulager les PAP ;</li> <li>- Recenser et indemniser les PAP omises lors du premier recensement ;</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
					- La non disponibilité de réserve foncière à Rosso pour une éventuelle reconversion dans l'agriculture ;	
25	Sénégal	Transporteurs	Associations des transporteurs	- Associations des regroupements des chauffeurs dénommées : Association gros porteurs de la commune de Rosso, du corridor Dakar Nouakchott et des chauffeurs de la gare routière de Rosso	- Non disponibilité d'espace de stationnement pour les gros porteurs ; - Absence d'un local sécurisé pouvant permettre aux chauffeurs gros porteurs transfrontaliers d'avoir des conditions de travail décente (bureau, appartements pour se reposer avant d'entamer une nouvelle étape etc.) - Taille très petite de la nouvelle gare routière en construction	- Prévoir un espace suffisant et sécurisé pour le stationnement des pros porteurs ; - Aménager un local (bureau, appartements) pour permettre aux chauffeurs de travailler dans des conditions décentes ; - Augmenter la taille de la gare routière en construction à Rosso Sénégal, qui à l'état actuel, ne pourra pas faire face à l'afflux de voitures projetées après la mise en service du pont ; - Mettre en service dans les brefs délais la nouvelle gare routière, compte tenu du fait que l'ancienne gare routière que nous occupons actuellement abrite dans son enceinte le poste de santé de Rosso en construction.
27		Dockers, Jakartamans, Fa		- Dockers, Jakartaman, et bagagistes,	- La concentration des infrastructures connexes prévues (garage, marché et plateforme multifonctionnelle) dans une même zone, ce qui ne favorise le travail et la circulation sur de petite distance ; - Risque de ne plus avoir de clients sur ces lieux où résident l'essentiel de nos clients ;	- Recenser et indemniser les Jakartamans et Dockers qui n'ont pas été consultés lors du premier recensement ; - Autoriser les Jakartamans qui à effectuer l'activité de transport sur le pont ; - Accompagner les acteurs (dockers, bagagistes, conducteurs de pousse-pousse, Jakartamans) dans leur reconversion, en les appuyant

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Crainces / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fait qu'il y'ait une voie d'accès entre le pont et la gare routière entraine un manque à gagner pour les Dockers, bagagistes (pousse pousse), Jakartamans, car les voyageurs n'auront plus besoin de ces acteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- notamment par un financement pour se lancer dans l'agriculture, le commerce etc. ;</li> <li>- Accompagner les Jakartamans à avoir une reconnaissance légale (immatriculation, papier administratif etc.) ;</li> <li>- Employer les populations riveraines dans les travaux du pont.</li> </ul>
28		Facilitateurs	Facilitateurs	- Facilitateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La continuité de l'activité de facilitateur après la mise en service du pont ;</li> <li>- Risque de frustration et de contestation avec la destruction de certaines catégories d'emplois ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser la continuité de l'activité des facilitateurs après la mise en service du pont ;</li> <li>- Accompagner les PAP dans leur reconversion ;</li> </ul>
29	<b>Sénégal</b>	Manœuvres déchargeurs de poissons	Manœuvres déchargeurs de poissons	- Manœuvres déchargeurs de poissons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pont risque de mettre en péril notre activité qui est de décharger les camions de poissons mauritaniens vers des camions sénégalais ;</li> <li>- Avec la construction du pont, les camions risquent de continuer directement vers Dakar. Ce qui constitue un manque à gagner énorme pour nous qui ne dépendons que de cette activité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer pour sensibiliser toutes les personnes affectées par le projet ;</li> <li>- Accompagner nos membres pour une reconversion vers d'autres activités ;</li> <li>- Prendre en compte les manœuvres déchargeurs de poissons qui n'avaient pas été pris en compte lors du premier recensement ;</li> <li>- Accompagner les PAP dans leur reconversion vers d'autres activités.</li> </ul>
30		Commerçants	Commerçants	- Femmes commerçantes entre les deux rives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entrée du pont est trop loin de la rive. Cela fera beaucoup de distance à parcourir ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser les voitures emprunter le pont et autoriser le transport pluvial par les pirogues continuer. Cette situation nous est plus profitable ;</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
31	Sénégal et Mauritanie	UGP	UGP	- UGP	- Processus de recensement trop long malgré l'urgence de démarrer de certains travaux ;	- Faire un recensement progressif et par type d'infrastructure ou aménagement (en fixant plusieurs dates butoirs) pour gagner du temps par rapport au démarrage des travaux ; - Impliquer toutes parties prenantes
32	Mauritanie	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	- Wilaya de Trarza	- La prise en compte du travail déjà réalisé par les autorités administratives notamment en termes de recensement et d'évaluation des compensations ;	- Prendre en compte les différences culturelles entre les deux pays ; - Assister les PAP, notamment vulnérables comme les piroguiers, dans la restauration de leur moyen de subsistance ;
33		Gouvernement	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	- Moughataa de Rosso	- Les pertes d'emplois de plusieurs acteurs après la mise en service du pont ; - La restauration des moyens de subsistances des PAP en général, et en particulier, ceux des piroguiers et PAP vulnérables ;	- Établir un ordre de priorité dans l'accompagnement des PAP (des plus impactés au moins impacté) ; - Mener toutes études préalables avec célérité ;
34		Gouvernement	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	- Commune de Rosso Mauritanie	- Le déplacement et la réinstallation des PAP de la voirie qui traverse le marché ; - Les pertes définitives d'emplois et de moyen de subsistance ;	- Donner la priorité aux PAP commerçants de la voirie lors de la réinstallation dans le nouveau marché ; - Restaurer les moyens de subsistance des PAP devant perdre définitivement leur moyen de subsistance ;
35		Gouvernement	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle / Ministère de la Fonction	- Inspection régionale de la Jeunesse, de l'Emploi et du Travail	- Les moyens limités des services de l'administration pour accompagner le projet ; - L'afflux de population après la mise en service du pont va favoriser qui	- Renforcer les services de l'administration en personnel, équipement (matériel informatique, de topographie etc.) et logistique (voiture) pour le suivi du projet ;

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Crainces / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
	Mauritanie		Publique et du Travail		aura une répercussion sur la situation sécuritaire ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la réglementation du travail (déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'embauche, déclaration de poste, déclaration de contrat, couverture sociale pour les travailleurs, élection des délégués etc.) ;</li> <li>- Prévenir les déversements accidentels et la pollution des véhicules lors de leur entretien ;</li> <li>- Favoriser la main d'œuvre locale lors des recrutements pour les travaux ;</li> <li>- Passer toujours par le Walli pour une bonne diffusion de l'information et une bonne collaboration entre le projet et les services techniques ;</li> <li>- Limiter les impacts négatifs sur l'environnement ;</li> </ul>
36		Gouvernement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	- Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la charge sécuritaire ;</li> <li>- Impact des travaux sur l'environnement (nuisances sonores et poussières, les ressources halieutiques, flore etc.) ;</li> </ul>	
37		Gouvernement	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	- Délégation régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le non-respect de la réglementation en matière de travail (licenciement abusif, la non déclaration des travailleurs, l'absence d'EPI etc.) ;</li> </ul>	
38		Gouvernement	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	- Direction régionale de la Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Employer la main d'œuvre locale</li> </ul>	
39		Gouvernement	Ministère de l'Équipement et des Transports	- Délégation régionale de l'Équipement et des Transports		
40		Gouvernement	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	- SNDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'occupation anarchique de l'espace public risque d'être une contrainte lors des travaux ;</li> <li>- Absence de collaboration entre les gestionnaires de réseaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité du personnel en suivi, qualité et exploitation du réseau ;</li> </ul>
41		Gouvernement	Ministère de l'Équipement et des Transports	- Société des Bacs de Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pertes d'emploi après la mise en service du pont (rien que la société de gestion du Bac emploie plus de 100 personnes sans compter les facilitateurs, les dockers, les facilitateurs, les piroguiers).</li> <li>- Le nombre important de services (21 services) qui interviennent au niveau du débarcadère ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les moyens de subsistance des acteurs intervenant au niveau du pont ;</li> <li>- Accompagner la direction de gestion du Bac dans sa stratégie de rentabilisation du Bac (transformation en musée, redéploiement dans une autre comme Goureye ou vers la zone de Bakel)</li> </ul>

#	Pays	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Crainces / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
	Mauritanie				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégies pour rentabiliser le Bac (et la reconversion des travailleurs du Bac ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les possibilités de laisser continuer le Bac pour les piétons et le pont pour les voitures ;</li> </ul>
		Acteurs autour du débarcadère	Piroguiers, facilitateurs, restauratrices, dockers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piroguiers, facilitateurs, restauratrices, dockers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons des inquiétudes pour notre activité après la construction du pont ;</li> <li>- Manque d'implication de certains acteurs (dockers, piroguiers, facilitateurs et restauratrices) qui n'avaient pas été consultés jusque-là</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser les piroguiers à continuer leurs activités après la mise en service du pont ;</li> <li>- Impliquer tous les acteurs dans le processus</li> <li>- Accompagner les PAP dans la restauration de leur moyen de subsistance notamment dans l'agriculture ;</li> <li>- Recaser les restauratrices à l'entrée du pont,</li> <li>- Accompagner les dockers à acquérir des véhicule tricycle ;</li> <li>- Employer en priorité les acteurs dont les emplois vont être détruits lors des travaux de construction du pont ;</li> </ul>

Les consultations ont également révélé l'éventail des besoins des parties prenantes en termes d'informations à leur communiquer et en renforcement de leurs capacités.

Les tableaux ci-après traitent respectivement de ces besoins.

**Tableau 17** : Récapitulatif des besoins essentiels en information et communication

Catégories de parties prenantes	Sous catégories de parties prenantes	Besoins spécifiques en information et communication
<b>Parties prenantes intéressées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Autorités territoriales</li> <li>- ONG et Société civile</li> <li>- Leaders communautaires</li> <li>- Média</li> <li>- Secteur Privé</li> </ul>	<p>Information et communication sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation des travaux (calendrier et durée)</li> <li>- Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet</li> <li>- Procédures de recrutement de l'entreprise</li> <li>- Recrutement de la main d'œuvre local</li> <li>- Procédures de gestion des Griefs</li> <li>- Avancement des travaux</li> <li>- Stratégie des deux gouvernements par rapport au sort reversé aux pirogues après la mise en service du pont</li> <li>- Dispositions prévues par l'entreprise pour respecter les réglementations des deux pays en matière de droit du travail (déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'embauche, déclaration de poste, déclaration de contrat, couverture sociale pour les travailleurs, élection des délégués etc.) ;</li> <li>- Dispositions prévues par le Projet pour accompagner la Direction de gestion du Bac dans sa stratégie de rentabilisation du Bac (transformation en musée, redéploiement dans une autre comme Goureye ou vers la zone de Bakel)</li> <li>- Dispositions prévues par le Projet pour éviter la rupture de service en eau et en électricité au cours des travaux</li> <li>- Dispositions prévues par le Projet pour assurer une bonne mobilité des personnes et des biens au droit des zones de travaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAP</li> <li>- Piroguiers</li> <li>- Charpentiers</li> </ul>	<p>Information et communication sur les aspects suivants :</p>

<p><b>Parties prenantes touchées ou potentiellement affectées &amp; groupes vulnérables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitateurs</li> <li>- Transporteurs</li> <li>- Dockers</li> <li>- Bagagistes</li> <li>- Restauratrices</li> <li>- Assureur</li> <li>- Transitaire</li> <li>- Déchargeurs de poissons</li> <li>- GPF</li> <li>- Boutiquiers</li> <li>- Commerçantes entre les deux rives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs et procédures d'indemnisation des pertes encourues par les PAP</li> <li>- Procédures et modalités de dépôt des plaintes et durée de traitement</li> <li>- Dispositions retenues par le Projet pour impliquer les relais et radios communautaires dans la sensibilisation et la communication envers les parties prenantes</li> <li>- Partager l'information pertinente (ce qui est fait, ce qui reste à faire bref état de mise en œuvre du projet)</li> <li>- Mettre en place un numéro d'appel pour formuler une plainte (comme le numéro d'appel d'urgence) ;</li> <li>- Procédures et accessibilité des registres de plaintes</li> <li>- Procédures et modalités du financement des activités de restauration des moyens de subsistance</li> <li>- Information sur les corps de métiers dont l'entreprise a besoin pendant les travaux</li> <li>- Procédures prévues par le Projet pour le recrutement de la main d'œuvre locale</li> </ul>
---	--	--

**Tableau 18** : Récapitulatif des besoins essentiels en renforcement des capacités

Catégories de parties prenantes	Sous catégories de parties prenantes	Besoins en Appui institutionnel et en renforcement des capacités)
<b>Parties prenantes intéressées (effectivement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Autorités territoriales</li> <li>- ONG et Société civile</li> <li>- Leaders communautaires</li> <li>- Média</li> <li>- Secteur Privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet ;</li> <li>- Former les services techniques des deux états sur le suivi du PGES du projet et leur doter de budget pour les inspections à réaliser dans le cadre des travaux</li> <li>- Renforcer les équipes de suivi des services de l'agriculture mauritaniens et de la SAED présentes dans la zone et les former sur les exigences du projet en restauration des moyens de subsistance) afin de leur permettre de mieux accompagner le projet.</li> </ul>
<b>Parties prenantes touchées ou potentiellement affectées et groupes vulnérables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAP</li> <li>- Piroguiers</li> <li>- Charpentiers</li> <li>- Facilitateurs</li> <li>- Transporteurs</li> <li>- Dockers</li> <li>- Bagagistes</li> <li>- Restauratrices</li> <li>- Assureur</li> <li>- Transitaire</li> <li>- Déchargeurs de poissons</li> <li>- GPF</li> <li>- Boutiquiers</li> <li>- Commerçantes entre les deux rives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les comités des PAP sur les procédures de dépôt et de suivi des plaintes</li> <li>- Accompagner les piroguiers, charpentiers et mécaniciens, dont la vulnérabilité a été renforcé avec la Covid-19, dans leur reconversion dans l'agriculture, l'élevage, le commerce</li> <li>- Organiser des sessions de formation au profit des impactés qui souhaitent se lancer la restauration des moyens de subsistance (l'agriculture, l'élevage, etc.)</li> <li>- Former les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées à améliorer leurs outils de production</li> </ul>

Cette section décrit les activités d'engagement des parties prenantes qui seront mises en œuvre par le projet Pont de Rosso, y compris les activités adaptées aux phases / développements spécifiques du projet ainsi que l'engagement de routine en cours.

### 7.1. Principes

Les principes qui seront utilisés par le projet de construction du Pont de Rosso dans la conception de ses méthodes d'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles des bailleurs de fonds (BAD et BEI principalement).

Ils comprennent les éléments suivants :

- L'engagement de l'UGP visera à fournir aux communautés locales directement touchées par le projet et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de l'engagement des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des griefs et rapports continus aux parties prenantes concernées.
- Les exigences des législations mauritanienne et sénégalaise en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

### 7.2. But et objectifs de l'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes peut se définir comme une série d'activités entreprises par une organisation dans le but d'établir des relations solides avec celles-ci. Le Projet de Pont de Rosso regroupe les parties prenantes identifiées à la section 5.3 du présent rapport et dont les craintes et recommandations sont présentées à la section 5.4 du PEPP.

Pour engager toutes ces parties prenantes, le projet mettra en place un dispositif d'amélioration de son acceptabilité sociale basé sur l'information, la consultation et le dialogue avec les parties prenantes. En engageant de manière proactive ses parties prenantes et en identifiant en amont les enjeux potentiellement problématiques, le projet de construction du Pont de Rosso contribuera à stabiliser son environnement.

Les occasions d'entreprendre un processus d'engagement des parties prenantes sont nombreuses, de même que les raisons et la façon d'engager un dialogue. Par le présent PEPP, l'UGP Pont de Rosso aura davantage à considérer soigneusement les relations qu'elle doit établir avec l'ensemble des parties prenantes pouvant être affectées et celles intéressées par ses interventions. L'engagement des parties prenantes peut porter sur des enjeux qui préoccupent celles-ci soit individuellement soit à travers leurs organisations.

D'une manière plus précise, le programme d'engagement des parties prenantes ci-dessous développé poursuit les cinq (5) objectifs spécifiques ci-dessous :

- Définir une approche systématique à la participation des parties prenante durant tout le cycle de vie du projet aux fins de mettre en place et de maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées par le projet et les groupes vulnérables ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet afin de prendre en compte leurs avis dans la performance environnementale et sociale du projet ;
- Promouvoir et fournir des moyens de participation efficaces et inclusifs avec les parties affectées par le projet tout au long du cycle de vie du projet sur des questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles ;
- Assurer la communication d'informations sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux aux parties prenantes d'une manière et dans un format opportun, compréhensible, accessible et approprié ;
- Assurer que les parties affectées par le projet aient accès à des moyens accessibles et inclusifs leur permettant de soulever des préoccupations et des plaintes, et permettre à l'UGP de répondre et de gérer ces plaintes.

Le tableau suivant précise les objectifs du plan d'engagement avec les parties prenantes :

**Tableau 19:** Précisions sur les objectifs du PEPP

Objectifs	Justification
<b>Identifier l'ensemble des acteurs concernés par le Projet Pont de Rosso</b>	Impliquer autant d'acteurs que possible facilitera la communication inclusive et permettra de capter une large gamme de préoccupations et de questions.
<b>Réaliser la cartographie des parties prenantes du Projet Pont de Rosso</b>	Pour faciliter la gestion des parties prenantes par zone et par activité.
<b>Diffuser l'information sur le Projet Pont de Rosso de façon précise, ouverte et transparente</b>	Veiller à ce que les parties prenantes, en particulier celles les plus directement touchées par les travaux envisagés, puissent disposer d'informations justes et crédibles qui leur permettront de faire des commentaires avisés et de faire des planifications pour l'avenir. Cette approche ouverte (franche, directe), accessible à tous et transparente est essentielle pour réduire les niveaux d'incertitude et d'inquiétude. L'information doit permettre aux parties concernées une meilleure compréhension des risques, impacts et bénéfices potentiels du Projet.
<b>Recueillir les informations nécessaires aux études environnementales et techniques</b>	Les personnes familières au milieu local peuvent fournir des informations sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du Projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins.
<b>Créer des partenariats pour promouvoir une interaction constructive entre toutes les parties</b>	Développer des relations de confiance entre l'UGP et les parties prenantes contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation. Identifier les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au Projet Pont de Rosso une meilleure compréhension des problèmes et attentes des parties prenantes et augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales.
<b>Enregistrer et adresser les griefs, préoccupations,</b>	Documenter les griefs et préoccupations des parties prenantes aide à retracer et à motiver la prise de décisions. Ceci permet d'intégrer les parties prenantes dans la conception et la planification du Projet Pont de Rosso.

Objectifs	Justification
<b>questions et suggestions du public</b>	
<b>Gérer les attentes des parties prenantes</b>	Attentes, positives et négatives, sont souvent disproportionnées par rapport aux réalités d'un projet. Cela est particulièrement vrai dans les zones d'extrême pauvreté avec un développement limité et des infrastructures et prestations de service faibles. Veiller à ce que les attentes soient maintenues à des niveaux réalistes (par exemple possibilités d'emplois, fourniture d'infrastructures locales, développement social et réinstallation) limiter les attentes et frustrations des parties directement concernées aux stades de mise en œuvre du Projet. Frustrations et attentes non satisfaites sont des déclencheurs clés de conflits et nécessitent une atténuation et une gestion.
<b>Satisfaire aux exigences nationales et internationales</b>	Assurer la conformité à la réglementation permet d'éviter les potentiels retards du Projet Pont de Rosso sur la base de questions de procédure plutôt que celles de fond.

### 7.3. Stratégie et méthode d'engagement des parties prenantes

Cette section décrit le plan stratégique et les principes et méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet.

#### 7.3.1. Stratégie d'engagement des parties prenantes

La stratégie préconisée privilégie les axes d'implication et/ou de maintien de l'adhésion qui sont fonction de l'intérêts et du pouvoir des parties prenantes.

Le tableau suivant renseigne sur les actions stratégiques d'engagement des parties prenantes ; lesquels axes sont complétés par le plan de communication présenté au chapitre VIII du présent PEPP.

**Tableau 20:** Plan stratégique d'engagement des parties prenantes

		Identification				Évaluation de l'influence		Évaluation de l'engagement	Planification de la réponse		
#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Étape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée	Activités à développer pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion	Date d'échéance
1	Gouvernement	Ministères désignés	Importante	Comité ad hoc et Groupe opérationnel de mise en place dans le cadre du projet	Pilote des activités du projet	Suivi du processus de libération des entreprises	Élevé	Meneur	Les tenir informés	<p>Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les acteurs gouvernementaux pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'ils sont régulièrement informés de l'évolution des activités du projet et les exigences des usagers et autres parties prenantes contenues dans les accords avec le Projet Pont de Rosso sont prises en compte respectées, et</li> <li>- qu'ils ont une compréhension claire des résultats des étapes clé des</li> </ul>	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

		Identification				Évaluation de l'influence		Évaluation de l'engagement	Planification de la réponse		
#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Étape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée	Activités à développer pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion	Date d'échéance
										activités et/ou d'éventuelles difficultés rencontrées.	
2	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	Commission régionale de recensement et d'évaluation des impenses (CRREI) pour le Sénégal Commission départementale mise en place de Moughataa pour la Mauritanie	Pilote des activités du projet	Évaluation des impenses ; Conciliation des PAP ; Gestion des réclamations ; Gestion des demandes d'emploi au niveau local	Élevé	Meneur	Les tenir informés		Pendant les phases du Projet de préparation et de construction
3	Gouvernement	Ministère en charge de l'Environnement	Importante	Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (Sénégal)  Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement	Contrôle des activités du projet	Délivrances des permis environnementaux ; inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les tenir informés	Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec la DREEC de Saint Louis et la Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de Trarza ;	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

		Identification				Évaluation de l'influence		Évaluation de l'engagement	Planification de la réponse		
#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Étape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée	Activités à développer pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion	Date d'échéance
				t Durable (Mauritanie)						Prendre des dispositions pour assurer que les exigences environnementales en vigueur (au Sénégal et en Mauritanie) sont respectées et que les Ministères en charge de l'Environnement dans les deux pays, sont régulièrement informés et impliqués dans les actions relatives à l'Environnement	
4	Gouvernement	Ministère en charge de l'Environnement	Importante	Eaux et Forêts	Contrôle des activités du projet	Délivrances des autorisations de coupes ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les tenir informés	Prendre des dispositions pour assurer que les exigences de la réglementation forestière en vigueur au Sénégal sont respectées et que le Service des Eaux et forêts est saisi pour toutes les autorisations requises et est régulièrement	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

		Identification				Évaluation de l'influence		Évaluation de l'engagement	Planification de la réponse		
#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Étape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée	Activités à développer pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion	Date d'échéance
										informé et impliqué dans les actions le concernant	
5	Gouvernement	Ministère en charge du travail	Importante	Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale (Sénégal) Inspection régionale de la Jeunesse, de l'Emploi et du Travail (Mauritanie)	Contrôle des activités du projet	Inspection des conditions de travail dans les chantiers ; Membres du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les tenir informés	Prendre des dispositions pour s'assurer que les exigences de la réglementation afférente au Code du travail en vigueur au Sénégal et en Mauritanie sont respectées par les prestataires du Projet Pont de Rosso (entreprises et sous-traitant) et que les aspects afférents à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail sont dûment pris en compte dans le Projet	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

### **7.3.2. Méthodes d'engagement des parties prenantes**

Cette section traite des méthodes d'engagement des parties prenantes que le projet pourrait utiliser. Cependant, ces méthodes devront être ajustées conformément aux directives et bonnes pratiques édictées par l'OMS pour limiter les risques de propagation de la Covid-19, notamment l'utilisation des moyens tels que les affiches, brochures, médias, réunions virtuelles aux fins de minimiser les réunions présentielles avec les ou des représentants des parties prenantes.

Toutefois, l'utilisation de ces moyens doit prendre en compte la capacité des différentes parties prenantes à y accéder, pour s'assurer que la communication atteint ces groupes.

#### **7.3.2.1. Assemblées avec les communautés**

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- Elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- Elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information ;
- Elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes et complètent les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle ».

Toutefois, compte tenu du contexte de la pandémie de la Covid-19, ces assemblées doivent se tenir dans un cadre adéquat (spacieux pour respecter la distanciation sociale) en respectant des mesures édictées par les autorités sanitaires.

#### **7.3.2.2. Groupes focus**

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple la compensation foncière, l'assistance aux groupes vulnérables, la restauration des moyens subsistance ou l'emploi des femmes) ou des groupes appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle (par exemples les piroguiers, les transports etc.) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

#### ***7.3.2.3. Entretiens individuels***

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement.

Ils ont été utilisés dans le processus d'acquisition des terres. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

#### ***7.3.2.4. Médias de masse***

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- Des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons du développement du projet ;
- Des entrevues avec la direction du Projet ;
- Des visites de sites organisées pour les journalistes.

Ces méthodes pourront être largement utilisées par le Projet Pont de Rosso, car étant faciles pour développer une bonne relation avec les médias de masse actifs dans les deux pays (RIM et Sénégal).

#### ***7.3.2.5. Commissions ou comités locaux***

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local, départemental ou régional, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple, recrutement local, suivi environnemental des travaux et acquisition de terres au niveau local, impact sur les personnes vulnérables).

Ces comités et commissions dont la mise en place sera axée sur volontarisme et le bénévolat, regroupera les représentants du Projet, les représentants de la société civile et de la communauté,

et les autorités administratives et locales ou des organes locaux peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

Comme mentionné dans la section 6.1 ci-dessus, le projet Pont de Rosso a déjà établi des rencontres au niveau régional, départemental et communautaire et les maintiendra durant toutes les phases du projet pour partager des informations importantes et consulter les parties prenantes intéressées et affectées sur les enjeux tels que l'embauche de la main d'œuvre locale et les impacts environnementaux et sociaux importants. Si des discussions supplémentaires sont nécessaires pour des sujets importants (par exemple, la modification de la conception du projet), ces instances seront privilégiées.

#### ***7.3.2.6. Forums, ateliers et expositions***

Des forums et des ateliers rassemblent diverses parties prenantes et sont des outils puissants pour partager des idées, établir un consensus et développer l'engagement. La clé est de structurer ces sessions pour qu'elles ne soient pas une série de discours représentant des positions formelles enracinées, mais de véritables ateliers avec une combinaison de discours et de sessions de brainstorming moins formelles. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique d'intérêt général où les parties prenantes aux niveaux local et national sont impliquées.

#### ***7.3.2.7. Brochures sur le projet***

Le Projet Pont de Rosso élaborera une brochure simplifiée de présentation du Projet (2 pages A4) présentant les informations suivantes pour une large diffusion :

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et principales infrastructures à construire ;
- Les principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Mécanisme de consultation du projet ;
- Mécanisme de règlement des griefs du projet ;
- Disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- Informations de contact.

Cette brochure sera divulguée sur le site Internet de l'UGP et sera également disponible au centre d'information et dans les bureaux de l'administration locale (Préfectures et Mairies).

Le Projet devrait préparer chaque trimestre une simple brochure de présentation du Projet (2 pages A4) présentant les informations suivantes pour une large diffusion :

- Réalisations clés du projet au cours du dernier trimestre (construction de nouveaux objets, sécurité des employés, investissement communautaire ou autres), avec illustrations et photographies pertinentes ;

- Principales activités de consultation au dernier trimestre ;
- Événement important (comme la participation du Projet à des foires ou des expositions) ;
- Toute activité de responsabilité sociétale ou autre ;
- Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ;
- Nouveaux documents disponibles ;
- Rappels sur les requêtes et les griefs, et les informations de contact.

#### ***7.3.2.8. Site web du projet***

Le projet Pont de Rosso ouvrira un site Web dédié où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public, qui seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces fiches seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du projet), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

#### ***7.3.2.9. Visites des sites du projet***

Les visites sur les sites du projet Pont de Rosso consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (députés, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le projet.

#### ***7.3.2.10. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes***

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation.

En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge, au besoin.

Le formulaire dédié aux feedbacks est présenté en annexe.

#### ***7.3.2.11. Informations à diffuser***

Les documents suivants seront divulgués publiquement par le Projet :

- ✓ La notice trimestrielle du projet sera divulguée à travers les canaux suivants :
  - Site Web du projet Pont de Rosso ;
  - Wilaya de Trarza et Moughataa de Rosso-Mauritanie, Gouvernance de Saint Louis, Préfecture de Dagana ; ;
  - Mairies des villes de Mauritanie Rosso et Rosso Sénégal
  - Bureaux des ONG facilitatrices ;
- ✓ Le PAR actualisé du projet Pont de Rosso (à restituer aux autorités mauritaniennes et sénégalaises) qui sera divulgué à travers les canaux suivants :
  - Site Web du projet Pont de Rosso ;
  - Préfectures de Rosso-Mauritanie et Dagana ;
  - Mairies des villes de Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie.

Tous les communiqués de presse du projet seront divulgués sur le site web du projet (en plus d'être communiqués aux organes de presse).

## VIII. STRATÉGIE ET PLAN DE COMMUNICATION ET DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs.

L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le Projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes.

### 8.1. Objectifs et principes directeurs

La présente stratégie de communication se justifie par la nécessité d'établir des relations d'information et d'échanges auprès des diverses parties prenantes. Il s'agit de promouvoir auprès d'elles des perceptions et attitudes de nature à favoriser les conditions de mise en œuvre satisfaisante des activités envisagées dans le cadre du Projet de Construction du Pont de Rosso tout en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Cette stratégie privilégiera la communication de proximité qui s'adossera sur les principes d'IEC (information, éducation, communication) notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les récepteurs d'impacts et les communautés riveraines, tout en incluant les parties prenantes intéressées.

Elle vise à influencer de manière inclusive, cohérente et pertinente sur le processus d'adhésion des parties prenantes, en agissant au niveau individuel, interpersonnel et communautaire.

Les objectifs spécifiquement recherchés sont :

- Informer les parties prenantes sur tous les aspects liés au processus de préparation et de mise en œuvre du Projet ;
- Faciliter la remontée d'information vers l'équipe du projet et encourager la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes ;
- Échanger avec les parties prenantes notamment les leaders afin de les informer, de les orienter et de les assister à toutes les étapes du processus de gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet ;

- Promouvoir l'accompagnement social et économique des parties prenantes affectées et celles vulnérables ;
- Traiter de manière satisfaisante toute réclamation émise par les parties prenantes notamment celles qui se sentent lésées ;
- S'appuyer sur des relais communautaires pour la vulgarisation du PEPP

## **8.2. Cadre organisationnel et Responsabilités**

### **▪ L'UGP Pont de Rosso**

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) Pont de Rosso demeure le premier responsable de la mise en œuvre du présent PEPP comprenant les activités de communication et de diffusion de l'information. Pour ce faire, elle devra mettre en place toutes les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du PEPP, comprenant la mobilisation de relais communautaires dédiés à la mobilisation sociale.

Toujours au sein de l'UGP, les autres experts (Environnementaliste, notamment) seront directement impliqués dans la mise en œuvre du PEPP.

### **▪ Autorités administratives et locales**

Les autorités administratives (Wali, Gouverneur, Hakem, Préfet et Sous-Préfet), les autorités locales (Maires de Rosso-Mauritanie et Rosso-Sénégal) ainsi que les services techniques déconcentrés de l'État (Mauritanien et Sénégalais) seront également associés à la mise en œuvre du PEPP. Elles interviennent principalement en ce qui concerne la délivrance des certaines autorisations, le contrôle de la légalité, la gestion des plaintes, le processus de libération des emprises, la participation à la planification et la mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance, etc.

Compte tenu du nombre de PAP, ces entités auront besoin d'appui, entre autres, pour la gestion des différents dossiers d'indemnisation, des réclamations, mais aussi et surtout dans le processus de maintien de l'engagement des parties prenantes tout au long du projet.

### **▪ Les structures facilitatrices**

Compte tenu de l'envergure du projet qui est à cheval sur deux pays (RIM et Sénégal), l'UGP mobilisera une structure facilitatrice dans chaque rive du fleuve Sénégal aux fins d'un appui à la mise en œuvre des activités de communication sociale.

Il s'agira de recruter pour chacune des deux rives, une organisation communautaire de base (OCB) apte à appuyer le projet dans la mobilisation sociale, le plaidoyer et les activités de communication de proximité. Ces entités mobiliseront des agents communautaires qualifiés pour

toute question en lien avec la prise en charge sociale des impacts du projet sur les parties prenantes. Son mandat s'étendra à l'ensemble du processus de préparation et de mise en œuvre des travaux et une partie de la phase d'exploitation des nouvelles infrastructures construites dans le cadre du Projet.

En plus d'être les premiers interlocuteurs des parties prenantes affectées et celles vulnérables, les structures facilitatrices seront responsables de mobiliser les différentes personnes ressources (autorités administratives, Maires, délégués de quartiers, imams, notables, services techniques de l'État, etc.) en vue d'assurer la mise en œuvre du PEPP selon les objectifs visés.

Le personnel de chacune des deux structures facilitatrices va s'approprier le processus, les outils et les divers résultats attendus du PEPP. L'UGP pourra envisager leur formation dès leur mobilisation via un consultant maîtrisant bien le PEPP.

### **8.3. Axes d'intervention**

#### **▪ Plaidoyer et Mobilisation des autorités publiques**

La prise en charge de cet axe se justifie par la nécessité de bénéficier de l'accompagnement institutionnel et communautaire des autorités administrative et communales dans les zones d'intervention du Projet. Elle est principalement structurée autour des aspects ci-après :

- Tenir une Réunion de démarrage entre l'équipe d'ingénierie sociale et les responsables de l'UGP ;
- Prendre contact et vulgariser les actions du projet par le plaidoyer au niveau des autorités administratives, locales, services déconcentrés de l'État, leaders d'opinions (chefs religieux, chefs de villages, délégués de quartiers...)
- Organiser des rencontres de restitution du PEPP et autres document environnementaux et sociaux avec les autorités et leaders locaux ;
- Faciliter la mise en place des cadres de concertation, en relation avec les parties prenantes intéressées dont les intérêts et pouvoirs vis-à-vis du projet ont été évalués élevés.

#### **▪ Conception des messages et supports**

Plusieurs supports seront élaborés et concernent :

- Les supports didactiques qui se présentent sous formes d'aides pédagogiques et informatives dans les réunions (guide pour animateurs, plaquettes d'informations)
- Les supports d'information pour la communication du projet (affiches, casquettes et Tee-shirts, ...)
- Les supports de communication pour la campagne de masse (spots et émissions interactives de radios, publi-reportage)

Dans le cadre du PEPP, les contenus des messages sont surtout d'ordre informatif, basés toutefois sur une attitude d'écoute attentive des préoccupations des parties prenantes afin d'y apporter des réponses adéquates.

À cet effet, le personnel mobilisé par les structures facilitatrices doit connaître son sujet et ce qu'il doit présenter aux parties prenantes et être en mesure d'apporter des réponses à leurs questions comme celles relatives au projet, aux objectifs, aux résultats, au rôle des populations, à la durée, etc.

De manière spécifique, le personnel mobilisé par les structures facilitatrices doit maîtriser les informations relatives aux points ci-dessus :

- Les critères qui ont présidé au choix des aménagements connexes du projet et leurs sites d'implantation ;
- L'état d'avancement du projet et date de démarrage et de fin des travaux ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre du PAR ;
- La démarche adoptée pour la mise en œuvre du PAR comprenant la mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance ;
- Le dispositif mis en place pour informer et faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Les instances et procédures de recours qui s'offrent aux parties prenantes ;
- Les mesures sociales prévues par le Projet ;
- L'existence de codes de conduite avec le langage clair sans ambiguïté interdisant les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuelle (EAS) et le Harcèlement Sexuels (HS) ;
- Les services d'appui médicale, psychosociales, et légaux pour les survivantes de VBG/EAS/HS ;
- La sensibilisation aux alentours des sites de travaux/populations riveraines sur les comportements interdits dans les codes des conduits et comment accéder au MGP au cas de non-respect.

#### ▪ **Campagne d'information et de communication**

Le programme de communication est réalisé en faveur de toutes les parties prenantes du projet, quels que soient leurs niveaux d'intérêt et d'influence sur le projet.

Ainsi, plusieurs activités consignées dans le plan d'actions (section ci-dessous) vont être déroulées.

En effet, de nombreuses représentations peuvent impacter négativement le projet Pont de Rosso. Pour y remédier, le plan d'action de communication devra permettre de susciter un changement

de comportement des parties prenantes par rapport aux aspects qui peuvent influencer négativement le projet. Il s'agira de maintenir l'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes durant toute la vie du projet.

S'agissant de la phase de travaux (prochaine étape du projet) et d'exploitation du Pont de Rosso, le plan de communication vise à :

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères et choix des sous projets et surtout des sites retenus ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagés ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passifs ;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet Pont de Rosso
- Impliquer les groupes vulnérables (les couches sociales, en particulier les femmes, les groupes vulnérables, les personnes à mobilité réduite) à travers une approche ciblée,
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

À cet égard, le plan de communication comporte des actions qui permettent de véhiculer des messages à travers les vecteurs pertinents (autorités, influenceurs, leaders d'option, organisations socio-professionnelles) et à travers les canaux discutés à la section 7.3. (Ci-dessus).

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par des procès-verbaux (PV) de réunions et des listes de présence signées par les participants en plus d'un registre photographique.

Les informations recueillies ainsi que les questions, commentaires et suggestions sont notées par un des moyens préétablis : procès-verbal de la rencontre, documents individuels signés ou enregistrement audio-vidéo. Par la suite, ces informations sont inscrites dans la base de données consacrée à la gestion de l'information.

Des messages clés seront ainsi élaborés à l'endroit des parties prenantes. Aussi, des éventuelles questions que les populations des sites d'intervention du Pont de Rosso et leurs voisins pourraient poser seront répertoriées. Des réponses seront proposées à ces probables questions.

Ce répertoire sera partagé à tout le personnel et les partenaires de l'UGP afin d'assurer l'uniformité des réponses données par ces derniers à une même préoccupation des populations. Pour ce faire, un rappel de la nécessité de garder sur soi le recueil des messages et questions clés, doit être fait à l'endroit de toute équipe qui entreprend une mission sur le terrain ou sur une séance de communication.

Le suivi du programme sera assuré par l'UGP aux fins d'assurer un contrôle interne de qualité des prestations en communication. Des modalités et des indicateurs de performances seront définis pour le suivi et l'évaluation des activités.

#### **8.4. Plan d'actions de communication**

Le plan d'actions proposé n'aura pas pour vocation de communiquer exclusivement envers les bénéficiaires finaux (populations). Il s'oriente vers toutes les parties prenantes qu'elles soient affectées, intéressées ou vulnérables.

**Tableau 21** : Plan d'action de communication

<b>Objectifs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Contenus/actions</b>	<b>Indicateurs d'actions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Modes de communication</b>	<b>Moyens de communication</b>	<b>Responsables</b>
<b>Informer et impliquer les parties prenantes intéressées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes politiques et institutionnelles</li> <li>- Société civile</li> <li>- Employés et syndicats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un Comité régional de développement (CRD) sur le projet à Rosso-Mauritanie et à Saint Louis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de CRD tenus</li> </ul>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions préparatoires</li> <li>- Rencontres institutionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqués de presse</li> <li>- Lettres d'invitation</li> <li>- Téléphonie</li> <li>- Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> </ul>	<p>Coordonnateur UGP &amp; Expert social UGP</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'ateliers de partage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers de partage tenus</li> </ul>	8			
<b>Informer et impliquer les parties prenantes touchées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communautés riveraines</li> <li>- Secteur privé / Fournisseurs de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des visites des chantiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites</li> </ul>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions ;</li> <li>- Focus group</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqués de presse</li> <li>- Téléphonie</li> <li>- Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> </ul>	<p>UGP Entreprises Mission de contrôle</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances</li> </ul>	8			
<b>Mettre en place un cadre de concertation des parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UGP</li> <li>- Parties prenantes touchées</li> <li>- Parties prenantes intéressées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter et maintenir le dialogue entre les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de consultations tenues</li> </ul>	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions</li> <li>- Ateliers de partage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqués de presse</li> <li>- Lettres</li> <li>- Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> <li>- Téléphonie</li> </ul>	<p>Coordonnateur UGP &amp; Expert social UGP</p>

<b>Objectifs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Contenus/actions</b>	<b>Indicateurs d'actions</b>	<b>Quantité</b>	<b>Modes de communication</b>	<b>Moyens de communication</b>	<b>Responsables</b>
<b>Faciliter la mise en place d'un comité de suivi du PEPP</b>	- Coordination du projet	- Suivre l'état d'avancement du PEPP	- Rapport de rapports d'avancement produits	- 8	- Réunions trimestrielles - Réunions annuelles	- Lettres - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Téléphonie	- Coordonnateur UGP & Expert social UGP

## 8.5. Mise en œuvre du plan de communication

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera suite à la divulgation du présent PEPP et pendant toutes les phases du Projet Pont de Rosso (préparation, construction et exploitation du projet). Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le projet selon leurs niveaux d'engagement, ainsi que les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes d'intervenants identifiés dans les sections précédentes. La mise en œuvre consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer des stratégies, à gérer ces dernières, à les budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs spécifiques de la stratégie de communication, il faut :

- Susciter la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes ;
- Faciliter la remontée d'informations vers l'équipe du projet ;
- Faciliter la participation des groupes vulnérables ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations ;
- S'appuyer sur des relais communautaires pour la vulgarisation du PEPP.

## IX. GESTION DES GRIEFS ET RECOURS

Les bailleurs de ce projet, notamment la BAD et la BEI exigent l'élaboration d'un mécanisme de règlement des griefs ouvert à toutes les parties prenantes. Ce mécanisme devrait être établi dès les premières étapes du projet et maintenu tout au long du cycle de vie du projet.

Il vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des recours accessible, transparent, équitable et rapide pour toute plainte liée au projet.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et du Promoteur de Projet et limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

### 9.1. Principes clefs

Les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants.

Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

- **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du projet. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux du pont de Rosso.
- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes.
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un mécanisme de règlement des griefs. Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.

- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûres de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.
- **Gratuité du service** : Le principe de gratuité renvoie à la nécessité que le projet prenne en charge tout le processus de réception et de traitement des plaintes sans que le plaignant n'ait à engager aucun frais si ce n'est celui inhérent au recours judiciaire.

## 9.2. Partage et accès à l'information

Il est important que les parties prenantes soient informées de la possibilité de déposer une plainte à travers le mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre aux potentiels plaignants de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Pour ce faire l'UGP mettre en place :

- Une plateforme (courrier électronique) et courrier postal accessibles à tous ;
- Un numéro WhatsApp.

Projet de construction du Pont de Rosso	
Email	xxxxx
Adresse courrier électronique	xxxxx
Numéro WhatsApp	xxxxx

Dès l'effectivité de la création de ces adresse/numéros, l'UGP diffusera largement ces informations.

De plus, l'UGP produira un dépliant d'information sur la procédure de gestion des réclamations accompagné d'un formulaire de griefs qu'il rendra public.

### 9.3. Résumé de la procédure

La présente procédure est non juridictionnelle et est essentiellement fondée sur deux principes : la médiation et la conciliation.

L'UGP du pont de Rosso traite les plaintes et les demandes reçues par les moyens ci-dessous résumés :

- Vulgarisation et sensibilisation des différentes parties prenantes sur la procédure de traitement des plaintes ;
- Un service en ligne permettant de faire part des commentaires des parties prenantes sur un site Web dédié ;
- Un numéro de téléphone dédié permettant le contact avec le personnel désigné de l'UGP ;
- Un courrier électronique ou courrier postal ;
- Des dépliants d'information sur la procédure de règlement des griefs publics accompagnés d'un formulaire de griefs ;
- D'autres moyens, notamment par l'intermédiaire de boîtes à suggestions ou de registres installées dans les bureaux des ONG facilitatrices ou des Préfectures.

Lorsqu'une plainte ou un grief est reçu, celui-ci est géré à travers une série d'étapes prédéterminées (voir sections ci-dessous pour plus de détails).

En résumé, les délais de traitement des plaintes ou griefs dépendront de leur complexité ou du problème soulevé ; toutefois, un délai maximal de 15 jours est fixé à compter de la date de réception d'un grief. Mais, pour des cas particuliers présentant des risques d'insécurité pour les plaignants, un traitement diligent sera apporté.

Toutes les plaintes et tous les griefs entrants seront consignés dans un registre de griefs dédié afin d'attribuer un numéro de référence individuel précédé du pays où la plainte est enregistrée (MAUR pour la Mauritanie et SN pour le Sénégal).

Le registre des griefs est également utilisé pour suivre l'état d'avancement du traitement, analyser la fréquence des plaintes, leur répartition géographique, les sources typiques et les causes des plaintes, ainsi que pour identifier les sujets dominants et les tendances récurrentes.

Le registre des griefs contiendra les informations suivantes :

- Le numéro de référence unique ;
- La date du grief entrant ;
- L'endroit où le grief a été reçu / soumis et sous quelle forme ;
- Le nom et les coordonnées du plaignant (dans le cas d'enquêtes et de griefs non anonymes) ;
- Le contenu ;
- L'identification des parties responsables du traitement et de la résolution du problème ;
- Les dates d'ouverture et d'achèvement du traitement de la plainte ;
- Les conclusions du traitement ;
- Des informations sur les actions correctives proposées à envoyer à la partie initiatrice (sauf si elles étaient anonymes) et la date de la réponse envoyée sur les mesures de réparation ;
- Les délais pour les actions internes requises du personnel de l'UGP-Pont de Rosso ;
- L'indication à savoir si une déclaration de satisfaction a été reçue de la personne qui a déposé le grief, ou un motif de non-résolution du grief ;
- La date de clôture ;
- Toutes les actions en suspens pour les griefs non clos.

L'Expert social de l'UGP responsabilise, secondé par l'équipe de la structure facilitatrice, est chargé de :

- Coordonner toutes les activités liées à la gestion des conflits et plaintes ;
- Centraliser toutes les plaintes transmises par les parties prenantes par le biais des différents canaux de dépôt/portes d'entrée identifiées ;
- Veiller à ce que les plaintes soient traitées selon les procédures décrites, en collaboration avec les commissions et parties prenantes affectées ;
- Coordonner l'organisation des séances de négociation/vérification/concertation avec le plaignant et les autres parties prenantes pour l'identification des mesures/actions à entreprendre pour résoudre les plaintes au niveau des organes désignés.

Lorsqu'une solution au problème identifié ne peut être fournie dans les délais impartis, l'Expert en Sciences Sociales de l'UGP du Pont de Rosso en informera la partie initiatrice.

L'UGP du Pont de Rosso veillera à ce que le nom et les informations personnelles sur l'initiateur d'une plainte ou d'un grief ne soient pas divulgués sans son consentement et que seule l'équipe travaillant directement sur la plainte aura accès à toutes les informations jugées confidentielles.

Dans les cas où le traitement d'une plainte nécessite la transmission de tout ou partie des informations aux instances citées dans les sections suivantes pour résolution, l'accord du plaignant pour sa divulgation sera recherché de manière appropriée.

La disponibilité de la procédure de règlement des griefs n'empêchera pas les plaignants de chercher d'autres recours juridiques, conformément aux lois et règlements applicables au Sénégal et à la Mauritanie.

La procédure de règlement des griefs sera opérationnelle à compter de la divulgation publique du présent PEPP.

L'UGP du Pont de Rosso s'efforcera de respecter les étapes ci-dessous.

#### **9.4. Principales étapes de la procédure**

Le processus de gestion et de réparation des griefs comprend les étapes suivantes :

- Dépôt et enregistrement ;
- Attribution pour examen et résolution ;
- Examen et résolution ;
- Notification de la résolution proposée ;
- Appel (le cas échéant) ;
- Fermeture.

##### **9.4.1. Dépôt et enregistrement**

###### **1.1.1 Enregistrement des plaintes**

La réception et l'enregistrement des plaintes en rapport avec les activités du projet peuvent se faire de deux manières :

- Les plaintes peuvent être déposées en personne par les plaignants et enregistrées dans le registre mis en place à cet effet. Les lieux de réception et d'enregistrement (liste indicative pouvant être améliorée dès l'entrée en vigueur du projet) sont :
  - Le siège de l'UGP ;
  - Le siège de la structure facilitatrice ;
  - les communes (Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie, via les points focaux qui feront partie de l'équipe de la structure facilitatrice recrutée par l'UGP ;
  - le bureau de la Mission de Contrôle (MdC) des travaux.
- Elles peuvent également être soumises verbalement par téléphone (via un numéro WhatsApp que le projet mettra en place) ou en électronique via une adresse email dédiée et gérée par l'UGP.

De plus, pour chaque site susvisé, l'UGP rendra disponible un registre des plaintes (voir Annexe) pour le registre des plaintes excluant les plaintes liées aux EAS /HS).

Le registre des doléances est divisé en deux feuillets : une feuille « doléances » et une feuille « réponse ». Chaque feuillet est autocopiant triplicata. De cette manière, le plaignant récupère une copie du dépôt de sa plainte, une copie est transmise à l'UGP et une dernière reste dans le registre.

L'existence de ce registre au niveau des sites sus-indiqués ainsi que les conditions d'accès (où il est disponible, quand on peut accéder aux agents chargés d'enregistrer les plaintes, etc.) seront largement diffusées aux communautés vivant dans les sites/zones d'intervention du projet lors des séances de consultation et d'information.

L'équipe dédiée de la structure facilitatrice s'occupera de la réception et la transmission des réclamations, et aussi assistera les dépositaires des plaintes.

S'agissant des plaintes liées aux EAS/HA, au-delà du registre qui permettra de les enregistrer séparément, les canaux de dépôt et d'enregistrement des plaintes couvrent :

- Appel téléphonique/Numéro vert, numéros verts des fournisseurs de services ;
- Voie orale/personne à personne (Voie orale via les services de l'action sociale, les Bajenu Gox, Sage-femme, Infirmier chef de poste) ;
- SMS ou WhatsApp ;
- Courrier physique ou postal ;
- Courrier électronique.

Dans le cas de plaintes provenant de personnes analphabètes, l'UGP à travers la structure facilitatrice mettra en place les ressources nécessaires afin de retranscrire par écrit dans le formulaire dédié, les doléances de ces personnes. Elle s'assure aussi de la remise des réponses aux doléances émises par les instances ci-dessous de règlement à l'amiable.

#### 9.4.2. Examen préliminaire et triage

Les plaintes n'ayant aucun rapport avec le projet ne seront pas traitées, mais un feedback sera fait aux plaignants.

Les plaintes recevables selon leur nature seront « classées » en deux catégories :

- Les plaintes « générales » et ;
- Les plaintes dites sensibles

Les **plaintes considérées «comme générales»** sont celles liées aux conflits sociaux, aux impacts environnementaux des travaux, à la santé, la sécurité aux nuisances et autre gênes engendrés par la mise en œuvre de certaines activités du projet; celles liées aux sentiment de marginalisation ou de discrimination par rapport aux avantages du projet, à la non utilisation de la main d'œuvre locale, aux inégalités sociales ou de genre, aux différends entre travailleur et employeur, et/ou plaintes émanant des personnes affectées par le projet

(PAP) en lien avec les indemnisations, la réinstallation, le rétablissement des moyens de subsistance (erreur dans l'évaluation des biens affectés, contestation du barème d'indemnisation, mauvaise compréhension du processus, sentiment d'être traité injustement par rapport à d'autres, discrimination par rapport à l'accès aux indemnisations ou aides, affectant notamment les femmes ou les groupes vulnérables, etc.) .

Les **plaintes dites sensibles** (d'ordre délictueux) sont celles liées aux abus et exploitations sexuels, aux violences sexuelles, au harcèlement sexuel. Compte tenu des risques associés à cette catégorie de plaintes dites sensibles, en particulier celle liées aux VBG, le MGP permet aux plaignantes de déposer leur plainte en toute sécurité et en toute confidentialité, de manière non-discriminatoire, conformément à l'approche centrée sur la victime préconisée par la Banque Mondiale.

Pour ce faire, le processus de triage comprend les étapes énoncées ci-après :

- Vérification que la plainte est bien inscrite dans le registre mis à disposition auprès du quartier, village, commune et département ;
- Production si nécessaire de tout dossier jugé être utile pour étayer les dires ;
- Analyse de la plainte pour saisir sa teneur ;
- Référencement à l'entité de prise en charge conformément à la procédure ci-dessous décrite.

### 9.4.3. Règlement à l'amiable

Cette procédure concerne toutes les plaintes, de quelle que nature que ce soit, à l'exception de celles afférentes aux violences basées sur le genre (VBG), abus et harcèlements sexuels, violences contre les enfants (VCE) qui font l'objet d'une procédure spécifique décrite dans la section 9.4.5

La procédure de médiation est composée de quatre niveaux :

- ⇒ Le niveau communautaire dénommé Comité Local de Gestion de Plaintes de première instance ;
- ⇒ Le niveau départemental où l'autorité administrative (Préfet et Hakem) joue un rôle déterminant dans le processus de règlement des conflits au sein de sa circonscription.
- ⇒ Le niveau régional/ wilaya : Il s'agit du troisième palier qui devra être saisi en cas de non résolution de la plainte par les deux entités ci-dessus avec l'implication du Représentant régional du Médiateur de la République.

Quel que soit le niveau, le Projet, à travers les deux UGP, assumera la formation des entités de règlement à l'amiable ainsi que les frais afférents à leur fonctionnement.

### ⇒ **Traitement des plaintes en première instance**

Le premier examen sera fait par le **Comité Local de Gestion des Plaintes « CLGP »**).

Le CLGP sera composé comme suit :

- le Maire ou son Représentant, Président
- le ou les Chefs de quartiers/villages concernés,
- un représentant des sages (Imam ou cadî , prêtre ou pasteur du village) du ou des villages concernés,
- Le représentant de l'UGP du Pont de Rosso, Secrétaire.

Le CLGP peut s'adjoindre de toutes les compétences (personnes ressources) aptes à les appuyer dans la résolution des plaintes.

Le plaignant ou son représentant est invité à participer à la séance.

A l'issue de la séance de médiation, le CLGP dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur la ou les solution(s) proposée(s) ;
- la solution retenue ;
- si applicable, la procédure de mise en œuvre de la (les) solution (s) proposée(s), y compris les délais.

Les plaintes liées à l'EAS / HS ne devraient pas être gérées au niveau communautaire. Le rôle de cette instance (si ces membres sont sélectionnés comme points d'entrée EAS / HS) sera de référer le plaignant aux Canaux de signalement/référencement discutés ci-haut.

Par ailleurs, tel que discuté au chapitre XII du présent PEPP, l'UGP mettra en œuvre des actions de renforcement de capacités de ses acteurs qui auront la responsabilité de s'assurer que le mécanisme de règlement de plaintes fonctionne en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et documentation de toutes les plaintes ou demandes de feed-back.

### ⇒ **Traitement des plaintes en seconde instance**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance, la plainte sera par la suite remise et traitée par le **Comité Départemental de Règlement des litiges (CDRL)**. Un Comité Départemental de Règlement des Litiges (CDRL) sera érigé au niveau de chaque département concerné.

Il sera présidé par le Préfet / Hakem ou son représentant. Le Préfet/Hakem pourra également décider de déconcentrer la gestion des plaintes en confiant la présidence du CDRL à son Représentant dont la plainte relève de sa circonscription.

Les autres membres dudit comité seront :

- Un représentant de chaque service technique étatique dont la plainte est en rapport avec la plainte (agriculture, pastorale, environnement, domaniale...), selon les cas,
- Un représentant d'une ONG de défense des droits humains d'envergure locale ;
- Un représentant de l'UGP, Secrétaire.

Le CDRL qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige.

A l'issue de la séance de médiation, le CDRL dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur la ou les solution(s) proposée(s) ;
- la solution retenue ;
- si applicable, la procédure de mise en œuvre de la (les) solution (s) proposée(s), y compris les délais.

Par ailleurs, tel que discuté au chapitre XII du présent PEPP, l'UGP mettra en œuvre des actions de renforcement de capacités de ses acteurs qui auront la responsabilité de s'assurer que le mécanisme de règlement de plaintes fonctionne en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et documentation de toutes les plaintes ou demandes de feed-back.

### ⇒ **Traitement des plaintes en troisième instance**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en deuxième instance, le troisième examen sera fait au niveau gouvernorat qui est l'autorité administrative de la Région.

Le **Wali/Gouverneur** pourra requérir l'appui du représentant régional du **Médiateur** de la République dans le processus de règlement des litiges.

En effet, au Sénégal, le Médiateur de la République a été mis en place par la Loi n° 91-14 du 11 février 1991 abrogée et remplacée par la Loi n° 99-04 du 29 janvier 1999.

En République Islamique de Mauritanie, cette institution a été mise en place par la loi n° 93-27 du 7 juillet 1993 instituant un médiateur de la République.

Le Médiateur de la République est une autorité indépendante qui reçoit les réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public.

Le Médiateur fait des recommandations en incitant les services publics à rechercher l'esprit des lois dans l'application des textes, notamment en cas de conflits avec les citoyens, et à accepter de prendre en compte l'équité dans leurs relations avec les citoyens, d'une manière compatible avec le respect des lois et règlements en vigueur.

Par conséquent, l'instance de règlement placée au niveau gouvernorat sera composée comme suit :

- Le Wali/Gouverneur, Président ;
- Le représentant du Médiateur de la République ;
- Un représentant d'une ONG de défense des droits humains d'envergure régionale ;
- Un représentant de l'UGP, Secrétaire.

A l'issue de la séance de médiation, le Wali/Gouverneur dressera un PV qui sera signé par le président de séance.

En tout état de cause, la/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (seront) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

En tout état de cause, si le Wali/Gouverneur n'évolue pas dans sa médiation ou si les motifs sont complexes et/ou dépassent le cadre du projet, le plaignant peut faire recours au niveau du tribunal de première instance.

En cas de non satisfaction suite à ses passages en médiation, le plaignant est libre de faire un recours judiciaire.

En effet, le mécanisme de gestion des réclamations à l'amiable a pour objectif d'éviter autant que possible les actions en justice, la partie lésée peut recourir à des organes judiciaires compétents à tout moment du processus de gestion des réclamations. Dans le cas où l'une des parties intenterait une action en justice, la procédure stipulée dans ce document cesse d'être effective dans le cas d'espèce.

#### **9.4.4. Recours juridique**

Le recours direct à la justice est possible pour un plaignant, avec ou sans recours à la voie amiable et à l'arbitrage. Si le plaignant n'est pas satisfait, il peut saisir le tribunal de première instance.

Par contre, pour une plainte liée à la VBG/EAS/HS, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.

En cas de recours juridique, la procédure normale est la suivante : (i) le plaignant rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal départemental concernée ; (ii) le plaignant dépose sa plainte au Tribunal ; (iii) le Juge convoque le plaignant et la personne (physique ou morale) en cause pour les entendre ; (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du préjudice ; (v) le Juge rend son verdict.

#### **9.4.5. Gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS**

Les plaintes sensibles en particulier celles liées aux VBG/EAS/HS bénéficieront donc d'un traitement et d'une prise en charge spécifiques.

En principe toute personne qui est au courant d'un cas de VBG/EAS/HS ou reçoit une plainte sensible doit l'orienter soit vers les services spécialisés (Actions social), ou vers les matrones, sage-femmes, monitrice rurale, les Boutiques de droit<sup>6</sup>, les « Bajenu Gox », etc., ou vers l'Expert Social de l'UGP et/ou acheminées vers les voies légales pour y apporter une réponse appropriée.

Le rôle de l'Expert Social de l'UGP n'est pas de prendre en charge les cas de VBG/EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les structures habilitées ou spécialisées qui seront identifiées comme acteurs VBG opérationnels dans la zone du projet, durant la mise en œuvre.

Il sera procédé à la cartographie de ces acteurs VGB, au renforcement de leur capacité sur les procédures à suivre concernant les VBG, etc.

Ces renforcements mettront l'accent sur la réception d'une plainte de VBG/EAS/HS, le référencement des cas aux prestataires de services, et sur les principes directeurs clés y afférant, notamment l'importance de la confidentialité et de la sécurité.

La personne plaignante bénéficiera d'un accompagnement et des appuis nécessaires (juridiques, psychologiques, médico-sociaux, test de grossesse, de IST VIH/Sida, etc.) durant toute la procédure.

S'il s'est avéré que des actes d'exploitation ou d'abus sexuels concernent le personnels ou les prestataires du projet, l'UGP suspendra ou cessera immédiatement la relation contractuelle.

La non dénonciation, l'encouragement ou la tolérance d'un délit sexuel est passible de poursuites. Toute personne qui signale un cas d'exploitation ou d'abus sexuels avéré, ou qui a coopéré dans le cadre d'une enquête sur de tels actes, bénéficiera d'une protection si nécessaire.

---

<sup>6</sup> Ces « boutiques » ont été mises en place par l'Association des Juristes Sénégalaises pour lutter contre les VBG/EAS/HS et particulièrement la prise en charge les victimes survivantes/ survivants des VBG/EAS/HS

La procédure à mettre en place doit permettre aux personnes plaignantes de déposer leur plainte sensible tout en leur assurant la sécurité et la confidentialité. Les personnes recevant des plaintes doivent s'assurer que les plaignant(e)s ne sachant pas écrire soient assistées par une personne de leur choix pour remplir le formulaire.

Le signalement des cas liés aux EAS/HS se fera à travers plusieurs canaux dont :

- La mise en place de boîtes de suggestion accessibles où les plaignant(e)s peuvent déposer des plaintes anonymes ou non, au choix, formulées par écrit, ou par voie verbale, etc.
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes de types VBG/EAS/HS
- L'affichage des adresses de Courriers physiques ou électroniques et des contacts téléphoniques du projet
- L'affichage des numéros des services et structures d'accueil, de sécurité, de secours d'appui (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, services sociaux, centre d'écoute, Association d'aide, relais communautaires, numéro vert, etc.)
- L'implication des services et personnes ressources spécialisées et des relais communautaires du projet pour faciliter l'identification et l'accueil des victimes
- L'aménagement d'espaces d'accueil et d'écoute préservant l'anonymat.
- Etc.

La localisation de ces canaux et sites sera largement diffusée dans la zone d'influence du projet. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS existantes dans la zone d'intervention listées dans un répertoire des services de prise en charge des VBG.

Cependant, pour le traitement de toutes plaintes liées aux VBG/EAS/HS, le consentement de la survivante sera donc recueilli au préalable.

En cas de sévices, les actions suivantes sont recommandées :

- Assurer une prise en charge immédiate
- Recueillir des informations sur la nature de la violence, sur le lien avec le Projet, sur l'âge et le sexe de la survivante et l'auteur présumé, etc.
- Assurer la sécurité et garantir l'anonymat de la personne plaignante et respect des principes de confidentialité
- Respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante
- Déterminer les besoins immédiats des survivantes et les référer vers les services appropriés ; et
- Fournir à la survivante des informations sur les services de VBG disponibles, etc.

La prise en charge pourrait comprendre :

- Une prise en charge médicale
- Une assistance psychosociale
- Une assistance pour une protection physique (sécurité)
- Une assistance juridique éventuelle.

La prise en charge médicale pourrait comprendre :

- La collecte de preuves médico-légales (pour la réponse judiciaire)
- Le traitement des blessures
- La prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris IST-VIH/SIDA
- La prévention d'une grossesse non voulue
  - Un appui psychologique
  - Une documentation médicale (délivrance d'un certificat médical gratuit)
  - Un suivi social, appui économique,
  - Etc.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS existantes dans la zone d'intervention listées dans un répertoire des services de prise en charge des VBG.

Les structures spécialisées présentes dans la zone du projet sont responsables de la prise en charge (psycho-sociale, médicale, juridique) des cas signalés. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les services qui seront identifiés comme acteurs VBG opérationnels dans la zone du projet, avec le consentement éclairé du/de la survivant(e), de manière confidentielle et en toute sécurité, idéalement dans les 24 heures de l'admission.

Si le consentement est accordé, la fiche d'enregistrement pour la plainte sera remplie par le prestataire de services en charge des VBG et gardée dans un lieu bien sécurisé et verrouillé avec un accès strictement limité au sein de la structure de prise en charge ; uniquement le prestataire de services en charge des VBG aura accès à cette fiche.

Si le/la survivant (e) choisit de ne pas saisir le MGP, il est important que le prestataire de service demande si le/la survivant (e) donne son consentement éclairé pour partager certaines données de base (le code de cas, le type de cas, la zone et la date de l'incident, le lien de l'auteur présumé au projet, et l'âge et le sexe du/de la survivant (e)).

Dans ce cas-là, l'incident est enregistré dans la base de données prévue par le projet. Celui-ci aidera le projet à connaître le nombre de plaintes qui refusent de saisir le MGP et aussi à signaler les barrières qui empêchent les plaignant(e)s d'accéder au système librement et en

toute sécurité. Toutefois, le/la survivant (e) a le droit de demander une aide même s'il/elle ne veut pas rapporter l'incident auprès du MGP.

#### 9.4.6. Fermeture de la plainte

La plainte ou le grief peut être enregistré comme fermé dans le registre des griefs si :

- Le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant ;
- L'UGP du Pont de Rosso, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant ; dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

#### 9.4.7. Délais de traitement de la plainte « générales »

Pour que le système soit opérationnel, il est impératif que les délais de traitement des plaintes soient courts et respectés. Le tableau ci-dessous donne les délais indicatifs maximum pour le traitement des plaintes de leur dépôt jusqu'à leur clôture.

Toutefois, au-delà de la mission de secrétariat que l'UGP doivent assurer, elles sont garantes du respect des délais et responsables de la mise à dispositions de toutes les ressources requises pour assurer l'opérationnalité du MGP.

Elles ont également la responsabilité de veiller à la mise en œuvre des solutions formellement retenues lors des séances de médiation.

<b>Etapes et action</b>	<b>Délais à compter de la date de dépôt, en nombre de jours</b>
Dépôt de la plainte	0
Enregistrement	0
Feedback au plaignant	5
Triage des plaintes	5
Règlement en Comité Local de médiation	5
Règlement en Comité Départemental de Règlement des litiges	10
Règlement au niveau Wali/Gouverneur	15
Action corrective	15
Suivi de la plainte	20
Clôture	30

Ces délais sont donnés pour un traitement linéaire (c'est-à-dire sans recours et renvoi du dossier à une étape précédente en cours de traitement). S'ils ne doivent pas être dépassés, il est possible de réaliser le processus complet en un délai plus court.

Dès le choix du traitement arrêté, l'information doit être renvoyée au plaignant. Par ailleurs, le plaignant doit avoir la possibilité de savoir à quel niveau se trouve la plainte à tout moment en consultant le comité.

Les plaintes de type VGB se feront l'objet d'un traitement à l'amiable. Elles seront transférées au système de référencement discuté ci-dessus. Toutefois, elles seront suivies par l'UGP.

#### **9.4.8. Mise en œuvre et suivi des mesures convenues**

Il sera question de veiller à l'application de la solution et/ou les mesures correctives et les suivre.

L'UGP assumera tous les coûts financiers afférents aux actions requises.

L'Expert social et l'Expert Environnementaliste de l'UGP seront principalement chargés de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de la (des) solution(s) proposée (s) et rendra compte de l'évolution du mécanisme de gestion des plaintes.

Ils s'assureront que les mesures convenues sont mises en œuvre dans les délais suscités indiqués.

#### **9.4.9. Gestion des feedbacks**

Durant toutes les démarches visant la résolution de la plainte, le processus sera documenté dans la fiche de suivi de la plainte. Par ailleurs, un feedback sera envoyé par email ou courrier physique ou de manière interactive par téléphone, à l'ensemble des plaignants durant tout le temps nécessaire pour le traitement de leurs plaintes. En cas de solution, une notification formelle sera envoyée au plaignant. Les termes et la forme de la notification devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel.

L'UGP mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.).

#### **9.4.10. Suivi des griefs et reportage**

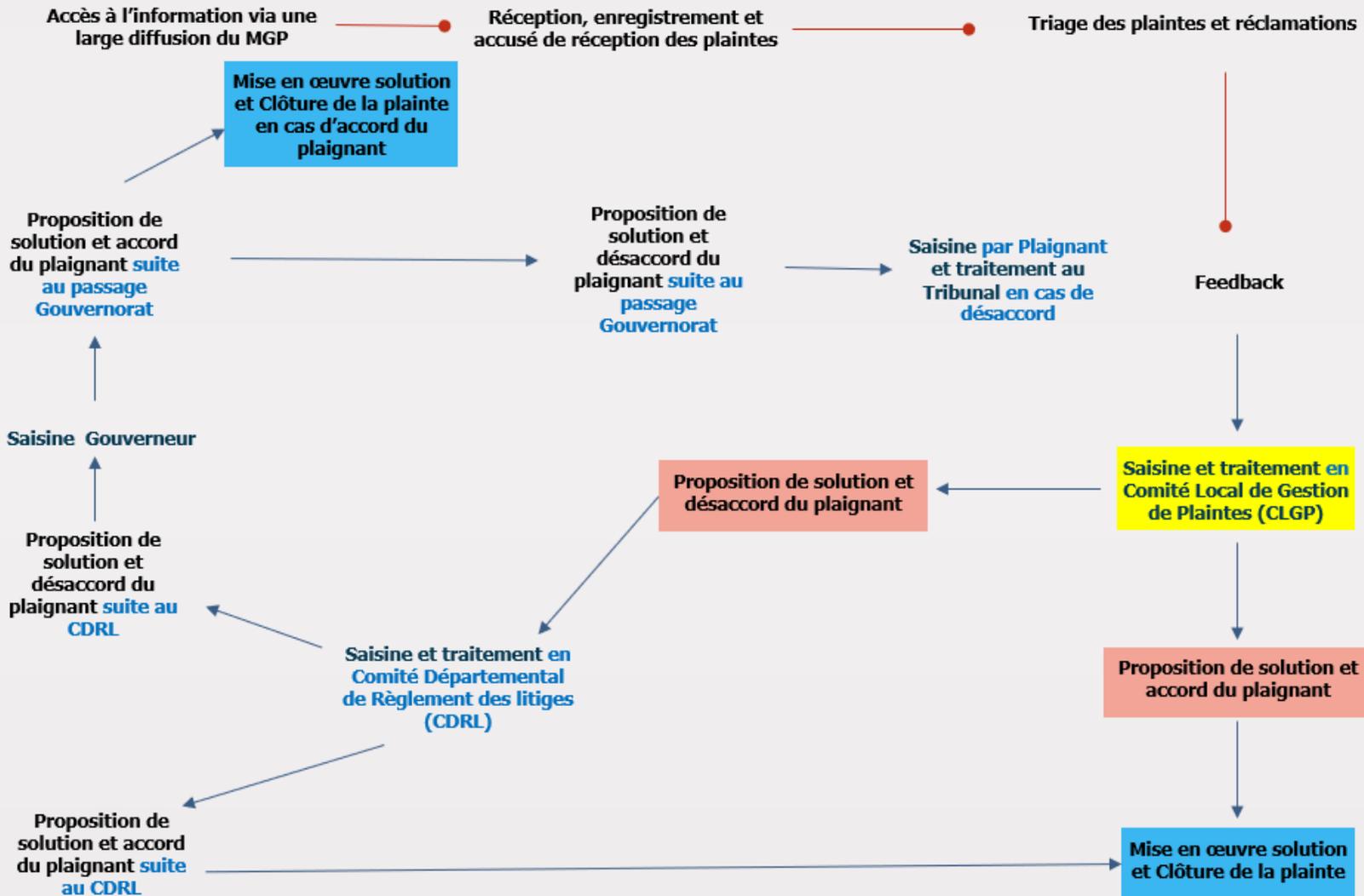
Des statistiques trimestrielles sur les griefs seront produites, comme suit :

- le nombre de plaintes reçues par type / catégorie de canal de réception au cours du mois;
- le nombre de plaintes éligibles au cours du mois ;
- le nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ;

- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues ;
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP;
- le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours ;
- le nombre de représailles suite aux dénonciations ;
- le nombre de plaintes ayant fait d'une saisine aux tribunaux ;
- le taux de plaintes VBG/EAS/HA reçues et non résolues;
- le nombre de plaintes déferées à la justice.

Catégorisation des nouveaux griefs comprenant les violences basées sur le genre.

## Procédure de Gestion des Plaintes du Projet de Construction du Pont de Rosso



## X. SUIVI ET REPORTING

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes selon la fréquence indiquée dans le tableau suivant.

<b>Indicateurs</b>	<b>Fréquence</b>
Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants	Trimestrielle
Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié	Trimestrielle
Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP du Pont de Rosso à l'aide de divers mécanismes de rétroaction	Trimestrielle
Nombre de publications couvrant le projet dans les médias	Trimestrielle
Nombre de griefs reçus	Mensuelle
Types de griefs reçue/localisation	Mensuelle
Nombre de griefs traités et clôturés	Mensuelle
Nombre de griefs rejetés et les raisons	Mensuelle
Nombre de griefs non résolus	Trimestrielle
Canaux de transmission les plus utilisés	Trimestrielle
Délai de traitement	Trimestrielle
Nombre de séances de renforcement des capacités des membres des commissions organisées	Trimestrielle
Nombre de sessions d'information tenues avec les communautés et parties prenantes	Trimestrielle
Nombre de réunions de suivi-évaluation tenus	Trimestrielle
Nombre de plaignants satisfaits de la procédure de traitement	Trimestrielle

En plus, le suivi adressera les indicateurs visés à la section précédente et portant sur les griefs.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis chaque année.

Le PEPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction.

## XI. MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES

L'UGP du Pont de Rosso attribue les responsabilités d'engagement des parties prenantes à son expert en sciences sociales. Il est expérimenté dans l'engagement des parties prenantes, la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias, etc.

Ce spécialiste relève du Coordonnateur de l'UGP du Pont de Rosso.

D'autres spécialistes de l'UGP du Pont de Rosso interviendront au besoin, notamment l'Environnementaliste et les experts techniques.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe Whatsapp) servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet Pont de Rosso. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone avec WhatsApp, dédiés aux plaintes ;
- Le recrutement de deux structures facilitatrices pour les 2 rives dont un personnel sera dédié au système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs ;
- Mettre en place une cellule de communication composée d'un responsable et de deux assistants chargés du digital, de l'animation du site et de la production de contenus web ;
- Créer un hashtag pour la centralisation des données de la communication digitale ;
- Déterminer une charte graphique pour le projet ;

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans les communes de Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie, un atelier de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du PEPP. La formation pourra être assurée par des personnes ressources appropriées.

## XII. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP

Le budget pour la mise en œuvre du PEPP est évalué à Cent dix millions (110 000 000) F CFA, soit Soixante-dix millions six cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix (70 672 590) Ouguiya. Ce qui représente environ Cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (167 694) Euros.

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

**Tableau 22 :** Budget du plan d'engagement des parties prenantes

<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>	<b>Cibles</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Délai / Périodicité</b>	<b>Coût estimatif (F CFA)</b>
Ateliers (Mauritanie et Sénégal) de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes	UGP-Pont de Rosso	Représentants des Parties prenantes	Consultant PEPP	Dès l'approbation du PEPP	3 000 000
Élaboration de Codes de Conduite pour les Risques VBG/EAS/HS à intégrer dans les contrats des travaux des entreprises et prestataires	UGP-Pont de Rosso	Entreprise chargée des travaux	Consultant individuel à recruter	Dès l'approbation du PEPP	4 000 000
Élaboration du plan de communication sociale	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Consultant individuel à recruter	Dès l'approbation du PEPP	5 000 000
Conception des supports de communication	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Cellule de communication	Dès l'approbation du plan de communication	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	Entreprise chargée des travaux	Toutes les Parties prenantes	NA	Avant le démarrage des travaux	A la charge des entreprises
Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux sur les attitudes et comportement à adopter, notamment en termes de recours au MGP en cas de pollution, gêne et dégâts matériels et accidents	Entreprise chargée des travaux	Tous les riverains des travaux	NA	Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée des travaux	A la charge des entreprises

<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>	<b>Cibles</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Délai / Périodicité</b>	<b>Coût estimatif (F CFA)</b>
Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Cellule de communication	Pendant toute la durée des travaux	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	UGP-Pont de Rosso	Collectivités territoriales et Représentants des populations	ONG ou OCB locales	Tous les 03 mois	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	UGP-Pont de Rosso	Parties prenantes intéressées	UGP	Tous les 03 mois	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Cellule de communication	Dès l'approbation du PEPP	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Mise en place d'un numéro vert, adresses email et postale	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Agences de télécommunication en Mauritanie et au Sénégal	Dès l'approbation du PEPP	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Formation des comités de médiation et autres acteurs sur les procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable	UGP-Pont de Rosso	Comités locaux de médiation et Autorités administratives et locales	Consultant individuel à recruter	Dès l'approbation du PEPP	4 000 000
Recrutement de deux structures facilitatrices en charge d'appuyer l'UGP pour l'opérationnalisation du PEPP	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	ONG ou OCB locales	Dès l'approbation du PEPP	70 000 000

<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>	<b>Cibles</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Délai / Périodicité</b>	<b>Coût estimatif (F CFA)</b>
Conception de registres d'enregistrement de plaintes	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Imprimeur	Dès l'approbation du PEPP	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Agences de communication	Dès l'approbation du PEPP	10 000 000
Conception des outils spécifiques sur la gestion des feedbacks	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	Consultant en base de données à recruter	Dès l'approbation du PEPP	2 000 000
Suivi des feedbacks	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	NA	Pendant et après les travaux	Sans coût
Publication des rapports de suivi du PEPP y compris les feedbacks et griefs	UGP-Pont de Rosso	Toutes les Parties prenantes	NA	Tous les 03 mois	PM : À intégrer dans le budget de communication de l'UGP Pont de Rosso
Mise à jour du PEPP	UGP-Pont de Rosso		Consultant individuel à recruter	Tous les ans	12 000 000
<b>TOTAL</b>					<b>110 000 000</b>



**ANNEXE 1 : Fiche d'enregistrement et de suivi des  
plaintes**

## FICHE D'ENREGISTREMENT ET DE SUIVI DES PLAINTES

### 1. Information générales sur la plainte

Reçue par : \_\_\_\_\_ Date de réception : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ No : \_\_\_\_\_

### 2. Information sur le plaignant ou de son représentant e

<input type="checkbox"/> Anonyme	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)
Mme <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		
Prénom et Nom :			
Adresse :			
Numéro pièce d'identification (CNI, Passeport ou autre à préciser) :			
Tél. maison :		Tél. travail :	
Cellulaire :		Courriel :	

### 3. Détails des objets de plaintes voir feuille en annexe

<input type="checkbox"/> Sous-évaluation des pertes et/ou Indemnisation	<input type="checkbox"/> Dommages liés aux travaux	<input type="checkbox"/> Problèmes de gouvernance	<input type="checkbox"/> Omissions liées au recensement
<input type="checkbox"/> Éligibilité à l'assistance ou la restauration des moyens de subsistance	<input type="checkbox"/> Harcèlement sexuel ou Abus sexuel	<input type="checkbox"/> Plaintes liées aux UMH	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)

Degré d'urgence de la plainte :  Prioritaire       modéré       faible

### 4. Description de la plainte

## 5. Attentes du plaignant

--

## 6. Analyse de la recevabilité de la plainte

<input type="checkbox"/> <b>Plainte recevable pour traitement</b>	<input type="checkbox"/> <b>Plainte non recevable</b>
Motifs si non retenus :	
Avis verbal <input type="checkbox"/> ou écrit <input type="checkbox"/> transmis au plaignant énonçant les motifs de l'irrecevabilité de sa plainte date :	

## 7. Stratégie d'examen de la plainte : désignation d'un ou des entités de résolution de la plainte

Le ou les entités de résolution :

---

(Faire l'historique du dossier et des plaintes)

Plan et stratégie du traitement

---

---

---

---

## 8. Accusé de réception transmis au plaignant

**oui**       **non**

---

---

**9. Plan d'examen de la plainte (toutes les actions doivent être documentées au fur et à mesure)**

Date : _____	Actions prises

---

Date : _____	Actions prises

Date : _____	Actions prises

---

**10. Communication du résultat de l'examen et de la résolution de la plainte**

<b>Mesures correctives proposées (Plan de régularisation) :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>Communication du résultat de l'examen de la plainte :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

---

**11. Consentement du plaignant**

Le plaignant est consentant sur la mesure proposée :  oui  non

Signature du plaignant :

## 12. Suivi et règlement de la plainte

<b>Description :</b>
<b>Responsable :</b>
<b>Date de réalisation :</b>

### Fermeture du dossier ou a

---

<b>Date de fermeture :</b>	
<b>Présentation au conseil d'administration le</b>	
<b>Signature du responsable :</b>	

### Documents annexes à la plainte :

- PV de constat avec Photos
  - Liste de présence des personnes ayant participé à la résolution avec signature
  - Tout autre document pertinent
-

## **ANNEXE 2 : Modèle de journal de consultation**

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations sur lesquelles les parties prenantes ont été consultées. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

<b>Membre (s) UGP-Pont de Rosso :</b>			
<b>Méthode (encercler):</b>	Email	Téléphone	Rencontre
<b>Partie prenante consultée</b>		<b>Date du premier contact :</b>	
Nom & Prénom :			
Structure :			
Téléphone :			
Email:			
<b>Objet de la consultation (brève description)</b>		<b>Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s</b>	
<b>Suivi, notes ou observations</b>			
.....			
.....			
.....			
.....			

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

<b>Date</b>	<b>Informations demandées / reçues</b>	<b>Notes ou observations</b>

## **ANNEXE 3 : Modèle de rapport de consultation**

## RAPPORT DE CONSULTATION

<b>Date de la Consultation:</b>		
<b>Lieu de la Consultation:</b>		
<b><u>Objet de la consultation :</u></b>		
<b>Parties prenantes consultées</b>	<i><b>Organisation</b></i>	<i><b>Nom et fonction</b></i>
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
<b>Points de discussion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>	
<b>Recommandations</b>		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

## **ANNEXE 4 : Formulaire de feedback**

Contact de l'UGP – Pont de Rosso	Date de consultation :	Lieu de la consultation :
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél:	Email :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y'a t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y'a t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

## **ANNEXE 5 : Formulaire BOITE A QUESTION**



**ANNEXE 6 : Résultats des consultations des parties  
prenantes sénégalaises**

**Procès-verbal de consultation des parties prenantes**

**Dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) & d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEEP) du Projet de construction du Pont de Rosso**

Pays..... Senegal ..... Région / Wilaya ..... Saint Louis  
Département / Moughataa ..... Dagana ..... Commune..... Rosso

L'An deux mille-vingt-un et le 25 juin s'est tenu une consultation des parties prenantes dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) & d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEEP) du Projet de construction du Pont de Rosso de la revue et ses aménagements connexes.

La rencontre a été présidée par : Monsieur le Maire de Rosso  
Étaient présents (voir liste en annexe)

**Les points discutés** : au-delà de la présentation du projet et du contexte et objectif des études (PAR / PEPP), la rencontre a porté sur les points majeurs suivants :

- (i) Informations sur le projet et ses impacts positifs et négatifs potentiels ;
- (ii) Information sur le processus de mise à jour du PAR notamment les critères d'éligibilité, la période de recensement, la date butoir, la méthode d'évaluation des pertes, l'éligibilité aux mesures d'assistance et de restauration des niveaux de vie / moyens d'existence, le dispositif de gestion des plaintes ;
- (iii) Avis, préoccupations et craintes vis-à-vis du projet couvrant les exigences en termes d'engagement des parties prenantes, les pertes de biens et de revenus, les procédures de compensation et d'assistance spécifique, les mécanismes locaux de gestion des plaintes, les exigences en termes de mise en œuvre et de suivi du projet, les besoins en renforcement de capacités et d'accompagnement et les suggestions et recommandations.

A l'issue des discussions, les avis exprimés par les différentes parties prenantes ont été synthétisés autour de trois (3) points essentiels : (1) l'avis général sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations majeures. Ci-dessous la synthèse des résultats :

### 1. Avis des parties prenantes consultées sur le projet

Le projet est une excellente initiative  
aurait bien pour notre localité que  
pour les deux pays. Le projet va booster  
le développement économique et social  
de notre localité. Toutefois, le projet  
va impacter négativement beaucoup  
d'activités. Il y'a des risques de  
perte d'emploi et de ralentissement  
de l'activité de plusieurs acteurs  
comme les pisciculteurs, les restaurateurs.  
Nous avons aussi le sentiment que  
tout le travail fait dans le cadre  
du PAR est entrain d'être repris.

**2. Risques majeurs identifiés par les parties prenantes vis-à-vis du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes**

- Perte d'emploi pour les piroguiers et risque de plonger cette catégorie socio professionnelle dans la pauvreté.
- Risque de contestation en cas de non prise en compte des omissions constatées lors du premier recensement (piroguiers restaurateurs).
- Risques de perte d'emploi et/ou de ralentissement de l'activité des restaurateurs.
- Risque d'accroissement de la pauvreté et de la vulnérabilité dans la commune où toute l'économie est concentrée autour du débarcadere.
- Non disponibilité de réserve foncière dans la commune de Rosso Seine golf (250 ha pour 12.000 habitants) pour la restauration des moyens de subsistance dans le domaine de l'agriculture.

**3. Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes**

- Former les jeunes et les piroguiers pour être employés dans les travaux de construction du pont.
- Accompagner et assister les PAP qui risquent de perdre définitivement leurs activités à restaurer leur moyen de subsistance (trouver de nouvelles places d'affaires pour les restaurateurs, commerçants, etc).
- Former les femmes dans la transformation et les nouveaux métiers pour bénéficier des avantages du pont.
- Recenser les PAP omises lors du premier recensement (commerçants, restaurateurs etc)
- Favoriser la main d'œuvre locale
- Bâtir la voie de Rosso et accélérer la construction du poste de santé
- Appuyer et utiliser l'artisanat local
- Payer rapidement les compensations, notamment celles de piroguiers.

Commencé à ..... 10h 13 mn ..... la séance a pris fin à ..... 12h 12 mn .....

Fait à ..... le ..... / ..... / 2021

**Le (a) Président(e) de séance**

**Le (a) rapporteur (se) de séance**



**Cheikh GAYE**

## Synthèse des consultations avec les autorités administratives du Sénégal

<b>Nom de la Partie Prenante</b>	<b>Avis sur projet</b>	<b>Craintes / Préoccupations</b>	<b>Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)</b>
Gouvernance de Saint Louis	Le projet Pont de Rosso est une infrastructure vitale pour les deux pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque retard des travaux au regard des nouvelles exigences des bailleurs ;</li> <li>- Les perspectives de réinsertion des acteurs dont les activités risquent de disparaître après la mise en service du Pont ;</li> <li>- Déficit de Communication et risque d'incompréhension ou de sentiment de redondance chez les populations dans le cadre de la présente mission de réactualisation du PAR ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener les études de la présente mission avec célérité ;</li> <li>- Accompagner les PAP dont les activités risquent de disparaître avec la construction à restaurer leur moyen subsistance, notamment à travers reconversion dans de nouvelles activités ;</li> <li>- Accompagner les couches vulnérables, notamment les femmes, les jeunes les personnes âgées à restaurer leurs moyens de subsistance</li> <li>- Indemniser les PAP de façon juste et équitable, avant le démarrage des travaux, de façon à leur permettre de reprendre leurs activités ;</li> <li>- Prendre en compte les résultats du PAR de 2014, notamment l'évaluation des compensations faites par CDREI ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale ;</li> </ul>
Préfecture de Dagana		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type de perte à considérer (activité ou bien) chez les piroguiers et la compensation de ces derniers, qui sont en nombre très importante ;</li> <li>- Risque retard des travaux au regard des nouvelles exigences des bailleurs ;</li> <li>- Complexifié des mesures de restauration des moyens de subsistance, vue le nombre importants d'acteurs dont les moyens de subsistance dépendent du débarcadère ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte de la complexité des mesures de restauration des moyens de subsistance, au regard surtout du nombre très important d'impacté ;</li> <li>- Accélérer le processus qui ne doit pas être retardé par des considérations non justifiées (par exemple indemnisation de PAP occupant illégalement la voie publique)</li> </ul>
Sous-Préfecture de Ndiaye		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le devenir des acteurs dont les activités risquent de disparaître après la mise en service du Pont</li> <li>- Les changements de tracé inopinés pour la bretelle à Rosso et surtout la boucle du riz a suscité quelquefois de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les rapports du projet, en particulier le PAR de 2014 ;</li> <li>- Informer, sensibiliser et faire une bonne diffusion de l'information en utilisant les médias (Walo Fm ; Sourou FM/ Ross Béthio, Walo Digital News, etc.) et les réseaux sociaux (WhatsApp ; Facebook, etc) pour une meilleure compréhension de la présente mission ;</li> </ul>

<b>Nom de la Partie Prenante</b>	<b>Avis sur projet</b>	<b>Craintes / Préoccupations</b>	<b>Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)</b>
		<p>l'incompréhension de la part des populations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de réserve foncière pour le remplacement des terres agricoles impactées.</li> <li>- Déficit de Communication et risque d'incompréhension ou de sentiment de redondance chez les populations dans le cadre de la présente mission de réactualisation du PAR ;</li> <li>- Qualité des ouvrages (latérite au lieu du goudron) et prise en compte des voies</li> </ul> <p>Absence de passage de l'eau (ceci a été signalé par certains Chef de village</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les services de sécurité, à travers aménagements de nouveaux locaux et équipements, pour faire face à l'afflux de population ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Respecter le tracé initial pour éviter de créer de nouvelles PAP ;</li> <li>- Réhabiliter la Sous-Préfecture de Ndiaye ainsi que la piste d'accès dans à la route nationale ;</li> <li>- Mettre en place un MGP avec l'implication de la Sous-Préfecture de Ndiaye qui fait déjà office d'instance de réception des plaintes concernant le projet ;</li> <li>- Renforcer les services de sécurité, à travers aménagements de nouveaux locaux et équipements, pour faire face à l'afflux de population ;</li> <li>- Respecter le tracé initial pour éviter e créer de nouvelles PAP ;</li> <li>- Réhabiliter de la Sous-Préfecture de Ndiaye ainsi que la piste d'accès dans à la route nationale ;</li> </ul>

## Synthèse des consultations avec les services techniques du Sénégal

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>IREF</b>	Un bon projet qui va faciliter l'intégration entre les deux pays. La boucle du riz va désenclaver la zone et faciliter l'écoulement de la production agricole.	Cas d'omission de PAP lors du premier recensement ; La forêt classée de Ndiaw est traversée par la piste à Mbagam ; Les agriculteurs n'ont plus accès à leurs champs alors que le projet tarde à démarrer. Difficulté à identifier tous les acteurs autour des deux rives (Piroguiers, Propriétaires, mécaniciens, etc.)			Des cas de Réclamation ont été notés lors du premier recensement	Le comité de suivi peut servir de cadre d'échange sur le projet ; L'organisation de réunions périodiques (tous les 3 mois) pour une mise à niveau de toutes les parties prenantes serait une chose;	Mise à disposition d'une moto pour l'Agent de Rosso ; Construction d'un local pour l'agent de Rosso.	Faire un reboisement compensatoire pour les pertes d'arbres ; Doter le comité de suivi d'un budget indépendant. Il ne doit pas dépendre de l'entreprise chargée des travaux ; Envoyer une correspondance pour une autorisation de traversée de la forêt classée de Ndiaw.
<b>IRTSS</b>	- C'est un projet qui aura un impact positif en	- Le projet risque de favoriser un afflux de			- Élection des délégués du personnel qui vont		- Besoin d'un appui en véhicule pour	- Déclarer l'ouverture du chantier ;

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
	termes de création d'emplois.	travailleurs migrants. - Le manque d'implication des services techniques engendre souvent une prise de décision erronée (L'IRTSS a été convié à une seule séance de pré validation de ce projet).			servir d'interface entre l'IRTSS et la Direction de l'entreprise ; - Les travailleurs peuvent introduire une requête au niveau de l'IRTSS en cas de violation de leurs droits.		faciliter le suivi du projet ;	- Déclarer les travailleurs ; - Respecter les obligations liées au code du travail ; - Installer le Comité Hygiène Santé au Travail (CHST) qui va servir de cadre de concertation et de prévention des risques ; - Organiser une élection des délégués du personnel ; -
<b>AGERO UTE Saint Louis</b>	- Le pont est un important outil d'intégration africaine. - Le projet s'inscrit dans le tracé du corridor Euro-Africain. - Il y a une bonne collaboration		- Les acquisitions de terre se feront à travers des délibérations du conseil municipal.					- Consulter tous les acteurs (transporteurs, commerçants, agriculteurs, etc.) ; - Aménager des commodités pour les usagers de la route

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
	entre les différents acteurs de part et d'autre de la frontière. - Un cadre de gestion du pont sera institué.							
<b>Service Régional de l'assainissement Saint Louis</b>	- Avec la construction du pont le trafic routier sera démultiplié.	- Rosso Sénégal est située dans une cuvette. Le projet doit prévoir des dalots et un système de drainage des eaux. - Par manque d'infrastructures adaptées, les populations font leur vaisselle, leur linge et se baigne dans le fleuve. Ce qui favorise la prolifération de maladies hydriques				- Nécessité de mise en place d'un cadre de concertation pour le suivi du projet qui va regrouper : l'autorité administrative, les services techniques, les ONG et les élus locaux. Il peut être	- Renforcer le personnel du service régional.	- Consulter l'EIES, des recommandations ont été formulées dans le cadre du PGES ; - Impliquer les services techniques régionaux ; - Prévoir un mécanisme de gestion des eaux usées et des déchets ; - Prévoir des dalots dans les localités traversées par la boucle du riz ;

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
						<p>élargi aux délégués de quartier pour une diffusion de l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce cadre devra se réunir tous les trois mois.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur les maladies hydriques ;</li> <li>- Mettre en place des bacs à laver à côté de la rive pour prévenir les maladies hydriques.</li> <li>- Il faudra penser l'assainissement au-delà des routes.</li> <li>- Impliquer le service de l'assainissement dans la conception des projets ;</li> <li>- Organiser une rencontre de partage avec les services techniques pour lever toutes les contraintes.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un projet très important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre du projet prend</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer un cadre de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les membres du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des reboisements dans</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>DREEC Saint Louis</b>	qui va accélérer l'intégration sous régionale.	<p>beaucoup de temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes d'acquiescement ont été signés.</li> <li>- Une situation de référence a été déjà faite.</li> <li>- Le terrain est très argileux dans la zone de Rosso.</li> </ul>				<p>dialogue le plus proche des populations possibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un plan d'action pour ce cadre ;</li> <li>- Instaurer une communication fluide et transparente</li> </ul>	<p>comité technique régional pour le suivi du PGES et les indicateurs à suivre ;</p> <p>Appui institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, rétroprojecteurs, etc.)</li> <li>- Carburant</li> </ul>	<p>les ouvrages connexes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les pertes ;</li> <li>- Prévoir des ouvrages pour le ruissellement des eaux pluviales ;</li> </ul>
<b>DRDR Saint Louis</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des lenteurs sont notées dans la procédure de compensation.</li> <li>- Des difficultés de recasement des producteurs vers d'autres sites (souvent éloignés ou déjà occupés).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas seulement donner de l'argent aux personnes affectées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service départemental de Dagana recevait des plaintes de la part des producteurs concernant le projet. Ces plaintes étaient transmises au Préfet s'il n'avait pas à les résoudre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une plateforme de partage d'informations ;</li> <li>- Recourir aux réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des moyens logistiques pour le service départemental de Dagana dans le cadre du suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sessions de formation pour les producteurs pour leur reconversion ;</li> <li>- Partager les rapports dans le comité ;</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		- La zone est occupée par des petits producteurs vulnérables.					(carburant, véhicule) ; - Allouer un budget au comité de suivi.	
<b>ARD Saint Louis</b>	- Le pont va favoriser le développement de Rosso et rendre la ville attractive.	- Rosso a un problème d'espace. - La commune a besoin d'être accompagnée dans la maîtrise des déchets ménagers ; - L'eau potable est enjeu majeur pour la commune qui dépend de Richard- Toll.				- Il existe un Cadre de coordination et de suivi du développement. Il réunit les autorités administratives, les services techniques, les élus, les délégués de quartier, les commerçants, les artisans, etc.). Sinon	- Pour le suivi des projets, nous sommes confrontés à un problème de moyens. - Manque de véhicules, de matériels bureautiques ; - Mise en place d'un budget pour le suivi.	- Prévoir des ouvrages pour le ruissellement des eaux pluviales ; - Identifier les bassins versant ; - Faire une restitution des rapports aux différents services techniques ; - Prévoir dans le cadre du projet des espaces verts communaux et des dépôts d'ordures ; - Aménager des sites d'hébergements et de restauration ;

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
						il y a aussi le comité technique régional qui peut servir de cadre de suivi et d'échange.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la commune de Rosso dans l'élaboration d'un plan directeur d'urbanisme ou d'un plan d'urbanisme de détail pour anticiper l'afflux de populations ;</li> <li>- Impliquer l'ARD qui est le bras technique des collectivités locales.</li> </ul>
<b>Service Cadastre Saint louis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un très bon projet. Pour faciliter la mobilité, il faudra définir un cadre de gestion entre les deux pays.</li> <li>- Pour rappel, le cadastre a participé au recensement de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'espace pour le remplacement des terres agricoles impactées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À cause du manque d'espace, les terres agricoles ont été compensées en numéraire.</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les maires dans le processus.</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
	2014. Ce dernier a été exhaustif, il n'y a pas eu trop de problèmes.							
<b>SAED</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pont va augmenter le volume des échanges de produits agricoles entre les deux pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des Perturbations de la continuité des services de l'eau sont constatées notamment dans les travaux de la boucle du riz ;</li> <li>- Il existe des aménagements publics dans la zone de Rosso exploités par des agriculteurs mais la terre ne leur appartient pas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'identification des réserves foncières avec la Commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SAED pourra apporter son expertise pour la reconversion des PAP.</li> </ul>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un renforcement de capacité pour les agents de relais de la délégation de la SAED.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un cadre de concertation avec l'Ageroute ;</li> <li>- Identifier les réseaux d'irrigation dans la boucle du riz et faire une sensibilisation ;</li> <li>- Recruter des facilitateurs ou des relais communautaires ;</li> <li>-</li> </ul>

### Synthèses des consultations avec les services de défenses, de sécurité et la douane de Rosso Sénégal

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>Brigade  de la  Gendar  merie de  Rosso</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un projet salubre qui va faciliter les échanges entre les deux pays. Cela va permettre de régler le problème des passages non officiels au nombre de 26.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'espace de pâturage est sous la source des conflits entre agriculteurs et éleveurs.</li> <li>- L'octroi d'un terrain pour les nouveaux locaux de la Gendarmerie de Rosso par la Commune.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de conflit entre agriculteurs et éleveurs, nous les renvoyons vers la Préfecture pour une médiation.</li> <li>- Dans chaque casier rizicole, il y a un Chef de commission. Il est impliqué dans la résolution des conflits au même titre que les chefs de village ou de quartier. C'est première instance de traitement des conflits, la Sous-Préfecture est la deuxième instance avant le dépôt de la plainte auprès du parquet.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les forces de défense pour faire face à cette nouvelle situation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander aux entreprises chargées des travaux de prendre attache avec la gendarmerie avant le début des travaux pour faciliter la collaboration.</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>Brigade des Douanes de Rosso</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pont va jouer un rôle très important dans la mission des Douanes. Avec l'afflux de populations, il y aura une augmentation des recettes.</li> <li>- Le pont va régler les problèmes de retard de traversée.</li> <li>- Les travaux ne vont pas impacter le trafic actuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Douane a besoin d'un vaste espace pour abriter ces différents locaux (bureaux, magasins, aires de douanes, magasins frigorifiques).</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du dispositif et des capacités pour une meilleure qualité de service aux contribuables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un vaste espace de dédouanement ;</li> </ul>
<i>Brigade de la Police de Rosso</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un projet important pour les deux pays et pour la sous-région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pays qui sera le mieux préparé, en termes d'infrastructures, équipements et cadre de vie bénéficiera plus du projet. Ainsi, c'est l'image des deux pays qui en</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les piroguiers vers d'autres métiers ;</li> <li>- Aider les impactés à restaurer leurs moyens de subsistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les délégués et chefs de quartiers dans le règlement des conflits.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ;</li> <li>- Renforcer les capacités des forces de sécurité pour faire face à la nouvelle donne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire de nouveaux locaux, adéquats pour accueillir les différents services des forces de défense, de sécurité de Rosso et faire face à</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		<p>jeu avec ce projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charge sécuritaire va considérablement augmenter (vol, trafic illicite de migrants, de marchandises, de stupéfiants etc.) alors qu'à l'état actuel, les différents services au niveau de Rosso Sénégal ne sont pas encore bien dotés ;</li> <li>- ;</li> </ul>						<p>l'afflux de passage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner tous les autres services qui interviennent au niveau de Rosso (Service d'hygiène, eaux et forêts etc.)</li> </ul>

## Consultation avec les acteurs du débarcadère de Rosso Sénégal

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>Focus groupe avec les Piroguier s</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un projet que saluons parce qu'il y va de l'intérêt de nos deux pays, mais qui risque de nous faire perdre définitivement notre emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'un arrêt total de l'activité des piroguiers, charpentiers et mécaniciens avec la mise en service du pont</li> <li>- Perte totale de tous leurs investissements dans une activité principale qu'elles ont toujours pratiquée ;</li> <li>- Risque de plonger beaucoup de ménages de Rosso dans la pauvreté car l'essentiel des ménages de Rosso tire ses moyens de subsistance de l'activité des piroguiers ;</li> <li>- La reconversion dans une activité jamais pratiquée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non disponibilité de réserve foncière à Rosso pour une éventuelle reconversion dans l'agriculture ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se situant dans une zone également agricole, nous pouvons nous lancer dans l'agriculture si nous sommes bien encadrés et appuyés notamment en financement car l'agriculture dans cette zone demande beaucoup de moyens ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer tous les acteurs dans le règlement des conflits</li> </ul>	-		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser la continuité du transport fluvial avec les pirogues circulation après la mise en service du pont.</li> <li>- Accompagner les piroguiers, charpentiers et mécaniciens, dont la vulnérabilité a renforcé avec la Covid-19, dans leur reconversion dans l'agriculture, l'élevage, le commerce ;</li> <li>- Autoriser la circulation des pirogues après la mise en œuvre la construction du pont ;</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non disponibilité de réserve foncière à Rosso pour une éventuelle reconversion dans l'agriculture ;</li> <li>-</li> </ul>						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Payer très rapidement la compensation pour soulager les PAP ;</li> <li>- Recenser et indemniser les PAP omises lors du premier recensement ;</li> </ul>
<b>Focus groupe avec les transporteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est une excellente opportunité pour nous transporteurs car le pont va booster notre activité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non disponibilité d'espace de stationnement pour les gros porteurs ;</li> <li>- Absence d'un local sécurisé pouvant permettre aux chauffeurs gros porteurs transfrontaliers d'avoir des conditions de travail décente (bureau, appartements pour se reposer avant d'entamer une nouvelle étape etc.)</li> </ul>	-	-	-	-		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un espace suffisant et sécurisé pour le stationnement des pros porteurs ;</li> <li>- Aménager un local (bureau, appartements) pour permettre aux chauffeurs de travail dans des conditions décentes ;</li> <li>- Augmenter la taille de la gare routière en construction à Rosso Sénégal, qui à l'état actuel, ne pourra pas faire face à l'afflux de</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		- Taille très petite de nouvelle gare routière en construction						voitures projetées après la mise en service du pont ; - Mettre en service dans les brefs délais la nouvelle gare routière, compte tenu du fait que l'ancienne gare routière que nous occupons actuellement abrite dans son enceinte le poste de santé de Rosso en construction.
<b>Focus groupe avec Jakartamans</b>	-	- La concentration des infrastructures connexes prévues (garage, marché et plateforme multifonctionnelle) dans une même zone, ce qui ne favorise le travail et la circulation sur de petite distance ;	-	-	-	-		- Recenser et indemniser les Jakartamans et dockers qui n'ont pas été consultés lors du premier recensement ; - Autoriser les Jakartamans qui à effectuer l'activité de transport sur le pont ;

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Risque de ne plus avoir de clients sur ces lieux où résident l'essentiel de nos clients ;</li> <li>- Le fait qu'il y'ait une voie d'accès entre le pont et la gare routière entraîne un manque à gagner pour les dockers, bagagiste (pousse pousse), Jakartamans, car les voyageurs n'auront plus besoin de ces acteurs ;</li> </ul>						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les acteurs (dockers, bagagistes pousse pousse, Jakartamans) dans leur reconversion, en les appuyant notamment par un financement pour se lancer l'agriculture, le commerce etc. ;</li> <li>- Accompagner les Jakartamans à avoir une reconnaissance légale (immatriculation , papier administratif etc.) ;</li> <li>- Employer les acteurs dans les travaux du pont.</li> </ul>
<b><i>Focus group avec les restauratrices du</i></b>	- C'est un très bon projet mais il risque d'impacter	- La construction du pont risque d'engendrer la disparition de notre activité.	- Lors du premier recensement, l'indemnisation	- Nous préférons nous reconvertir dans le commerce entre le Sénégal et la Mauritanie	- Au même titre que les chefs de quartier et	- Radio ; - Réseaux sociaux ; - Badiéno Gokh ;		- Accompagner les femmes dans les activités de transformation des

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>débarcadère de Rosso</b>	négativement nos activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La seule source de revenus pour les femmes à Rosso c'est le débarcadère.</li> <li>- Les femmes sont un groupe vulnérable. Il existe 33 groupements fédérés au niveau de la commune de Rosso.</li> <li>- Les femmes n'ont pas de terres pour l'agriculture ;</li> <li>- La pandémie Covid 19 a aggravé la situation des ménages à Rosso.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- n a été très faible.</li> <li>- Le recensement avait omis plusieurs restauratrices .</li> </ul>	(mangues, melon, pastèque, menthe, foin, etc.) parce qu'il génère des revenus plus rapides. Alors que pour la transformation cela prend un peu plus de temps.	les Imams, les Badiénou Gokh ont un rôle de médiation .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupements féminins ;</li> <li>- ASC</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- aliments (céréales, fruits, légumes) ;</li> <li>- Accompagner les groupements féminins ;</li> <li>- Sensibiliser sur les IST en impliquant les groupements féminins ;</li> <li>- Appuyer le lycée de Rosso, manque de classes et absence de mur de clôture ;</li> <li>- Prévoir des espaces de restauration à l'entrée du pont.</li> </ul>
<b>Focus groupe avec les Charpentiers</b>	- C'est un projet qui va faciliter la traversée entre les deux pays.	- La situation des acteurs entre les deux rives est très précaire, surtout avec la pandémie qui a occasionné la fermeture de la frontière ;	- Lors du premier recensement la compensation était très faible.	- La reconversion peut se faire dans l'élevage (mouton bœuf, volaille, etc.) et pour certains qui ont des terres l'agriculture.	- Pour le règlement des conflits les délégués de quartiers et les	- Les élus locaux, - Délégués de quartiers et Imams.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les charpentiers pour une reconversion dans une autre activité ;</li> <li>- Autoriser la circulation des pirogues malgré la construction du pont.</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous nous sommes reconversion à la fabrication de poulaillers et de tables. Plusieurs piroguiers ont perdu leurs pirogues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indemnisation à elle seule ne suffit pas.</li> <li>- Nous manquons de terres pour nous faciliter une reconversion vers l'agriculture. La CSS s'est accaparée de toutes les terres agricoles.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imams sont souvent impliqués ou l'autorité administrative.</li> </ul>			
<b>Rencontres avec les Dockers</b>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuellement notre activité est sinistrée alors que le pont n'est pas encore construit.</li> <li>- La construction du pont va changer l'économie de toute la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La compensation prévue est très faible.</li> <li>- Manque d'espaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous pouvons nous reconvertir dans l'élevage ou le commerce. Il y a un manque d'espace pour l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implication des Délégués de quartier et Imams.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La radio ;</li> <li>- Les réseaux sociaux ;</li> <li>- Les porteurs de voix (Délégués,</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien étudier la cogestion du pont ;</li> <li>- Accompagner tous les travailleurs au niveau du débarcadère.</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		Beaucoup d'activités vont disparaître.	agricoles dans la zone.			Imams, etc.)		
<b>Rencontre avec les mécaniciens</b>	- C'est un bon projet mais il risque d'impacter négativement l'économie de la commune qui repose sur les échanges entre les deux rives.	- La pandémie a aggravé notre situation. - Il sera difficile de se reconvertir dans une autre activité. - La situation de tous les travailleurs est devenue précaires.	- L'indemnisation prévue est très faible. - La zone manque de réserve foncière pour l'agriculture.	- La reconversion peut se faire dans l'élevage ou le commerce.	- D'habitude pour régler les conflits à l'amiable les Délégués de quartier et les Imams jouent un rôle important. - Très souvent le Préfet est aussi impliqué.	- Radio ; - Réseaux sociaux		- Accompagner tous les acteurs qui sont devenus vulnérables ; - Ne pas interdire la circulation des pirogues après la mise en service du pont.
<b>Rencontres avec les manoeuvres</b>	-	- Le pont risque de mettre en péril notre activité qui est de décharger les camions	- Nous n'avons pas été pris en compte lors du	- La reconversion elle peut se faire dans l'élevage et le commerce.	- La mairie est plus proche de nous pour	- Utiliser les réseaux sociaux qui		- Beaucoup communiquer pour sensibiliser toutes les

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>es glaceurs de poissons</i>		de poissons mauritaniens vers des camions sénégalais. Avec la construction du pont, ils risquent de continuer directement vers Dakar. Nos revenus sont tirés de cette activité. - Notre activité est saisonnière, elle dure 7 mois.	premier recensement. -	- Nous manquons de terres pour la reconversion dans l'agriculture.	recevoir nos plaintes.	sont plus accessibles.		personnes affectées par le projet. - Nous accompagner une reconversion vers d'autres activités.
<i>Rencontre avec les femmes commerçantes entre les deux rives</i>	- La construction du pont sera une bonne chose. Mais nous préférons emprunter les pirogues qui sont plus accessibles.	- L'entrée du pont est trop loin de la rive. Cela fera beaucoup de distance à parcourir. ; -	-	-	-	- Radios		- Laisser les voitures emprunter le pont et nous permettre de traverser avec les pirogues ; - Accompagner les qui viennent de plusieurs localités de l'intérieur du pays.
<i>Focus groupe avec les</i>	-	- La continuité de l'activité de facilitateur	-	- Reconversion dans l'agriculture demande	-	-		- Autoriser la continuité de l'activité des facilitateurs après la

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>facilitateurs</i>		après la mise en service du pont ; - Risque de frustration et de contestation avec la destruction de certaines catégories d'emplois ;		beaucoup de moyens,				mise en service du pont ; - Accompagner les PAP dans leur réversion ;

**ANNEXE 7 : Résultats des consultations des parties prenantes mauritanienne**

**Procès-verbal de consultation des parties prenantes**

**Dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) & d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEEP) du Projet de construction du Pont de Rosso**

Pays Mauritanie Région / Wilaya Trarza  
Département / Moughataa Rosso Commune Rosso

L'An deux mille-vingt-un et le 29 Juin s'est tenu une consultation des parties prenantes dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) & d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEEP) du Projet de construction du Pont de Rosso de la revue et ses aménagements connexes.

La rencontre a été présidée par Fatma Secretaire General (Cheikh Sohe)  
Étaient présents (voir liste en annexe)

**Les points discutés** : au-delà de la présentation du projet et du contexte et objectif des études (PAR / PEPP), la rencontre a porté sur les points majeurs suivants :

- (i) Informations sur le projet et ses impacts positifs et négatifs potentiels ;
- (ii) Information sur le processus de mise à jour du PAR notamment les critères d'éligibilité, la période de recensement, la date butoir, la méthode d'évaluation des pertes, l'éligibilité aux mesures d'assistance et de restauration des niveaux de vie / moyens d'existence, le dispositif de gestion des plaintes ;
- (iii) Avis, préoccupations et craintes vis-à-vis du projet couvrant les exigences en termes d'engagement des parties prenantes, les pertes de biens et de revenus, les procédures de compensation et d'assistance spécifique, les mécanismes locaux de gestion des plaintes, les exigences en termes de mise en œuvre et de suivi du projet, les besoins en renforcement de capacités et d'accompagnement et les suggestions et recommandations.

A l'issue des discussions, les avis exprimés par les différentes parties prenantes ont été synthétisés autour de trois (3) points essentiels : (1) l'avis général sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations majeures. Ci-dessous la synthèse des résultats :

**1. Avis des parties prenantes consultées sur le projet**

Nous souhaitons la bienvenue au projet qui présente un avantage certain pour les populations. Ce projet va améliorer le cadre de vie des populations de Rosso au regard des infrastructures projetées. Malgré les impacts sociaux négatifs, avec les pertes d'emploi de certains acteurs (piroguiers, facilitateurs, dockers etc), les avantages sont largement supérieurs aux inconvénients.

**2. Risques majeurs identifiés par les parties prenantes vis-à-vis du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes**

- Manque d'information par rapport aux activités du projet (date de libération des emprises, compensation etc.)
- le port réservé aux acteurs ~~aux acteurs~~ qui vont de fait perdre leur emploi (pisciculteurs, facilitateurs etc.)
- Mesures d'atténuation prévues (problèmes écologiques, nuisances sonores etc.) par rapport aux impacts négatifs, notamment causés aux populations riveraines.

**3. Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes**

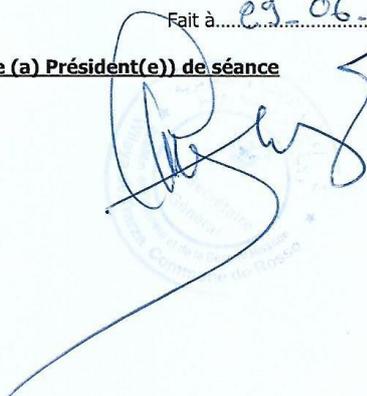
- Informer les PAP sur les activités du projet.
- Faciliter la main d'œuvre locale.
- Impliquer et mobiliser la société civile présente à Rosso dans le cadre du projet.
- Accompagner les acteurs qui vont perdre de façon temporaire leur emploi à restaurer leur moyen de subsistance.
- Sensibiliser et apporter un appui psychologique aux populations riveraines lors des travaux.
- S'appuyer sur le Cadre de Concertation Communale (CCC), le mouvement associatif et les imams pour la communication du projet.

Commencé à... 11h 30 mn... la séance a pris fin à... 13h 55 mn

Fait à... 29-06-2021... le... /... /2021

**Le (a) Président(e) de séance**

**Le (a) rapporteur (se) de séance**



### Synthèse consultation avec autorités administratives de la Mauritanie

<b>Nom de la Partie Prenante</b>	<b>Avis sur projet</b>	<b>Crainces / Préoccupations</b>	<b>Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)</b>
<p>Wilaya de Trarza</p> <p>Moughataa de Rosso</p>	<p>Le projet Pont de Rosso est une infrastructure vitale pour les deux pays. Et ils sont pleinement engagés pour la réalisation de ce projet. Les autorités et services publics vont accompagner ce processus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte du travail déjà réalisé par les autorités administratives notamment dans l'évaluation des compensations ;</li> <li>- Les pertes d'emplois de plusieurs acteurs après la mise en service du pont ;</li> <li>- La restauration des moyens de subsistances des PAP en général, et en particulier, celle des piroguiers et PAP vulnérables ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte du travail déjà réalisé par les autorités administratives notamment dans l'évaluation des compensations</li> <li>- Les pertes d'emplois de plusieurs acteurs après la mise en service du pont ;</li> <li>- La restauration des moyens de subsistances des PAP en général, et en particulier, celle des piroguiers et PAP vulnérables ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie de Rosso Mauritanie</li> </ul>	<p>C'est un excellent projet pour la commune de Rosso qui bénéficier d'importantes infrastructures pour son développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déplacement et la réinstallation des PAP de la voirie qui traverse le marché ;</li> <li>- Les pertes définitives d'emplois et de moyen de subsistance ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner la priorité aux PAP commerçants de la voirie lors de la réinstallation dans le nouveau marché ;</li> <li>- Restaurer les moyens de subsistance des PAP devant perdre définitivement leur moyen de subsistance ;</li> </ul>

## Synthèse des consultations avec les services techniques de la Mauritanie

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>Déléga tion régional e de la sreté</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en service du pont va favoriser l'afflux de populations. Ce qui aura une répercussion sur la sécurité.</li> <li>- La charge sécuritaire va augmenter</li> </ul>	-	-	- Dans le règlement des conflits à l'amiable, le plus souvent les nobles sont impliqués (Chef de tribus)	-	- Appuyer les services de la Police (logistique carburant, véhicule, etc.) pour faire face aux développements fulgurants de la ville de Rosso.	- Coopérer avec le projet
<i>Déléga tion régional à la jeunesse et au sport</i>	- C'est un très bon projet. Il va permettre aux jeunes de trouver un emploi.	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de personnel ;</li> <li>- Offrir des formations ;</li> <li>- Mettre à disposition un véhicule pour le suivi du projet.</li> </ul>	- Employer la main d'œuvre locale.

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<i>Délégation au transport et à l'équipement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet va désenclaver les deux pays.</li> <li>- Nous avons participé à l'identification du tracé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y aura un afflux des populations.</li> </ul>	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui personnel et logistique pour le suivi.</li> </ul>	-
<i>Délégation régional au travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet aura plus d'incidence positive que négative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y aura des nuisances liées aux travaux.</li> <li>- Par expérience, les problèmes les plus récurrents dans ce genre de chantier sont : le licenciement abusif, la non déclaration des travailleurs, l'absence d'EPI. Mais pour chaque infraction, il y a des sanctions.</li> </ul>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de litige individuel, il faudra que le travailleur porte plainte à la Délégation régionale du travail.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui en personnel et matériel informatique pour le suivi du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la procédure pour se mettre aux normes (déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'embauche, déclaration de poste, déclaration de contrat, couverture sociale pour les travailleurs, élection des</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
								délégués du personnel, etc.)
<i>Délégate régionale à l'urbanisme</i>	- Dans le cadre du projet, nous avons participé à l'identification des sites pour abriter les infrastructures du pont.	- Un risque d'urbanisation anarchique avec l'afflux des populations lors de la mise en service du pont.	-	-	-	-	- Appui en matériels (GPS différentiel,), bureautiques, - Offrir des formations pour les agents du service.	- Aider à l'élaboration du schéma directeur de l'urbanisme pour anticiper l'afflux des populations.
<i>Délégate régionale à l'environnement</i>	-	- Le projet aura un impact sur le fleuve et la végétation et l'environnement de façon générale.	-	-	-	-	- Appui logistique et informatique.	- Prévenir les déversements accidentels et la pollution des véhicules lors de leur entretien ; - Assurer le suivi de l'utilisation des carrières ; - Consulter l'EIES.
<i>SNDE ROSSO</i>	- Le projet vient à son heure. Il	- L'occupation anarchique de	-	-	-	-	- Formation technique	-

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aura un impact positif sur les populations.</li> <li>- C'est la SNDE qui est chargé d'exécuter les travaux connexes d'extension de réseau et de construction de réservoirs.</li> <li>- Les exigences environnementales ont été intégrées dans le dossier d'appel d'offre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'espace public risque d'être une contrainte lors des travaux.</li> <li>- Pas encore de collaboration avec les autres gestionnaires de réseaux.</li> </ul>					pour le personnel.	
<i>Direction du Bac de Rosso</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un projet vital pour les deux pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction du pont aura un impact sur le débarcadère qui est le poumon de la ville. En effet,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer une partie du personnel dans l'équipe du pont ;</li> <li>-</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communicatio ns	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
		<p>le débarcadère emploie 100 personnes sans compter les facilitateurs, les dockers, les facilitateurs, les piroguiers. Il abrite 21 services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous ces services vont déménager après la construction du pont.</li> </ul>						<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la SBM pour la transformation du débarcadère en centre touristique ;</li> <li>- Restaurer les moyens de subsistance des acteurs intervenant au niveau du pont ;</li> <li>- Accompagner la direction de gestion du Bac dans sa stratégie de rentabilisation du Bac (transformation en musée, redéploiement dans une autre comme Goureye</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
								ou vers la zone de Bakel) - Étudier les possibilités de laisser continuer le Bac pour les piétons et le pont pour les voitures ;

## Synthèse des consultations avec les acteurs intervenants au débarcadère de Rosso Mauritanie

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>Facilitateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'ensemble, c'est un bon projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons des inquiétudes pour notre activité après la construction du pont.</li> <li>- Nous n'avons jamais été impliqués dans le projet.</li> <li>- La pandémie a aggravée notre situation.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerce ;</li> <li>- Élevage ;</li> <li>- Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les notables sont souvent impliqués dans le règlement des conflits</li> </ul>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter en priorité le personnel du débarcadère dans les travaux du pont.</li> </ul>
<b>Restauratrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est une bonne initiative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'érection du pont va impacter notre activité.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aviculture ;</li> <li>- Commerce</li> </ul>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recaser les restauratrices à l'entrée du pont.</li> <li>- Prévoir une compensation</li> </ul>

Partie prenante	Thématique de consultation et avis des parties prenantes							
	Avis sur le projet	Préoccupation/ Crainte	L'indemnisation et le foncier	La reconversion des PAP	MGP	Moyens de communications	Besoin en renforcement de capacités	Suggestions et recommandations
<b>Dockers</b>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre activité sera impactée par la construction du pont.</li> <li>- Le bac est vital pour nous, sans le bac on perd notre activité.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture ;</li> <li>- Commerce</li> </ul>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les dockers à acquérir des véhicule tricycle ;</li> <li>- Recruter les dockers en priorité pour la construction du pont ;</li> <li>- Appuyer financièrement pour une reconversion dans l'agriculture.</li> </ul>
<b>Piroguiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pont est une bonne initiative qui va faciliter les échanges entre les deux pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons des inquiétudes pour notre activité qui risque de disparaître après la construction du pont ;</li> <li>-</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture ;</li> <li>- Pêche.</li> </ul>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser les piroguiers de continuer leur activité après la mise en service du pont ;</li> <li>- Accompagner les piroguiers qui sont un groupe vulnérable ;</li> </ul>

<b>Partie prenante</b>	<b>Thématique de consultation et avis des parties prenantes</b>							
	<b>Avis sur le projet</b>	<b>Préoccupation/ Crainte</b>	<b>L'indemnisation et le foncier</b>	<b>La reconversion des PAP</b>	<b>MGP</b>	<b>Moyens de communications</b>	<b>Besoin en renforcement de capacités</b>	<b>Suggestions et recommandations</b>
								- Impliquer tous les acteurs dans le processus

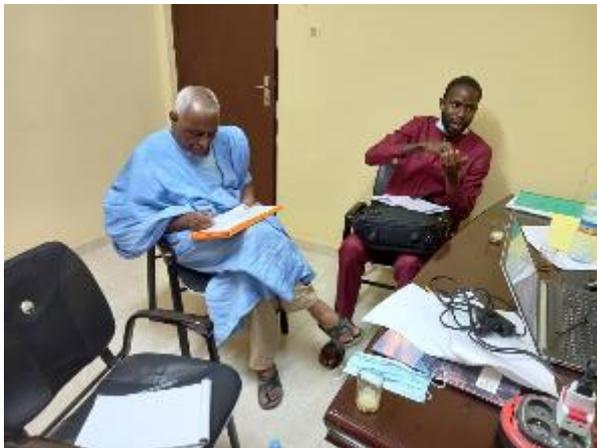
**ANNEXE 8 : Quelques illustrations des consultations des parties prenantes**



Rencontre avec le Wilaya de Trarza



Rencontre avec l'adjoint au wilaya de Trarza, le Moughataa de Rosso et le Maire de Rosso



Rencontre avec la délégation de régionale de l'équipement et des transports de la Mauritanie



Rencontre avec la Société de Bacs de Mauritanie



Rencontre avec la SNDE



Rencontre avec les populations locales de Mauritanie



Rencontre avec les restauratrices au niveau du débarcadère de Mauritanie



Rencontre avec les facilitateurs de Rosso Mauritanie



Rencontre avec le Préfet de Dagana



Rencontre avec le Préfet de Dagna entouré des services techniques du département (action sociale, agriculture, eaux et forêts



Rencontre avec le Sous Préfet de Ndiaye



Rencontre avec l'AGEROUTE



Rencontre avec le Chef de Service Régional de l'Assainissement



Rencontre le Chef de la Brigade de Rosso Sénégal



Rencontre avec les population de Rosso Sénégal



Rencontre avec les piroguiers de Ross Sénégal